REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_111

Approbation du procès-verbal de la séance du 16-02-2017

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 51 voix pour et 9 voix contre (MM. DUPRE + pouvoir, MICHON + pouvoir, BOULON, Gabriel HUMBERT, Jean Pierre HUMBERT, JOLIVET + pouvoir) :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

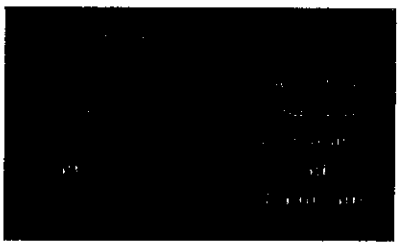

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_112

Validation du diagnostic agricole du SCOT de la Dombes

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Cède la parole à François MARECHAL, Vice-président, qui rappelle au Conseil communautaire que les structures porteuses des SCoT de la Dombes et Val de Saône Dombes ont signé, le 14 janvier 2016, une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain en vue de réaliser le diagnostic agricole des SCoT et déterminer les enjeux propres aux deux territoires conformément aux attentes réglementaires.

Cette étude s'est effectuée tout au long de l'année 2016, en 3 étapes : l'Etat de l'urbanisation, le Diagnostic agricole et les Enjeux.

Les résultats de ce travail ont été communiqués au bureau d'études CITADIA, en charge de l'accompagnement dans la révision du SCoT, afin d'alimenter les réflexions sur d'autres thématiques et d'être intégrés au nouveau projet de SCOT.

Ce que demandent les textes (Article L.141-3 du Code de l'Urbanisme) : « Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population, et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 avait exigé que le DOO du SCoT « arrête des objectifs chiffrés d'une consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » et « détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger. Il peut en définir la localisation ou la délimitation ».

Depuis la promulgation de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) le 13 octobre 2014, l'article L.141-7 du Code de l'Urbanisme stipule : « Le document d'orientation et d'objectifs arrête, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres. »

La restitution finale du diagnostic agricole du SCoT a été effectuée, en séance, par Carine LAFAURE de la Chambre d'agriculture de l'Ain.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 59 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Pierre HUMBERT) :

- **D'approuver** le diagnostic agricole du SCoT de la Dombes réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Ain, tel que présenté, pour l'intégrer, en tout ou partie, dans le cadre de la révision du SCoT.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_113

Modalités de mise en œuvre de la campagne 2017 du PAEC de la Dombes

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Cède la parole à Gérard BRANCHY, Conseiller délégué, qui rappelle que, le 26 janvier 2017, le Conseil communautaire a délibéré afin que la Communauté de Communes de la Dombes devienne structure porteuse du PAEC Dombes Saône, les agriculteurs doivent contractualiser les mesures agro-environnementales **avant le 15 mai 2017** dans le cadre de leur déclaration PAC.

En 2016, un salarié du Syndicat mixte Avenir Dombes Saône assurait la mission de coordination du programme.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes de la Dombes ne possède pas les compétences techniques et matérielles qui lui permettraient d'assurer cette mission de coordination.

Il est proposé qu'une convention de mandat soit signée avec le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, afin que Yannick BOISSIEUX, animateur du Syndicat qui travaille sur les actions liées au volet agricole et notamment la lutte contre les pollutions diffuses et la restauration du réseau de fossés, puisse prendre en charge ces missions à raison de 20 jours de travail d'ici le mois de juin 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De ratifier** ladite convention,
- **D'autoriser** le Président à la signer,
- **D'engager** toutes les démarches, y compris budgétaires, permettant sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_114

Avenant n° 2 à la convention cadre avec la SAFER pour le Parc d'Activités Economiques de la Dombes

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au Conseil communautaire que la convention cadre signée par l'ancienne Communauté de Communes Centre Dombes, le 23 juin 2011, prévoit les modalités d'intervention de la Safer visant à accompagner la Communauté de Communes à concrétiser son projet de développement du PAE de la Dombes par la maîtrise foncière des terrains concernés. Cette convention cadre conclue pour une durée initiale de 4 ans a été reconduite, par l'avenant n° 1, pour une durée de quatre années supplémentaires jusqu'au 23 juin 2019.

Depuis cet avenant, deux éléments nouveaux sont intervenus :
- Fusion, au 1er janvier 2017 des Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont,
- Nécessité de la mise en place de réserves foncières.

Par conséquent, il convient de signer un nouvel avenant à la convention afin de prendre en compte cette fusion et d'intégrer la mission d'intervention de la Safer dans le cadre de la mise en réserve de foncier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n° 2 de la Convention Cadre avec la Safer, joint à la présente délibération,

- **D'autoriser** le Président à le signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_115

Validation de l'Avant-Projet Définitif et du budget prévisionnel de l'opération Hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre à Châtillon-sur-Chalaronne

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Cède la parole à Bernard OLLAGNIER, Vice-président, qui rappelle au Conseil communautaire que, par délibération du 27 octobre 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, au cabinet Mégard Architectes (01400) pour un montant de 76 950 € H.T. correspondant à un taux de rémunération de 8,10 % du montant estimatif de l'opération.

En date du 15 septembre 2016, le programme de construction de l'hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre avait été préalablement approuvé.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 800 m² destiné à accueillir, dans le cadre de baux précaires, des entreprises en phase de création et/ou de développement et de mettre à leur disposition des locaux sous deux formes possibles :

- des bureaux dans un ensemble mutualisé,
- une cellule indépendante comprenant un bureau, un local d'activités et des sanitaires.

Le bâtiment sera divisé en quatre cellules indépendantes dont la surface pourra varier de 150 à 250 m² et un ensemble mutualisé de 100 m² environ pouvant accueillir quatre bureaux.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, l'équipe de Maîtrise d'Œuvre a chiffré le coût des travaux à un montant maximum de 1 002 500 € H.T., incluant des prestations supplémentaires éventuelles.

L'allotissement du projet de travaux est le suivant :

- Lot 1 : Terrassement, VRD, Aménagements extérieurs, signalétique extérieure
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Dallage industriel
- Lot 4 : Structure bois, Support façade et couverture
- Lot 5 : Bardage métallique, couverture bac acier
- Lot 6 : Menuiseries extérieures aluminium, occultations
- Lot 7 : Porte sectionnelle
- Lot 8 : Serrurerie
- Lot 9 : Cloison, Doublage, Faux-plafond, Peinture, Menuiserie intérieure, Carrelage
- Lot 10 : Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaires
- Lot 11 : Electricité, Courants faibles

Les lots 10 et 11 comprennent des prestations supplémentaires éventuelles relatives à l'implantation de panneaux photovoltaïques et la mise en place d'une alarme intrusion.

Le lot 8 comprend une prestation supplémentaire éventuelle relative à la mise en place de grilles à enroulement motorisés.

L'Avant-Projet Définitif a été présenté en Commission Développement économique du 27 février 2017.

Ce projet peut bénéficier d'une aide financière du Département et d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Il pourra également prétendre à une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Territoire de la Dombes dont les modalités de calcul ne sont pas encore connues.

Le coût prévisionnel provisoire de l'opération, au stade de l'Avant-Projet Définitif, ainsi que le plan de financement correspondant sont présentés dans le tableau suivant :

Décomposition de l'opération	Coûts sans les prestations supplémentaires éventuelles	Coûts avec les prestations supplémentaires éventuelles
Travaux	956 000 € H.T.	1 002 500 € H.T.
Honoraires de maîtrise d'œuvre (8,10 % du montant des travaux)*	77 436 € H.T.	81 202,50 € H.T.
Etudes (AMO, CT, SPS, géotechnique)	30 000 € H.T.	30 000 € H.T.
Frais divers dont les raccordements estimés à 20 000 €	55 600 € H.T.	55 600 € H.T.
TOTAL	**1 119 036 € H.T.**	**1 169 302,50 € H.T.**
Etat (DETR) - 20% des travaux :	191 200 € H.T.	200 500 € H.T.
Conseil départemental de l'Ain – 15 % de la dépense plafonnée à 500 000 €) :	75 000 € H.T.	75 000 € H.T.
Autofinancement :	852 836 € H.T.	893 802,50 € H.T.
TOTAL	**1 119 036 € H.T.**	**1 169 302,50 € H.T.**

*Au stade de l'Avant-Projet Définitif, dans le cadre d'un marché de travaux, le pouvoir adjudicateur doit évaluer la rémunération du maître d'œuvre, en fonction d'une solution de base et des prestations supplémentaires éventuelles qui seront mises en œuvre pour la réalisation des travaux. Cette évaluation reste néanmoins provisoire et la rémunération du maître d'œuvre en fonction des prestations supplémentaires réellement mises en place, n'intervient que lors du décompte définitif du marché.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'Avant-Projet Définitif tel que présenté, avec les prestations supplémentaires éventuelles,

- **D'approuver** le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement provisoire,

- **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_116

Approbation de la modification n° 2 au marché travaux pour le lot n° 1 -Aménagement VRD attribué à l'entreprise Roger-Martin Rhône Alpes pour l'extension n° 2 du Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Cède la parole à Bernard OLLAGNIER, Vice-président, qui rappelle que, par délibération du 13 décembre 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre a approuvé l'attribution du marché de travaux pour le lot n° 1 - Aménagements VRD - du projet d'extension n° 2 du Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, à l'entreprise Roger Martin Rhône-Alpes (01540 Vonnas), pour un montant de 212 850 € H.T.

Par ailleurs, l'ex-Communauté de Communes Chalaronne Centre a également entrepris la réalisation d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités, dont la phase d'Avant-Projet Définitif a été validé par délibération n° D2017_03_04_115 du 9 mars 2017 (point précédent à l'ordre du jour), et qui prévoit la réalisation d'une aire de stationnement de 15 places en enrobé jouxtant la nouvelle voirie en cours de réalisation prévue dans le marché d'extension n° 2 du Parc d'Activités Chalaronne Centre et la modification, en conséquence, du tracé du Chemin piétonnier.

Aussi, il est proposé de signer une modification au marché de travaux d'extension n° 2 du Parc d'Activités pour inclure à ce marché la réalisation de l'aire de stationnement du futur hôtel d'entreprises et le chemin piétonnier.

Faire réaliser cette aire de stationnement par le titulaire du lot n° 1 - Aménagements VRD - permettrait un gain économique important par rapport à une réalisation ultérieure, ainsi que des avantages techniques.

En effet, la réalisation de cette aire de stationnement permettrait, d'une part, d'éviter les points suivants :

- la dépose des bordures prévues dans le marché d'origine pour leur déplacement et la repose de nouvelles bordures,
- la démolition du cheminement piéton et de l'aménagement extérieur prévu au marché d'origine,
- une éventuelle problématique ultérieure sur le fil d'eau d'écoulement de la nouvelle voirie,
- une éventuelle problématique ultérieure de « point dur » sur les bordures jouxtant la nouvelle voirie et l'aire de stationnement,

la réalisation d'une jointure sur l'enrobé neuf.

D'autre part, cela permettrait un gain économique par le fait que les prix du marché d'extension sont des prix spécifiques de VRD, avec des quantités plus importantes.

Le coût de cette modification est estimé à 16 695,74 € H.T., soit moins de 7,85 % du montant du marché de travaux pour le lot n° 1 - Aménagements VRD.
Le montant du marché serait porté à 229 545,74 € H.T.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la modification n°2 du marché de travaux pour le lot n°1 - Aménagements VRD attribué à l'entreprise Roger Martin Rhône-Alpes, pour un montant de 16 695,74 € H.T.,

- **D'autoriser** le Président à le signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_117

Modalités de participation des communes du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes au financement de l'instruction des actes par le service ADS

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Cède la parole à François MARECHAL, Vice-président, qui rappelle au Conseil communautaire que 2017 est une année de transition pour le service ADS avec, notamment, l'instruction des dossiers des communes de l'ancienne Communauté du Canton de Chalamont qui était, jusqu'alors, toujours assurée par la DDT.

Les perspectives budgétaires 2017 reflètent les incertitudes sur la charge de travail prévisionnelle du service qui sera liée aux modalités de participation des communes du territoire de la CC de la Dombes au financement de l'instruction des actes qui seront fixées par le Conseil communautaire et à l'évolution des tendances observées en 2016 :

- Evolution forte du nombre d'actes présentés par les communes de l'ancienne Communauté Dombes Saône Vallée et, dans une moindre mesure, par les communes de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre,
- Stabilisation de la part variable pour l'ancienne Communauté Centre Dombes,
- Positionnement de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne qui a transmis l'instruction de ses actes au service en 2016.

Par ailleurs, les communes qui ont pris la compétence en carte communale, au 1er janvier 2017, ne bénéficient plus de l'assistance de la DDT.

Les perspectives d'évolution du service ont été anticipées avec la création d'un poste supplémentaire à l'automne 2016, ce qui porte l'effectif global à 4,6 ETP :
- 2 emplois à temps complet
- 2 emplois à 80 % (temps non complets)
- 2 emplois à mi-temps.

Pour rappel, en 2016 :

- l'ancienne CC Centre Dombes assurait le portage de la totalité des coûts (part fixe et part variable),
- l'ancienne CC Chalaronne Centre prenait en charge la part fixe correspondant au droit d'entrée (218 €/commune), la part fixe relative à l'assistance juridique et technique (1 €/habitant) restant à la charge des communes,
- l'ancienne CC du Canton de Chalamont prenait en charge la totalité de la part fixe : droit d'entrée et assistance juridique et technique.

Concernant le financement de l'instruction des actes, la gratuité pour l'ensemble des communes, en 2017, représenterait pour la Communauté de la Dombes, compte tenu des prévisions budgétaires, une dépense supplémentaire de l'ordre de 51 000 € par rapport à 2016.

Ce dossier a été présenté à la Commission SCoT - PLUi – ADS, le lundi 6 mars 2017.

Monsieur le Président propose d'instaurer la gratuité des actes instruits par le service ADS pour les communes du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 59 voix pour et 1 abstention (M. MUNERET) :

- **D'instaurer** la gratuité des actes instruits par le service ADS pour les communes-membres de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	52	60 (8 pouvoirs)

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_118

Approbation à l'avenant n° 3 à la convention entre EPCI du service ADS

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Cède la parole à François MARECHAL, Vice-président, qui rappelle au Conseil communautaire qu'à la suite de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, la convention pour la constitution d'un service unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation de sols de novembre 2014 ne compte plus que deux EPCI signataires.

Un avenant n° 3 à la convention de novembre 2014 a été élaboré pour entériner ce changement de personne morale et actualiser la convention initiale en fonction de l'évolution du service et de la réglementation depuis sa date de signature.

Il est également proposé de modifier et actualiser les annexes n° 2 - Personnel affecté au service instructeur unifié - et annexe n° 3 - Méthode de détermination du coût unitaire du service -.

Concernant l'annexe n° 3 - Méthode de détermination du coût unitaire du service -, qui concerne les composantes de la contribution au service ADS, les membres du Comité de Pilotage, réunis le 21 février 2017, proposent, notamment, la création d'un coût unitaire pour les arrêtés de transfert, annulation et prorogation, soit un tarif de 27 € par arrêté. Ces actes étaient déjà instruits par le service mais non facturés. La grille tarifaire serait modifiée en conséquence de la façon suivante :

Composantes de la contribution au service ADS			Prix unitaires
Part fixe	Droit d'entrée	Fonction du nombre de communes	218 €/commune
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population (INSEE - population totale légale en vigueur)	1 €/hab.
Part variable	Instruction des dossiers	Coût unitaire par PCMI (et ses modificatifs) et DP division	134 €/PC et DP division
		Coût unitaire par Cua	27 €/Cua
		Coût unitaire par arrêté de transfert, d'annulation, de prorogation	27 €/arrêté
		Coût unitaire par Cub	54 €/Cub
		Coût unitaire par DP	67 €/DP
		Coût unitaire par PA, PC ERP et Collectifs et leurs modificatifs	403 €/PA, PC ERP et Collectif
		Coût unitaire par PD	27 €/PD
Mission de conseil à la rédaction du règlement et des OAP du PLU		Coût forfaitaire pour la relecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêt sur demande expresse des communes et participation à une réunion	400 €/journée
		Coût unitaire par heure supplémentaire	50 €

De la même manière, le règlement intérieur du Comité de Pilotage ADS a été adapté.

Ce dossier a été présenté à la Commission SCoT - PLUi - ADS, le lundi 6 mars 2017.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver l'avenant n° 3 à la convention entre EPCI ainsi que ses annexes et de l'autoriser à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les tarifs de la contribution au service ADS présentés ci-dessus,
- **D'approuver** l'avenant n° 3 à la convention de constitution d'un service unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation de sols, en date du 4 novembre 2014, ainsi que ses annexes n° 2 - Personnel affecté au service instructeur unifié - et n° 3 - Méthode de détermination du coût unitaire du service, joints à la présente délibération,
- **D'autoriser** le Président à le signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- **D'approuver** le règlement intérieur du Comité de Pilotage ADS,

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-2017-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_119

Modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Dombes

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a établi son règlement intérieur lors du conseil communautaire du 26 janvier 2017.

Le deuxième paragraphe de l'article 28 dudit règlement stipule « Chaque commission est composée d'un maximum de 15 membres, dont les 2/3 au moins sont des conseillers communautaires titulaires ou suppléants. Le Président et les Vice-Président peuvent assister aux commissions. Ils ne sont pas comptés parmi les 15 membres de la commission. »

Considérant les adaptations unanimement actées en conseil communautaire le 16 février 2017 lors des votes concernant la composition et l'élection des membres des commissions, Monsieur le Président propose que la rédaction du deuxième paragraphe du règlement intérieur soit ajustée comme suit : « Chaque commission est composée de délégués titulaires, délégués suppléants et autant que cela est compatible avec un

fonctionnement efficace de la commission, de conseillers municipaux non-délégués. Sans que ce chiffre ne constitue une obligation incontournable, une commission pourrait être idéalement composée de 15 membres en plus des Président et Vice-Présidents. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter les modifications apportées suite aux élections des commissions thématiques intercommunales lors du conseil communautaire du 16 février 2017 et adapter la rédaction de l'article 28 du règlement intérieur de la communauté de communes de la Dombes conformément aux deux précédents paragraphes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les modifications du règlement intérieur de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_120

Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que vu les besoins grandissants de la Communauté de Communes de la Dombes en matière d'ingénierie, notamment au regard de l'évolution du patrimoine bâti et des projets de travaux en cours, Monsieur le Président propose d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie.

Considérant la population légale, au 1er janvier 2017, de la CCD, 38.554 habitants et les modalités de calcul de la cotisation établie par l'Agence d'Ingénierie (0,5€ pour la tranche de 0 à 5.000 h. + 0,25€ pour la tranche de 5.001 à 10.000 h. + 0,1€ pour la tranche de plus de 10.000h.), pour 2017 s'élèverait à 6 605,40 €.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics

intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil Général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et qui seront soumis à l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie notamment dans son article 6 : « Toute Commune, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable. L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des Communes qui le composent et réciproquement.».

Monsieur le Président propose, compte tenu de l'intérêt pour la communauté de communes de la Dombes d'une telle structure, d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts, d'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2017 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts et d'autoriser le Président à signer les conventions d'intervention avec l'agence départementale.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 58 voix pour et 2 voix contre (MM MUNERET, PAPILLON) :

- **D'adhérer** à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts,

- **D'approuver** le versement d'une cotisation pour l'année 2017 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts,

- **D'autoriser** le Président à signer les conventions d'intervention avec l'agence départementale.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_121

Annulation de la délibération 2017-87 du 16 février 2017 portant sur l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que lors de sa séance du 16 février 2017, le Conseil Communautaire a élu les membres de la Commission d'Appel d'Offres.
Une seule liste était présentée pour cette élection et elle avait été élue à l'unanimité des suffrages exprimés.
Un membre de cette commission n'est pas délégué communautaire.

Or, selon les textes qui régissent l'achat public depuis le 1er avril 2016, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des marchés publics (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est fixée par l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la commission d'ouverture des plis en délégation de service public, par renvoi de l'article L. 1414-2 du même code.

En application de la nouvelle règlementation, la CAO doit désormais être composée de manière identique dans tous les EPCI : elle comprend ainsi un président, qui est le président de l'EPCI ou son représentant, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ces conditions, Monsieur le Président invite le conseil communautaire à annuler la délibération N° 2017-87 du 16 février 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'annulation de la délibération 2017-87 du 16 février 2017 portant sur l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_122

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que suite à l'annulation de la délibération N° 2017-87 du 16 février 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres en proposant une nouvelle élection.

La commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes de la Dombes et le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. le Président lance un appel de candidature et précise que les listes de candidatures devront être déposées huit jours avant le Conseil Communautaire qui sera appelé à voter la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Ce point devant être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 30 mars 2017, les listes candidates devront être déposées au plus tard le 23 mars 2017 au siège de la Communauté de Communes de la Dombes par courrier ou par mail.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_123

Election d'un(e) délégué(e) au CNAS

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire qu'il convient de procéder à l'élection d'un(e) délégué(e) représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 16 février 2017, soit au plus tard le 7 février au siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** Madame Isabelle DUBOIS comme déléguée au sein du collège des élus au Comité National d'Action Sociale

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_124

Création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que l'effectif apprécié au 1er janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 54 agents.

Les organisations syndicales ayant été consultées, Monsieur le Président propose de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Monsieur le Président précise que le maintien du paritarisme numérique est assuré en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De fixer** à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

- **De décider** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

- **De décider** le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_125

Avances de trésorerie du budget principal aux budgets annexes « Déchets » et « SPANC »

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que les collectivités locales ont, en vertu de l'article L1412-1 du CGCT, l'obligation de retracer l'ensemble des opérations liées à une activité de service public industriel et commercial au sein d'une régie relevant du champ d'application de l'instruction M4. L'article L.2221-4 du CGCT précise que ces régies directes sont dotées à minima de l'autonomie financière.

Suite à la fusion des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Canton de Chalamont et Centre Dombes, la Direction Générale des Finances Publiques de l'Ain a, par courrier en date du 15 février 2017, informé la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes que les budgets annexes « Déchets » et « SPANC » créés au 1er janvier 2017 dotés de l'autonomie financière conformément au CGCT, présentent un solde de trésorerie négatif au 31/12/2016. A savoir :
- Budget annexe « Déchets » CC Chalaronne Centre : 319 504.61 € ;
- Budget annexe « SPANC » CC Chalaronne Centre : 88 731.72 € ;
- Budget annexe « SPANC » CC Centre Dombes : 75 202.68 €.

Les budgets annexes concernés sous les anciennes entités bénéficiaient d'une tolérance dans le département de l'Ain permettant la gestion de ces activités par des régies sans autonomie financière. A la faveur des restructurations territoriales et des créations des nouveaux budgets annexes, cette tolérance a été supprimée pour une stricte application de la règlementation.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder à la régularisation du solde de trésorerie de ces régies pour que ces deux budgets annexes puissent fonctionner et donc permettre au comptable de payer les dépenses.

La régularisation consiste à effectuer une avance de trésorerie du budget principal à hauteur de 450 000.00 € pour le budget annexe « Déchets » (déficit de 319 504.61 € + factures reçues à payer) et de 200 000.00 € pour le budget annexe « SPANC » (déficit de 88 731.72 € + 75 602.68 € + factures reçues à payer), conformément aux articles 16 à 18 du décret-loi du 28 décembre 1926. Ces avances de trésorerie, non budgétaires, seront remboursées en une seule fois au 1er décembre 2017. Dans le cas où ces avances ne pourraient pas être remboursées (cas d'un déficit structurel), ces dernières seront transformées en subventions d'équilibre comme prévu par la M4.

Monsieur le Président propose d'accepter le versement des avances de trésorerie pour 450 000.00 € au BA « Déchets » et 200 000.00 € au BA « SPANC ».

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** le versement des avances de trésorerie pour 450 000.00 € au BA « Déchets » et 200 000.00 € au BA « SPANC ».

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_126

Prévision des activités périscolaires sur le territoire Chalaronne Centre de mars à avril

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre a mis en place des cycles d'activités périscolaires (cycles de six séances) sur le territoire Chalaronne Centre, pendant les Temps d'Activités Périscolaires seulement.

Afin de poursuivre cette action en partenariat avec le centre social La Passerelle et d'assurer la continuité des interventions, les propositions d'interventions et le coût prévisionnel sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Coût prévisionnel des activités	1 715.10 €
Coût d'intervention du centre social La Passerelle	1 850.00 €
TOTAL PREVISIONNEL	3 565.10 €

Monsieur le Président propose d'approuver le prévisionnel du cycle d'activités mis en place pendant les TAP, sur la période mars-avril.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le prévisionnel du cycle d'activités mis en place pendant les TAP, sur la période mars-avril,

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_127

Mise en place de stages pendant les vacances d'avril

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que sur proposition du comité de pilotage Projet Educatif Territorial (PEdT) intercommunal en 2016, l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a mis en place des stages d'activités sur le territoire Chalaronne Centre, pendant les petites vacances.
Pour les vacances d'avril, deux stages seraient proposés aux familles la semaine du 18 au 21 avril avec deux thèmes : cirque et sciences.

Afin de poursuivre cette action en partenariat avec le centre social La Passerelle et d'assurer la continuité des interventions, les propositions d'interventions et le coût prévisionnel sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Coût prévisionnel des stages	1 808.56 €
Coût d'intervention du centre social La Passerelle	1 421.00 €
TOTAL PREVISIONNEL	3 229.56 €

Monsieur le Président propose d'approuver le prévisionnel du cycle d'activités mis en place pendant les vacances d'avril.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le prévisionnel du cycle d'activités mis en place pendant les vacances d'avril,

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170321-DELIB-17-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_128

Approbation des règlements de fonctionnement des services communautaires de la ludothèque et du multi accueil Brin d'Malice

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire qu'afin de tenir compte du nouveau territoire de la Communauté de communes, il est proposé de modifier les règlements de fonctionnement des services communautaires de la ludothèque et du multi accueil Brin d'Malice.

Monsieur le Président propose d'approuver les règlements de fonctionnement des services communautaires de la ludothèque et du multi accueil Brin d'Malice.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les règlements de fonctionnement des services communautaires de la ludothèque et du multi accueil Brin d'Malice,

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_129

Approbation du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Vu le Code de Santé Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DB05,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Considérant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Dombes,

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que la compétence assainissement non collectif ayant été transférée à la Communauté de Commune au titre de compétence facultative, Monsieur le Président rappelle que la Collectivité est tenue d'établir le règlement de service qui régit les missions assurées par le SPANC, les conditions d'accès à ce service par les Usagers (notamment financières), et les obligations de chacune des parties.

La compétence « assainissement non collectif » était jusqu'à présent exercée par les Communauté de Communes Chalaronne Centre et Centre Dombes sur leurs territoires respectifs, selon des modes quasi identiques.
La Commission Assainissement qui s'est réunie le 21 février 2017 a considéré qu'il serait opportun, dans un souci de cohérence et de continuité, de respecter ce cadre historique et de l'étendre aux huit communes du Canton de Chalamont qui exerçaient cette compétence en direct, jusqu'à l'année dernière.

Ce projet de règlement s'inspire largement des précédents et intègre l'ensemble des observations et avis issus de la dernière Commission Assainissement. Il satisfait les exigences des codes et règlements existants, sur lesquels il s'appuie, et introduit quelques règles supplémentaires pour mieux coller à notre réalité :
- fréquence de 10 ans pour le contrôle périodique de bon fonctionnement ramenée à 3 ans pour les installations supérieures à 21 EH,
- possibilité pour le Service de demander des études complémentaires dans le cadre de l'installation ou de la réhabilitation de certains dispositifs jugés à enjeu,
- respect des contraintes introduites par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les installations supérieures à 21 EH en matière de suivi et d'entretien,

Ce règlement fixe les règles générales. Les considérations financières (recours au service entretien, financement du service) susceptibles d'évoluer plus fréquemment, sont quant à elles spécifiées dans les annexes.

Monsieur le Président propose d'approuver le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif tel que joint à la présente,

- **De préciser** que le présent Règlement de Service sera mis à disposition des usagers en téléchargement libre sur le site internet,

- **De préciser** que le nouveau Règlement de Service sera transmis à chaque commune adhérente et sera disponible en mairie ou au siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017
Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

LA DOMBES
communauté de communes

REGLEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communauté de Communes de la Dombes
100 Avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Sommaire

Préambule **4**

Chapitre 1 – Dispositions générales **5**

Article 1 - Objet du règlement 5

Article 2 - Champ d'application 5

Article 3 : Explications et définitions des termes employés dans le règlement 5

Article 4 - Définition de l'assainissement non collectif 5

Article 5 - Définition d'eaux usées domestiques 6

Article 6 - Obligation de traitement des eaux usées 6

Chapitre 2 - Prescriptions applicables à l'ensemble des dispositifs **6**

Article 7 - Prescriptions techniques 6

Article 8 - Conception et implantation 7

Article 9 - Séparation des eaux pluviales et usées 7

Article 10 – Les rejets 7

Article 11 - Description d'un système d'assainissement 8

Article 12 - Ventilation du pré-traitement 9

Article 13 - Servitudes privées et publiques 9

Article 14 - Suppression des anciennes installations 9

Chapitre 3 - Obligations du service **10**

Article 17 - Mission d'information auprès de l'usager 10

Article 18 - Compétences obligatoires 10

18.1 - Mission de contrôle sur les nouvelles installations 10

18.2 - Mission de contrôle sur les installations existantes 11

Article 19 – Compétences facultatives 12

19.1 - Mission du service d'entretien 12

19.2 - Mission du service de réhabilitation 13

Chapitre 4 - Obligations de l'usager et du propriétaire **13**

Article 20 - Mise en conformité des installations 13

Article 21 - Devoir d'information 13

Article 22 - Devoir d'entretien des installations 14

Article 23 - Responsabilité de l'usager 14

Article 24 - Accès à l'installation 14

Article 25 - Répartition des obligations entre propriétaire et locataire 15

Chapitre 5 - Dispositions financières 15

Article 26 – Redevances et forfaits 15

Chapitre 6 - Poursuites et sanctions pénales 15

Article 27 - Constats d'infraction 15

Article 28 - Sanctions applicables en cas d'infraction 15

Chapitre 7 - Mesures de police 16

Article 29 - Mesures de police administrative et spéciale 16

Chapitre 8 - Pénalité financière 16

Article 30 - Pénalité pour absence d'assainissement 16

Article 31 - Pénalité pour non respect du délai de mise en conformité 16

Article 32 – Recours du service et des usagers 176

Chapitre 9 - Dispositions d'application 177

Article 33 – Application et modification du règlement 17

Chapitre 10 – Définitions et vocabulaires 17

Chapitre 11 – Références des textes législatifs et réglementaires 19

Chapitre 12 – Annexes du règlement 21

Annexe n°1 : Règlement du service entretien

Annexe n°2 : Redevance Assainissement Non Collectif

Annexe n°3 : Détail des autres dispositions financières

Préambule

En application de la *loi sur l'eau du 3 janvier 1992*, les communes se sont vues attribuer la compétence assainissement non collectif.

Certaines communes ont exercé cette compétence en direct, comme ce fut le cas sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Chalamont. D'autres ont préféré la transférer à un Etablissement Public de Coopération Intercommunal, comme ce fut le cas sur les anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre depuis 2003, et Centre Dombes depuis 2010.

Suite à la *loi du 7 août 2015* portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et à l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 portant projet de fusion des trois Communautés de Communes précitées, il a été décidé par délibérations concordantes des 36 communes que la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes porterait le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** sur l'ensemble de son périmètre, en tant que compétence facultative (cf. statuts).

Le SPANC étant un Service Public à caractère Industriel et Commercial, il est soumis à des règles juridiques et financières strictes (*article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales* - CGCT). De fait, la Communauté de Commune de la Dombes est tenue d'établir un règlement de service qui définit les missions assurées par le SPANC, les conditions d'accès à ce service par les Usagers (notamment financières), et les obligations de chacune des parties.

Le présent règlement est une traduction pratique d'un ensemble de textes issus de la législation européenne et française, qui constituent son socle réglementaire. Les usagers du S.P.A.N.C. restent soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur en matière d'assainissement, consultable au travers des codes de santé public, de l'environnement, des collectivités territoriales (voir chapitre 11).

Les missions obligatoires du SPANC sont :

- l'information des usagers
- le diagnostic des installations existantes (initial et en cas de vente) et leur contrôle périodique de bon fonctionnement,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter.

Les missions facultatives peuvent être :

- l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif,
- l'aide à la réhabilitation des ouvrages.

Les choix des élus a été de confier au SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes l'ensemble de ces missions. Celles-ci sont exécutées en régie, par du personnel communautaire, à l'exception des prestations d'entretien (proposées aux particuliers volontaires, pour la vidange de leur système de traitement des eaux usées), assurées par un prestataire dans le cadre d'un marché à bon de commande avec la collectivité.

Le S.P.A.N.C. de la Communauté de Communes de la Dombes est ci-après dénommé "le service", même quand ce dernier est assuré par des entreprises prestataires.

Chapitre 1 – Dispositions générales

Article 1 - Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de déterminer les relations entre les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif et le Service lui-même. Tous les usagers sont tenus d'en respecter les termes et de suivre scrupuleusement les règles d'accès aux ouvrages, de conception, de réalisation, d'entretien, de contrôle, de réhabilitation si nécessaire, ainsi que les conditions de paiement de la redevance.

Article 2 - Champ d'application

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble des 36 communes membres de la Communauté de Communes de la Dombes :

Baneins	L'Abergement Clémenciat	Saint Germain sur Renon
Birieux	Lapeyrouse	Saint Marcel en dombes
Bouligneux	Le Plantay	Saint Nizier le Désert
Chalamont	Marlieux	Saint Paul de Varax
Chaneins	Mionnay	Saint Trivier sur Moignans
Châtenay	Monthieux	Sainte Olive
Chatillon la Palud	Neuville les Dames	Sandrans
Châtillon sur Chalaronne	Relevant	Sulignat
Condeissiat	Romans	Valeins
Crans	Saint André de Corcy	Versailleux
Dompierre sur Chalaronne	Saint André le Bouchoux	Villette sur Ain
La Chapelle du Châtelard	Saint Georges sur Renon	Villars les Dombes

Article 3 : Explications et définitions des termes employés dans le règlement

Certains termes spécifiques à l'assainissement non collectif sont expliqués et définis au chapitre 10. Les dispositions de cette annexe font partie du présent règlement.

Article 4 - Définition de l'assainissement non collectif

Par assainissement non collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement, l'infiltration dans le sol ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement public. Le système peut, le cas échéant, recevoir les eaux usées de plusieurs habitations.

Article 5 - Définition d'eaux usées domestiques

Les eaux usées domestiques comprennent l'ensemble des eaux ménagères (provenant des cuisines, buanderies, salles de bains, ...) et les eaux vannes (provenant des WC).

Article 6 - Obligation de traitement des eaux usées

Le Code de Santé Publique (*article L.1331-1*) impose à tout immeuble d'être raccordé à un système d'assainissement pour le traitement des eaux usées domestiques. Ce système doit être collectif si un réseau d'assainissement dessert l'habitation. Par défaut, lorsque l'immeuble n'est raccordable à aucun réseau public de collecte des eaux usées, il doit être équipé d'un système d'assainissement autonome, conforme à la réglementation, dont le propriétaire assure l'entretien régulier afin d'en garantir le bon fonctionnement. L'entretien des installations, en particulier la vidange des boues, doit être réalisé par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le Département.

En cas de construction d'un réseau public d'assainissement, les immeubles qui y ont accès auront l'obligation de s'y raccorder dans les deux ans qui suivent la mise en service du réseau de collecte (sauf cas particulier de dérogation).

Le non-respect par le propriétaire de l'immeuble de l'obligation d'équiper celui-ci d'une installation d'assainissement non-collectif peut donner lieu aux mesures administratives et/ou pénales prévues au chapitre 7, 8 et 9.

Chapitre 2 - Prescriptions applicables à l'ensemble des dispositifs

Article 7 - Prescriptions techniques

Les prescriptions techniques obligatoires applicables aux systèmes d'assainissement non collectif sont celles définies dans :

- **Installations de 20 EH et moins :** arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 Kg/j de DBO_5,

- **Installations de 21 EH à 199 EH :** l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux dispositifs d'assainissement recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 Kg/j de DBO_5

- **Les installations de 200 EH et plus :** sont soumises à déclaration ou autorisation selon la nomenclature « loi sur l'eau » conformément à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, rubrique 2.1.1.0. Le service de police de l'eau est en charge du suivi desdossiers « loi sur l'eau » et du contrôle annuel de la conformité de ces installations, en collaboration avec le SPANC,

conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015 précité. Elles ne sont pas contrôlées par le SPANC au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015. Pour les installations de 200 EH et plus, le SPANC collabore avec le service de police de l'eau et peut donc être amené à répondre aux sollicitations du service de police de l'eau sur des questions techniques se rapprochant davantage de l'ANC, sur d'éventuels contrôles effectués précédemment par le SPANC, pour recenser ces installations ou faire de l'information des maîtres d'ouvrage par exemple.

- le DTU 64.1 (Document Technique Unifié),

L'usager est aussi tenu de respecter scrupuleusement les conditions de mise en œuvre propres à chaque fabricant, selon le modèle d'équipement intégré au système d'ANC.

Article 8 - Conception et implantation

Les dispositifs d'assainissement non collectif doivent être créés, implantés et entretenus de manière à ne présenter aucun risque de pollution ou de contamination des eaux de surface ou souterraines. Leur dimensionnement et leur conception doiventt prendre en compte la nature de l'habitation et de la parcelle où ils seront implantés.

Un système de traitement est obligatoirement implanté à plus de 35 mètres d'un captage d'eau déclaré destinée à la consommation humaine.

Il est également conseillé d'implanter le dispositif à :

- plus de 5 mètres de l'habitation,
- plus de 3 mètres des limites de propriété,
- plus de 3 mètres de toute végétation.

Les dispositifs doivent être à l'écart de toute charge roulante ou d'aire de stockage. Un engazonnement de la surface est toutefois autorisé en veillant à l'accessibilité des tampons de visite.

Le revêtement superficiel doit être perméable à l'air et à l'eau. En conséquence, tout revêtement de type bitume ou béton est proscrit.

Article 9 - Séparation des eaux pluviales et usées

Les systèmes de collecte des eaux usées domestiques et des eaux pluviales doivent être indépendants.

Le rejet ou déversement des eaux pluviales dans le dispositif d'ANC, en amont de l'étage de prétraitement ou de traitement, est interdit.

Le rejet des eaux usées domestiques, sans traitement, dans le réseau d'eaux pluviales est interdit.

Article 10 – Les rejets

Il est interdit de déverser dans le système d'évacuation des eaux pluviales et d'ANC toute substance dangereuse pour l'environnement.

Il est également recommandé d'utiliser avec mesure les produits bactéricides lors du nettoyage des sanitaires, afin de ne pas perturber le fonctionnement de la filière d'ANC.

Les eaux domestiques ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel qu'après avoir subi un traitement répondant aux exigences de la réglementation en vigueur.

Le rejet direct des eaux traitées vers le milieu superficiel (fossés, cours d'eau,...) ne peut être effectué que dans le cas exceptionnel où le terrain, de par la nature de son sol ou sa configuration (manque de place), est totalement inapte à la mise en place de tranchées drainantes. L'autorisation du propriétaire du lieu recevant les eaux usées est dans ce cas obligatoire (formulaire type d'autorisation de rejet à renseigner).

Les rejets d'effluents, même traités, dans un puisard, puits perdu ou désaffecté, cavité naturelle ou artificielle sont interdits.

Article 11 - Description d'un système d'assainissement

Pour être conforme, toutes les eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) doivent être raccordées en amont du système d'assainissement non collectif.

Une filière est généralement constituée :

- d'un étage de prétraitement (fosse toutes eaux, fosse septique dans le cas d'une réhabilitation uniquement, etc. qui permet la décantation des éléments solides, la séparation des graisses, et l'activation du processus biologique de digestion des éléments dissouts.

- d'un étage de traitement, situé en aval du prétraitement, qui permet au processus biologique de se poursuivre et de renvoyer, vers le milieu naturel, des eaux claires dont la charge polluante a été considérablement réduite.

On distingue les filières dites traditionnelles (tranchées d'infiltration, filtres à sable, etc...), qui utilisent principalement le sol en place ou reconstitué, des filières agréées qui mettent en œuvre des technologies ou procédés particuliers pour offrir une alternative généralement plus compacte (micro-stations, filtres compactes, etc...). La liste actualisée des dispositifs agréés est disponible en suivant le lien suivant :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html

Le choix d'un dispositif d'ANC, souvent multiple, revient au propriétaire de l'habitation. Ce choix relève généralement d'un arbitrage économique, conditionné par les possibilités techniques offerte par la nature du terrain (espace disponible, nature du sol, pente, etc...).

Le SPANC peut accompagner l'usager dans sa réflexion et lui apporter des éclairages sur la pertinence d'une solution par rapport à une autre. Mais le choix final est toujours le fait du propriétaire.

Avant toute mise en œuvre d'une nouvelle installation (neuve ou réhabilitée), le projet sera soumis à l'avis du SPANC via le formulaire « demande d'autorisation d'installation d'un assainissement non collectif » pour validation.

Article 12 - Ventilation du pré-traitement

Pour assurer un fonctionnement optimal, le système d'ANC doit être correctement ventilé, avec une « mise à l'air libre » de l'amont et de l'aval de l'étage de prétraitement, par le biais de canalisations de diamètre 100 mm minimum. Cette mise à l'air libre permet une bonne dispersion des gaz de fermentation, à la fois nauséabonds et corrosifs.

Idéalement, la ventilation amont dite primaire est assurée par la colonne d'évacuation des eaux usées, qui se prolonge verticalement à travers les combles de l'habitation pour ressortir sur le toit. La ventilation secondaire, piquée sur l'organe de prétraitement, doit se prolonger jusqu'au faîtage de l'habitation, et être munie d'un extracteur statique ou éolien.

Article 13 - Servitudes privées et publiques

Dans le cas d'une réhabilitation, si la surface du terrain est insuffisante à l'établissement d'un assainissement non collectif, un accord privé entre voisins pour le passage d'une canalisation ou toute autre installation pourra être établi dans le cadre d'une servitude de droit privé sous réserve que les règles de salubrité soient respectées.

Le passage d'une canalisation privée d'eaux usées sous le domaine public ne peut être autorisé que par le Maire de la commune concernée ou par les services du Département ou de l'Etat selon le gestionnaire du dit domaine public.

Article 14 - Suppression des anciennes installations

En cas de raccordement à un réseau d'assainissement collectif d'une habitation jusqu'alors doté d'un ANC, les fosses et autres équipements devront être vidangés et mis en sécurité (soit retirés, soit comblés par des matériaux de remblai). Cette opération est diligentée, à ses frais, par le propriétaire de l'habitation.

En cas de non-exécution de cette règle, la commune concernée peut, après mise en demeure, procéder d'office et aux frais du propriétaire aux travaux indispensables.

Les dispositifs de traitement et d'accumulation ainsi que les fosses mis hors service doivent être vidangés et curés afin d'être comblés ou désinfectés s'ils sont destinés à une autre utilisation. Les entrées et sorties de fosse devront être également obstruées.

Chapitre 3 - Obligations du service

Article 17 - Mission d'information auprès de l'usager

Le Service fournit au propriétaire, avec ou sans instruction d'un dossier d'urbanisme, les informations réglementaires et les conseils techniques généraux nécessaires à la réalisation, à l'entretien, à la mise en conformité ou à la réhabilitation de son assainissement.

Article 18 - Compétences obligatoires

Conformément à l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le Service assure l'inspection technique des installations afin d'évaluer leur conformité au regard de la réglementation en vigueur. On distingue

- le contrôle des installations neuves ou réhabilitées dit de « conception/réalisation »
- Le contrôle des installations existantes dit contrôle périodique de bon fonctionnement
- Le diagnostic vente

Un compte-rendu de chaque contrôle technique est remis à l'usager et/ou au propriétaire et au Maire de la commune concernée.

18.1 - Mission de contrôle sur les nouvelles installations

Contrôle de conception

L'intervention technique du SPANC démarre dès la phase de conception pour les installations nouvelles ou à réhabiliter.

L'usager qui projette de réaliser ou de réhabiliter une installation d'ANC dépose la fiche « Demande de mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif » dûment remplie, en Mairie dans le cas d'une demande d'urbanisme ou directement au SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes dans le cas d'une réhabilitation de l'assainissement seul (fiche disponible sur le site en Mairie, à la CC de la Dombes ou sur son site internet).

Le Service étudie les demandes et délivre un avis. Il peut demander au pétitionnaire de modifier son projet si celui-ci n'est pas conforme ou inadapté.

Dans le cas de projet présentant un fort enjeu (bâtiment recevant du public, installation à usage collectif, zone sensible d'un point de vue écologique, etc...) le SPANC pourra exiger du pétitionnaire d'engager à ces frais toutes les études jugées nécessaires (étude d'impact, étude hydrographique, hydrogéologique, etc...). Les copies de ces rapports d'étude devront être remises au SPANC pour qu'il puisse délivrer son avis. Ces copies seront conservées par le SPANC.

La réalisation des travaux ne peut être entreprise qu'après avoir reçu un avis favorable du Service. L'usager doit alors respecter le cadre définit par ce projet lors de la phase réalisation.

Contrôle de réalisation

Le Service doit être informé au moins 8 jours à l'avance, par l'usager, du démarrage des travaux.

Le Service est alors autorisé à se rendre sur le chantier autant que de besoin, pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'installation. Ce contrôle s'effectuera idéalement avant recouvrement des tranchées et autres excavations pour vérifier la bonne mise en œuvre des équipements et, si besoin, faire procéder à quelques rectifications.

A l'issu du chantier, le Service remettra à l'usager un compte rendu de réalisation.

Le non-respect de ces règles par le propriétaire engage totalement la responsabilité de ce dernier.

Selon la nature du chantier, en particulier lorsque les linéaires de réseau sont importants ou que plusieurs immeubles sont branchés sur une même installation, le Service pourra exiger du maître d'ouvrage qu'il produise, sous format papier et/ou informatique, des plans de recollement et surtout un rapport d'inspection télévisée du réseau.

18.2 - Mission de contrôle sur les installations existantes

Etat des lieux des installations existantes (diagnostic de l'existant)

Tout immeuble existant rejetant des eaux usées domestiques et non raccordé au réseau public, donne lieu à un contrôle de diagnostic, par le Service. Ce dernier effectue ce contrôle par une visite sur place, destinée à vérifier :

- L'existence et l'implantation d'une installation d'assainissement non collectif ;
- Les caractéristiques et l'état de cette installation ;
- Le bon fonctionnement de cette installation vis-à-vis des risques environnementaux

Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement non collectif concerne toutes les installations existantes (neuves, réhabilitées) qui ont déjà fait l'objet d'un contrôle (contrôle de réalisation, diagnostic de l'existant ou contrôle en cas de vente).

Le service doit informer les usagers, par un avis de passage au moins 8 jours à l'avance, d'une opération de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de leur installation d'assainissement non collectif.

Ce contrôle a pour but de vérifier :

- Si la filière fonctionne convenablement,
- Si les ouvrages n'ont pas subi de détérioration et qu'ils sont entretenus correctement, notamment sur présentation de la fiche d'intervention de l'entreprise de vidange,
- S'il n'y a pas de risque sanitaire pour le voisinage ou d'impact sensible sur l'environnement

Pour ce qui concerne la vidange des installations, seules les entreprises disposant d'un agrément préfectoral sont autorisées à intervenir. Ceci garantit une bonne prise en charge des

matières de vidange. En outre le vidangeur est tenu de fournir à l'usager, après intervention, un bordereau de suivi des matières de vidange indiquant le volume d'effluents collectés et leur lieu d'évacuation.

Fréquence des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien est effectué en moyenne tous les dix (10) ans. Cette fréquence peut être revue à tout moment par la Communauté de Communes de la Dombes. En particuliers, des contrôles ponctuels et inopinés peuvent être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

En particulier, **pour les installations de capacité supérieure ou égale à 21 EH**, ce contrôle périodique s'effectuera au maximum tous les **trois** (3) **ans**.

Diagnostic dans le cadre d'une vente

Les articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation et la Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 », précisent qu'à compter du 1er janvier 2011, lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public d'assainissement collectif, un diagnostic complet de l'installation datant de moins de 3 ans doit être fourni.

Article 19 – Compétences facultatives

19.1 - Mission du service d'entretien

Le Service propose aux particuliers volontaires un service de vidange de leur dispositif de prétraitement. Ce service « entretien » consiste en l'organisation de campagnes de vidange de fréquence au moins annuelle. Ce groupement de vidange permet de répartir les coûts de transport entre différents usagers, et de faire diminuer considérablement les coûts pour chacun d'eux.

Les prestations sont réalisées par une entreprise agréée, retenue après mise en concurrence, conformément au Code des Marchés Publics.

Chaque particulier peut s'inscrire au service entretien, librement et à tout moment. Il lui suffit pour cela d'adresser au SPANC le formulaire de commande d'une prestation, par lequel l'usager accepte les règles du service entretien (cf. annexe n°1 du règlement du SPANC).

Ce service est réservé aux particuliers uniquement, et aux installations desservant une seule habitation. Les installations à usage collectif, du fait de leur plus grand volume, ne peuvent être intégrées dans les tournées de vidange. Elles sont donc exclues de ce service facultatif.

Les entreprises, restaurants, et autres activités professionnelles, pour qui la réglementation impose des filières de traitement particulières, doivent faire appel à leur propre prestataire.

19.2 - Mission du service de réhabilitation

Le Service propose également d'organiser des campagnes de réhabilitation des installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental.

Le service de réhabilitation a pour but d'inciter à la mise en conformité des ANC présentant un risque sanitaire et/ou environnemental. L'objectif est de rassembler les particuliers éligibles et volontaires pour leur faire bénéficier d'aides proposées par différents financeurs, selon leur disponibilité du moment.

La Communauté de Communes de la Dombes intervient alors au nom des volontaires pour solliciter les subventions. Cette intervention fait l'objet d'une convention entre l'usager et le SPANC, laquelle précise comment s'articulent les choses. Les travaux de réhabilitation restent à la charge des usagers, qui restent maîtres d'ouvrage dans cette opération.

Il est important de préciser que dans le cadre d'un programme de réhabilitation, l'étude à la parcelle devient obligatoire. L'usager devra donc engager à ses frais une telle étude.

Dès lors que l'usager s'est inscrit à un programme de réhabilitation, il dispose d'un délai maximum de deux ans pour réaliser aux travaux, sous peine de perdre le bénéfice des subventions auxquelles il prétend.

Chapitre 4 - Obligations de l'usager et du propriétaire

Article 20 - Mise en conformité des installations

Les installations d'assainissement doivent être respectueuses de la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où elles ne le seraient pas, le propriétaire est tenu de les mettre en conformité dans le délai prévu par la loi (4 ans).

Dans le cas où le rapport de visite ferait état de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances dûment constatés par le SPANC, l'acquéreur devra entreprendre des travaux de mise en conformité dans les meilleurs délais. Si, après mise en demeure, la mise en conformité n'est toujours pas faite, la collectivité pourra procéder à ces travaux, aux frais du propriétaire.

En cas de vente d'un immeuble équipé d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose de un an pour se mettre en conformité. Passé ce délai, l'usager (s'il est propriétaire) verra le montant de sa redevance majorée de 100% (voir dispositions financières).

Article 21 - Devoir d'information

Tout propriétaire d'habitation existante ou en construction doit informer le Service lorsqu'il souhaite intervenir sur son dispositif d'ANC et présenter son projet pour validation.

Article 22 - Devoir d'entretien des installations

Le propriétaire est tenu d'entretenir son dispositif d'assainissement en le faisant vidanger aussi souvent que nécessaire par une entreprise agréée. Le SPANC propose à cet effet un service entretien qui permet à l'usager de bénéficier de tarifs optimisés, rendant la prestation d'entretien plus accessible financièrement.

D'une manière générale, les ouvrages et les regards doivent rester accessibles pour faciliter leur entretien et leur contrôle.

Sauf circonstances particulières, il est conseillé d'effectuer les vidanges de boues et de matières flottantes:

- dès que la hauteur de boues dans la fosse septique ou la fosse toutes eaux atteint 50 % du volume utile, ou tous les 4 ans,
- au moins tous les 6 mois dans le cas d'une installation biologique à boues activées,
- au moins tous les 3 ans dans le cas d'une installation biologique à cultures fixées, ou dès que le niveau de boues atteint 30%.

Article 23 - Responsabilité de l'usager

L'usager est responsable de tout dommage causé par négligence, maladresse, malveillance de sa part ou de celle d'un tiers.

Il doit signaler au plus tôt, à son propriétaire le cas échéant, toute anomalie de fonctionnement de ses installations d'assainissement non collectif, ainsi qu'au Service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes.

La responsabilité civile de l'usager devra être couverte en cas de possibles dommages dus aux odeurs, débordement, pollution...

Article 24 - Accès à l'installation

Les agents du Service sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées pour contrôler les installations d'assainissement conformément à l'article L.1331-11 du Code de la santé publique.
L'usager est prévenu par l'envoi d'un avis de passage dans un délai minimum de 8 jours et doit donc être présent ou représenté lors de l'intervention du Service.

En cas d'obstacle opposé à l'accomplissement des missions de contrôle du Service, le propriétaire est astreint au paiement de la somme définie par le code de la santé publique (article L.1331-8).

On appelle obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle, toute action du propriétaire ayant pour effet de s'opposer à la réalisation du contrôle du Service, en particulier :

- refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif,
- absences aux rendez-vous fixés par le Service à partir du 2ème rendez-vous sans justification,
- report abusif des rendez-vous fixés par le Service à compter du 4ème report, ou du 3ème report si une visite a donné lieu à une absence.

Article 25 - Répartition des obligations entre propriétaire et locataire

Le propriétaire a l'obligation de remettre à son locataire le règlement du Service assainissement non collectif afin que celui-ci connaisse l'étendue de ses droits et obligations. Ce règlement, opposable aux tiers, est à la disposition des usagers au siège de la Communauté de Communes et en Mairie dans chaque commune membre.

Chapitre 5 - Dispositions financières

Article 26 – Redevances et forfaits

Les prestations de contrôle assurées par le Service donnent lieu au paiement par l'usager d'une redevance (cf. disposition financières en annexe).

Cette redevance est destinée à financer les charges du Service, inscrites dans un budget annexe que la Communauté de Communes à l'obligation d'équilibrer.

Les redevances et les forfaits de contrôle sont institués par délibération du Conseil communautaire. Ils peuvent être révisés à tout moment par la Communauté de Communes (voir annexe n°2 et 3).

Le montant de cette redevance pourra être doublé pour les propriétaires qui ne respecteraient pas le délai de mise en conformité de un an suivant l'acquisition d'un bien.

Chapitre 6 - Poursuites et sanctions pénales

Article 27 - Constats d'infraction

Les infractions au présent règlement et à la réglementation en vigueur sont constatées soit par les agents du Service, soit par le représentant légal ou le mandataire de la collectivité concernée, ou par tout agent de l'Etat habilité (Gendarmerie,...).

Elles peuvent donner lieu à une mise en demeure et éventuellement à des poursuites devant les tribunaux compétents.

Article 28 - Sanctions applicables en cas d'infraction

Toute installation d'assainissement non collectif qui est jugée en violation avec les prescriptions réglementaires en vigueur peut être soumise à des sanctions précisées dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 20 décembre 2006, le code de construction et de l'habitation, le code de l'urbanisme et le code de l'environnement.

Chapitre 7 - Mesures de police

Article 29 - Mesures de police administrative et spéciale

Pour prévenir ou faire cesser une pollution de l'eau ou une atteinte à la salubrité publique, le Maire peut, en application de son pouvoir de police générale, prendre toute mesure réglementaire ou individuelle sans préjudice des mesures pouvant être prises par le Préfet.

En cas de transfert du pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement non collectif par les Maires au Président de la Communauté de Communes, ce dernier peut prendre un arrêté de police pour prévenir ou faire cesser une pollution de l'eau ou une atteinte à la salubrité publique.

Chapitre 8 - Pénalité financière

Article 30 - Pénalité pour absence d'assainissement

L'absence totale ou partielle d'un équipement d'assainissement non collectif sur un immeuble qui doit en posséder un expose le propriétaire de l'immeuble au paiement de la pénalité financière prévue par l'article L.1331 - 8 du code de la santé publique.

Article 31 - Pénalité pour non respect du délai de mise en conformité

Il est rappelé que, à l'issue d'une vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai de mise en conformité de un an.

Si les travaux de mise en conformité n'ont pas été entrepris dans l'année suivant la vente, l'usager se verra appliquer un montant de redevance majoré de 100 % jusqu'à accomplissement des travaux.

Article 32 - Recours du service et des usagers

Les différends individuels entre le Service et ses usagers relèvent du droit privé et de la compétence des tribunaux judiciaires, en dépit de toute convention contraire passée entre le Service et l'usager.

Chapitre 9 - Dispositions d'application

Article 33 – Application et modification du règlement

Le présent règlement est applicable à compter du 10 mars 2017 et après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Ce règlement sera tenu en permanence à la disposition du public dans les mairies, à la Communauté de Communes de la Dombes et sur le site internet communautaire.

Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par la Communauté de Communes et adoptées selon la même procédure que celle suivie par le règlement initial.

Toutefois ces modifications doivent être portées à la connaissance des usagers du service pour leur être opposables.

Le Président de la Communauté de Communes de la Dombes, les agents du Service d'assainissement non collectif et le receveur de la collectivité autant que de besoin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.

Chapitre 10 – Définitions et vocabulaires

Assainissement non collectif ou assainissement individuel ou encore assainissement autonome : le présent règlement entend par « assainissement non collectif », l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées des immeubles ou parties d'immeubles, non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées. Une installation d'ANC pourra, le cas échéant, recevoir les eaux usées domestiques de plusieurs immeubles.

Immeuble : Dans le présent règlement, le mot immeuble est un terme générique qui désigne indifféremment toute construction utilisée pour l'habitation, qu'elle soit temporaire (mobil home, caravanes...) ou permanente (maisons, immeuble collectif...), y compris les bureaux et les locaux affectés à d'autres usages que l'habitat (industriel, commercial et artisanal) non soumis au régime des installations classés pour la protection de l'environnement (ICPE), produisant des eaux usées domestiques ou assimilées.

Logement individuel : Logement destiné à l'habitat d'une seule famille (il peut s'agir d'un immeuble individuel ou d'un logement à l'intérieur d'un immeuble collectif)

Eaux usées domestiques ou assimilées : Elles comprennent l'ensemble des eaux usées domestiques ou assimilées, définies par l'article R.214-5 du Code de l'Environnement, produites dans un immeuble, dont notamment les eaux ménagères ou eaux grises (provenant des cuisines, salles d'eau, ...) et les eaux vannes ou eaux noires (provenant des WC).

Usager du Service : Toute personne, physique ou morale, qui bénéficie d'une intervention du SPANC, est un usager du SPANC. Dans le cas général, les usagers du SPANC sont les propriétaires des immeubles équipés d'une installation d'assainissement non collectif, car l'obligation de maintien en bon état de fonctionnement et d'entretien des installations incombe à ces propriétaires en application des dispositions du code de la santé publique relatives à l'assainissement non collectif (article L1331-1-1 notamment). Les occupants des immeubles équipés d'une installation d'assainissement non collectif sont aussi des usagers du SPANC lorsqu'ils demandent à celui-ci de réaliser des opérations d'entretien de l'installation ou de traitement des matières de vidange. Par ailleurs, le SPANC peut fournir des renseignements de nature technique, administrative ou juridique sur l'assainissement non collectif à des personnes qui ne font pas partie des propriétaires ou occupants mentionnés ci-dessus.

Fonctionnement par intermittence : Fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif qui reçoit des effluents de manière discontinue, avec un ou plusieurs intervalle(s) d'au moins une semaine sans arrivée d'effluents pour une durée totale d'au moins quatre mois par an. Typiquement, le fonctionnement par intermittence concerne les installations d'assainissement non collectif équipant les résidences secondaires et les résidences alternées qui ne sont occupées qu'une partie de l'année, mais d'autres cas peuvent également entrer dans cette catégorie.

Immeuble abandonné : Est considéré comme « abandonné » tout immeuble d'habitation qui ne répond pas aux règles d'habitabilité fixées par le règlement sanitaire départemental, donc non entretenu, et qui est sans occupant à titre habituel.

Etude particulière = Etude de filière : Etude réalisée à l'échelle de la parcelle afin de justifier le choix de la filière d'assainissement non collectif à mettre en oeuvre à partir des caractéristiques pédologiques du terrain d'implantation, d'une évaluation de la production d'eaux usées de l'immeuble, et du contexte environnemental.

Etude de sol : Analyse pédologique qui permet d'apprécier le sol et son aptitude à épurer ou à infiltrer. Cette étude permet de déterminer les caractéristiques texturales du sol, de détecter les traces hydromorphiques, de connaître le niveau et la nature du substratum rocheux, lorsque ce dernier se situe à moins de 2 m de profondeur.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) : Service public organisé par une collectivité (commune ou groupement de communes) dotée de la compétence d'assainissement non collectif et qui assure les missions définies par la loi : contrôles des installations d'assainissement non collectif et, le cas échéant, entretien, réalisation et /ou réhabilitation d'installations, et traitement des matières de vidange. Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différentes filières d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations. Toutefois le SPANC ne réalise ni étude particulière (étude de filière), ni étude de sol, il n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre et il ne peut pas être chargé du choix de la filière (sauf dans le cadre d'une convention avec le propriétaire confiant au SPANC l'organisation et le suivi des travaux de réalisation ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif). La mission d'information assurée par le SPANC consiste uniquement en des explications sur l'application de la règlementation et sur les risques et dangers que peuvent présenter les installations d'assainissement non collectif pour la santé publique et pour l'environnement, ainsi qu'en la fourniture de renseignements simples et de documents aux usagers.

Rapport de visite : Document établi par le SPANC à la suite d'une intervention de contrôle sur site permettant d'examiner une installation d'assainissement non collectif et/ou son environnement. Le contenu minimal du rapport de visite est défini par la règlementation.

Zonage d'assainissement : Elaboré par la collectivité compétente en matière d'assainissement ou d'urbanisme, le zonage définit les zones qui relèvent de l'assainissement collectif, dans lesquelles les habitations sont ou seront raccordées à terme au réseau public de collecte des eaux usées, et les zones qui relèvent de l'assainissement non collectif, où le propriétaire d'un immeuble a l'obligation de traiter les eaux usées de son habitation. Ce document est consultable en mairie ou dans les locaux du SPANC et permet d'avoir une appréciation très imprécise de la nature des sols sur le secteur étudié (*de 25 à 4 observations à l'hectare - selon circulaire du 22/05/1997)*

Norme AFNOR NF DTU 64.1 de mars 2007 :
Une norme est un document de référence. La norme diffère d'une réglementation nationale. Elle n'est pas imposée par les pouvoirs publics, mais elle permet d'atteindre un niveau de qualité et de sécurité reconnu et approuvé dans le cadre de l'organisme de normalisation. En l'occurrence, il s'agit d'une norme élaborée dans le cadre de l'AFNOR, qui assure la coordination de l'ensemble de la normalisation en France. Il s'agit aussi d'un document technique unifié (DTU), c'est-à-dire un recueil de dispositions techniques recommandées pour la construction d'ouvrages. Cependant, le DTU ne suffit pas à décrire l'ensemble des caractéristiques d'un projet à réaliser par un fournisseur et/ou une entreprise. Il appartient au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre d'inclure dans chaque projet les compléments et/ou dérogations nécessaires par rapport à ce qui est spécifié dans le DTU.
La norme a pour objet de préciser les règles de l'art relatives à certains ouvrages de traitement des eaux usées domestiques de maisons d'habitation individuelle jusqu'à 10 pièces principales tels que définis par la

réglementation en vigueur. Elle concerne les caractéristiques et la mise en oeuvre des équipements de prétraitement préfabriqués d'une part, des dispositifs assurant le traitement par le sol en place ou reconstitué, avec infiltration ou évacuation des eaux usées domestiques traitées d'autre part.
La norme AFNOR NF DTU 64.1 de mars 2007 n'est pas un document public. Elle peut être acquise auprès de l'AFNOR. En fait, elle n'est utile qu'en cas de construction ou de réhabilitation d'ouvrages d'ANC avec traitement traditionnel par le sol en place ou reconstitué.

Équivalent habitant : en terme simple, il s'agit d'une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'un système d'épuration, basée sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.
Selon l'article 2 de la Directive "eaux résiduaires urbaines" du 21/05/1991, l'équivalent habitant est « la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en 5 jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Chapitre 11 – Références des textes législatifs et réglementaires

Textes réglementaires applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif
- Arrêtés interministériels du 07 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, et du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif.
- Décret du 28 février 2012 relatif aux corrections à apporter à la réforme des autorisations d'urbanisme.
- Arrêté du 21 juillet 2015 relative aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Code de la Santé Publique
Article L.1311-2 : fondement légal des arrêtés préfectoraux ou municipaux pouvant être pris en matière de protection de la santé publique,
Article L.1312-1 : constatation des infractions pénales aux dispositions des arrêtés pris en application de l'article L.1311-2,
Article L.1312-2 : délit d'obstacle au constat des infractions pénales par les agents du ministère de la santé ou des collectivités territoriales,
Article L.1331-1 : obligation pour les immeubles d'être équipés d'un ANC quand non raccordés à un réseau de collecte public des eaux usées
Article L.1331-1-1 : immeubles tenus d'être équipés d'une installation d'assainissement non collectif,
Article L.1331-5 : mise hors services des fosses dès raccordement au réseau public de collecte.
Article L.1331-8 : pénalité financière applicable aux propriétaires d'immeubles non équipés d'une installation autonome, alors que l'immeuble n'est pas raccordé au réseau public, ou dont l'installation n'est pas régulièrement entretenue ou en bon état de fonctionnement ou encore pour refus d'accès des agents du SPANC aux propriétés privées,
Article L.1331-11 : accès des agents du SPANC aux propriétés privées.
Article L.1331-11-1 : ventes des immeubles à usage d'habitation et contrôle de l'ANC

Code Général des Collectivités Territoriales
Article L.2224-8 : mission de contrôle obligatoire en matière d'assainissement non collectif,
Article L.2212-2 : pouvoir de police général du maire pour prévenir ou faire cesser une pollution de l'eau ou une atteinte à la salubrité publique,
Article L.2212-4 : pouvoir de police général du maire en cas d'urgence,

Article L.2215-1 : pouvoir de police générale du Préfet,
Article L.2224-12 : règlement de service
Article R.2224-19 concernant les redevances d'assainissement.

Code de la Construction et de l'Habitation
Article L.152-1 : constats d'infraction pénale aux dispositions réglementaires applicables aux installations d'assainissement non collectif des bâtiments d'habitation,
Article L.152-2 à L.152-10 : sanctions pénales et mesures complémentaires applicables en cas d'absence d'installation d'assainissement autonome d'un bâtiment d'habitation, lorsque celui-ci n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, ou de travaux concernant cette installation, réalisés en violation des prescriptions techniques prévues par la réglementation en vigueur.
Article L.271-4 : dossier de diagnostic technique au moment des ventes d'immeubles

Code de l'Urbanisme
Articles L.160-4 et L.480-1: constats d'infraction pénale aux dispositions pris en application du Code de l'urbanisme, qui concerne les installations d'assainissement non collectif,
Articles L.160-1, L.480-1 à L.480-9 : sanctions pénales et mesures complémentaires applicables en cas d'absence d'installation d'assainissement non collectif en violation des règles d'urbanisme ou de travaux réalisés en méconnaissance des règles de ce code.

Code de l'Environnement
Article L.432-2 : sanctions pénales applicables en cas de pollution de l'eau portant atteinte à la faune piscicole,
Article L.437-1 : constats d'infraction pénale aux dispositions de l'article L.432-2,
Article L.216-6 : sanctions pénales applicables en cas de pollution de l'eau n'entraînant pas de dommages prévus par les deux articles précédents.

Textes règlementaires non codifiés
Arrêté ministériel du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées.
Arrêté du 19 juillet 1960 modifié le 14 mars 1986 relatif au raccordement des immeubles au réseau de collecte public des eaux usées

Chapitre 12 – Annexes du règlement

Annexe n°1 : Règlement du service entretien

Annexe n°2 : Redevance Assainissement Non Collectif

Annexe n°3 : Détail des autres dispositions financières

Approuvé par le Conseil communautaire	**Délibération n°2017-130** **En date du 09 mars 2017**
Reçu à la Préfecture de l'Ain	**Le 21 mars 2017**

Châtillon-sur-Chalaronne, le 21 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_130

Approbation des tarifs et du règlement du service d'entretien du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Vu le Code de Santé Publique,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DB05,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Considérant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Dombes,

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que la compétence assainissement non collectif a été transférée dans son intégralité à la Communauté de Commune (contrôle, entretien et réhabilitation) au titre de compétence facultative. Il appartient à la collectivité de préciser les termes de recours à ce service via l'établissement d'un règlement de service.

Pour ce qui relève de la partie entretien des installations, et suite à un groupement de commande initié en 2015 par les Communautés de Communes Chalaronne Centre et Centre Dombes, les prestations sont sous traitées à l'entreprise BIAJOUX dans le cadre d'un marché à bon de commande (notification 21 juillet 2015, durée initiale de un an reconductible trois fois un an). Ces prestations s'adressent uniquement aux installations à usage de particuliers et exclut les dispositifs desservant des entreprises et des groupes d'habitations.

Chaque usager reste libre de recourir ou non à cette prestation. Il convient de préciser dans notre règlement de SPANC, via l'annexe 1 jointe à la présente, les conditions de recours des usagers à ce service, et en particulier sa tarification.

Monsieur le Président propose de se prononcer sur les modalités d'exécution du service entretien (cf. annexe 1) et d'approuver la grille tarifaire suivante :

Prestation	Prix en € T.T.C. (TVA : 10 %) Habitation de plus de deux ans		Prix en € T.T.C. (TVA : 20 %) Autre cas	
	Prestation programmée	**Prestation urgente**	**Prestation programmée**	**Prestation urgente**
Prestation de base : vidange d'une installation jusqu'à 2 000 litres inclus et 30 m. linéaires de tuyaux	**101.20**	**165.00**	**110.40**	**180.00**
Prestation de base : vidange d'une installation de 2 001 à 3 000 litres inclus et 30 m. linéaires de tuyaux	**107.80**	**176.00**	**117.60**	**192.00**
Vidange d'une micro station, maximum 3 000 litres ou 5EH	**118.80**	**181.50**	**129.60**	**198.00**
Plus value pour mise en place d'une longueur de tuyau > 30 m. Par tranches de 10 m. linéaires supplémentaires	**9.90**	**9.90**	**10.80**	**10.80**
Plus value à la prestation de base pour un volume > 3 000 litres Par tranches de 1 000 litres supplémentaires	**22.00**	**22.00**	**24.00**	**24.00**
Plus value pour dégagement des regards	**66.00**	**66.00**	**72.00**	**72.00**
Vidange d'un bac dégraisseur seul	**44.00**	**88.00**	**48.00**	**96.00**
Minimum de facturation (déplacement sans pouvoir réaliser la prestation)	**49.50**	**99.00**	**54.00**	**108.00**

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'annexe 1 au règlement du SPANC telle que jointe à la présente,

- **De préciser** que l'annexe 1 sera mise à disposition des usagers en téléchargement libre sur le site internet,

- **De préciser** que cette annexe 1 sera transmise à chaque commune adhérente et sera disponible en mairie ou au siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

LA DOMBES
communauté de communes

REGLEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Annexe n°1 : Règlement du service entretien

Communauté de Communes de la Dombes
100 Avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Sommaire

Article 1 - Contexte 3

Article 2 – Objet du règlement 3

Article 3 – Missions confiées au prestataire par la Communauté de Communes 3

Article 4 – Attributions de la Communauté de Communes 4

Article 5 – Obligations du particulier 4

Article 6 – Description des prestations 4

Article 7 – Différents tarifs du service 6

Article 8 – Dispositions d'application 8

DEMARCHE POUR BENEFICIER D'UNE VIDANGE 9

Article 1 - Contexte

La Communauté de Communes de la Dombes est née de la fusion, le 1er janvier 2017, des anciennes Communauté de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont.

Ce règlement s'applique sur les 36 communes du périmètre de la Communauté de Communes de la Dombes :

Baneins	Crans	Neuville les Dames	Saint Paul de Varax
Birieux	Dompierre sur Chalaronne	Relevant	Saint Trivier sur Moignans
Bouligneux	La Chapelle du Châtelard	Romans	Sainte Olive
Chalamont	L'Abergement Clémenciat	Saint André de Corcy	Sandrans
Chaneins	Lapeyrouse	Saint André le Bouchoux	Sulignat
Châtenay	Le Plantay	Saint Georges sur Renon	Valeins
Chatillon la Palud	Marlieux	Saint Germain sur Renon	Versailleux
Châtillon sur Chalaronne	Mionnay	Saint Marcel en Dombes	Villette sur Ain
Condeissiat	Monthieux	Saint Nizier le Désert	Villars les Dombes

Article 2 – Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de préciser les relations entre les usagers du service d'entretien des installations d'assainissement non collectif, l'entreprise titulaire du marché d'entretien, et la Communauté de Communes, gestionnaire du service. Il fixe les droits et les devoirs de chacun en ce qui concerne les conditions d'inscription au service, l'intervention de l'entreprise sur une propriété privée, les conditions de paiement et d'application de ce règlement.

Article 3 – Missions confiées au prestataire par la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Dombes a confié à un prestataire de service les opérations de vidange et de nettoyage des installations d'ANC.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre d'un marché à bon de commande, notifié à la société BIAJOUX en juillet 2015 pour une durée ferme de un an, reconductible trois fois un an.

L'entretien des installations d'assainissement non collectif peut intégrer, pour les abonnés qui s'inscrivent, et selon leurs choix : le nettoyage du système de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux, micro station, bac à graisse, préfiltre), le curage des canalisations et regards ainsi qu'un test de bon fonctionnement. La technique retenue est la vidange «partielle» qui correspond à une vidange complète de la fosse et une réinjection de l'eau séparée de la phase solide.

Après l'intervention, le prestataire devra démarrer la remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'abonné. Il est en effet nécessaire de remplir d'eau la fosse après vidange.

Le dépotage des matières de vidange est effectué dans des centres agréés (station d'épuration agréée pour recevoir de telles matières ou sur tout autre site réglementairement agréé). Ces livraisons font l'objet d'un récépissé de dépôt.

Après concertation avec les services de la Communauté de Communes, l'entreprise Biajoux contacte directement, par téléphone, les usagers qui se sont déclarés intéressés par le service proposé. Le rendez-vous pris est ensuite confirmé par courrier par la Communauté de Communes.
Les éventuelles dégradations d'installations ou de propriétés privées relèvent de la responsabilité du prestataire.

Au terme de la prestation d'entretien, une fiche d'intervention, comprenant le volume pompé, l'état de l'installation une fois vidée et les remarques éventuelles, est établie en deux exemplaires par l'entreprise Biajoux et contresignée par l'usager ou son représentant. Ce dernier en conserve un et l'autre est transmis par l'entreprise à la Communauté de Communes. Un bordereau de suivi des matières de vidange est également établi.

Article 4 – Attributions de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes de la Dombes valide les calendriers d'intervention proposés par le prestataire, puis confirme les rendez-vous aux usagers.

Elle contrôle également la bonne exécution des prestations ; le service d'assainissement peut intervenir en cas de difficultés rencontrées lors de la vidange.

La Communauté de Communes assure ensuite la facturation, auprès des usagers, par l'intermédiaire du Centre des Finances Publiques de Châtillon-sur-Chalaronne.

Article 5 – Obligations du particulier

Le particulier doit dégager tous les regards, afin que les installations (fosse, bac à graisse, ...) soient accessibles à l'arrivée de l'entreprise de vidange. Si tel n'est pas le cas, une plus-value sera alors demandée conformément à l'article 7 ci-après.

Le particulier s'engage à régler le montant des prestations dans un délai d'un mois à compter de la réception de l'avis des sommes à payer.

Le particulier ou son représentant s'engage à être présent au jour et heure fixés avec lui pour le rendez-vous.

Il est rappelé que, pour le bon fonctionnement de l'installation, il est demandé à l'usager de :

- rejeter uniquement des eaux usées domestiques (eaux ménagères et eaux vannes), à l'exclusion des eaux pluviales ou de drainage et de tout autre rejet susceptible de nuire au bon fonctionnement de l'installation
- s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement de son installation

Article 6 – Description des prestations

La prestation de base comprend :

- le déplacement sur le site et les frais en découlant,
- la fourniture des matériels nécessaires,
- la fourniture de l'eau éventuellement nécessaire aux prestations, hors remise en eau de la

fosse,

- la vidange de la fosse toutes eaux ou septique, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 30 m et la réinjection de l'eau filtrée,
- le curage et le nettoyage des installations (regards de visite, canalisations, fosse, bac à graisse, pré-filtre),
- un test de bon fonctionnement,
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau supplémentaire par l'usager, le cas échéant),
- le transport, le dépotage et le traitement des boues prélevées dans un site agréé pour cela et quelle que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage, ainsi que les frais de dépotage,
- l'établissement du bordereau d'intervention et de la fiche de suivi des matières de vidange.

Les plus values susceptibles d'être répercutées au particulier pour des options n'entrant pas dans le cadre de la prestation de base sont détaillées à l'article suivant.

La vidange d'un bac dégraisseur peut faire l'objet d'une prestation seule, comprenant le transport et le dépotage des graisses dans un site agréé.

Un minimum de facturation est appliqué dans le cas où les prestations de vidange ne peuvent être réalisées, le titulaire s'étant rendu sur place (absence des propriétaires ou des locataires, localisation des installations non connue,...)

En cas d'urgence uniquement (installation d'assainissement non-collectif bouchée), un numéro d'astreinte est disponible (Entreprise Biajoux Assainissement), Tél : 04 74 22 12 12

ATTENTION : si une canalisation demeure bouchée, le débouchage n'entre pas dans le cadre des prestations prévues au marché. Le débouchage pourra être effectué par le prestataire mais donnera lieu à une facturation supplémentaire, dont le montant sera précisé par l'entreprise, à l'usager, au moment de l'intervention.

Article 7 – Différents tarifs du service

1	Prestation de base pour vidange et curage des installations					
N° de prix	Désignation des prix	Unité	LOGEMENT DE PLUS DE 2 ANS (TVA 10%)		LOGEMENT DE MOINS DE 2 ANS (TVA 20%)	
			Prestation programmée	**Prestation urgente**	**Prestation programmée**	**Prestation urgente**
			Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC
1.1	**Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche** **Volume de fosse < 2 000 litres**	Forfait	101,20	165,00	110,40	180,00
1.2	**Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche** **Volume de fosse entre 2 001 et 3 000 litres**	Forfait	107,80	176,00	117,60	192,00
1.3	**Micro-station**	Forfait	118,80	181,50	129,60	198,00

Les forfaits indiqués ci-dessus comprennent :

- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi),
- le déplacement sur le site et les frais en découlant,
- la fourniture des matériels nécessaires,
- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations,
- la vidange de l'installation y-compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 30 mètres,
- le curage et le nettoyage des installations (regards de visite, canalisations, fosse, bac dégraisseur, préfiltre),
- un test de bon fonctionnement,
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture complémentaire de l'eau par l'usager, le cas échéant),
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé pour cela et quelques soit la distance séparant l'installation du site de dépotage,
- l'établissement du rapport d'intervention.

2	Plus-values à la prestation de base					
N° de prix	Désignation des prix	Unité	LOGEMENT DE PLUS DE 2 ANS (TVA 10%)		LOGEMENT DE MOINS DE 2 ANS (TVA 20%)	
			Prestation programmée	**Prestation urgente**	**Prestation programmée**	**Prestation urgente**
			Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC
2.1	Plus-value pour mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres. PAR TRANCHE DE 10 METRES SUPPLEMENTAIRES :	Forfait	9,90	9,90	10,80	10,80
2.2	Plus-value à la prestation de base pour un volume supérieur à 3 000 litres comprenant également le transport et le dépotage des boues sur un site agréé PAR TRANCHE DE 1.000 LITRES SUPPLEMENTAIRES :	Forfait	22,00	22,00	24,00	24,00
2.3	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite : LE FORFAIT D'INTERVENTION :	Forfait	66,00	66,00	72,00	72,00

3	Autres prestations					
N° de prix	Désignation des prix	Unité	LOGEMENT DE PLUS DE 2 ANS (TVA 10%)		LOGEMENT DE MOINS DE 2 ANS (TVA 20%)	
			Prestation programmée	**Prestation urgente**	**Prestation programmée**	**Prestation urgente**
			Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC	Montant € TTC
3.1	**Vidange d'un bac dégraisseur seul** comprenant le transport et le dépotage des graisses dans un site agréé	forfait	44,00	88,00	48,00	96,00
3.2	**Forfait de déplacement sans intervention** Dans le cas où les prestations de vidange et de curage ne peuvent être réalisées, le titulaire s'en rendant compte sur place (absence des propriétaires ou des locataires, localisation des installations non connue, intervention technique irréalisable,...) :	forfait	49,50	99,00	54,00	108,00

Article 8 – Dispositions d'application

Le présent règlement s'applique à tous les usagers du service d'entretien des installations d'assainissement non collectif pour les installations situées sur les 36 communes membres de la Communauté de Communes de la Dombes. Il est tenu en permanence à la disposition du public, à la Communauté de Communes et dans les mairies du territoire.

Le Président de la Communauté de Communes, les agents du service d'entretien et le receveur de la collectivité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Approuvé par le Conseil communautaire	**Délibération n°2017-130** **En date du 09 mars 2017**
Reçu à la Préfecture de l'Ain	**Le 21 mars 2017**

Châtillon-sur-Chalaronne, le 21 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

DEMARCHE POUR BENEFICIER D'UNE VIDANGE

(Document s'adressant aux usagers du Service)

- **Trois campagnes de vidanges groupées sont organisées chaque année sur le territoire de la Communauté de Communes, une au printemps, une en été et une à l'automne. Les dates sont définies avec plus de précisions chaque début d'année**

- **Pour faire vidanger votre installation, remplissez le bon de commande ci-après en indiquant les caractéristiques de votre installation ainsi que vos coordonnées**

- **Retournez ce bon de commande dûment rempli au SPANC de la Communauté de Communes, par courrier, télécopie ou courriel (adresses ci-dessous)**

- **L'entreprise Biajoux vous contactera alors par téléphone afin de prendre rendez vous pour effectuer la vidange**

- **Vous recevez un courrier confirmant ce rendez vous de la part de la Communauté de Communes**

- **Votre présence est obligatoire (propriétaire ou locataire) lors de la vidange**

- **Le bon de commande est complété sur place par l'entreprise Biajoux et signé par les deux parties**

- **La vidange vous sera facturée par l'intermédiaire du Centre des Finances Public de Châtillon-sur-Chalaronne**

- **Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes de la Dombes
665 rue Pierre POIVRE
ZAC de la Tuilerie, BP 6
01 330 VILLARS LES DOMBES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_131

Instauration redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Dombes,

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que la compétence assainissement non collectif a été transférée dans son intégralité à la Communauté de Commune (contrôle, entretien et réhabilitation) au titre de compétence facultative. Il appartient à la collectivité de préciser les termes de recours à ce service via l'établissement d'un règlement de service.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (S.P.I.C.). Sa gestion est assurée, sur notre territoire, sous la forme d'une Régie à simple autonomie financière dont les charges doivent être couvertes par les recettes perçues auprès des usagers du service.

Comme tout budget annexe, celui du SPANC doit s'équilibrer en recettes et en dépenses sans être abondé par le budget général.
Le budget de fonctionnement du SPANC avoisine le 86 000 € par an (2 techniciens à temps plein + frais de structure). Ce service s'adresse à environ 3600 foyers.
Les recettes peuvent être assurées soit :
- par une facturation à l'acte de chaque contrôle (périodique, conception, réalisation). A raison de 360 contrôles par an en moyenne pour respecter la fréquence maximale de 10 ans, cela porterait le coût d'un contrôle à 240 € environ,
- par l'instauration d'une redevance forfaitaire annuelle de l'ordre de 24 €, qui permet de lisser dans le temps la charge pour l'usager, tout en assurant un niveau de recette régulier pour le service (mode de financement qui était en vigueur sur Chalaronne Centre et Centre Dombes).

Lors de la Commission Assainissement du 21 février 2017, les membres se sont prononcés en faveur d'un financement basé sur une redevance annuelle forfaitaire.

Conformément à l'article R2224-19-5 du CGCT, cette redevance couvrirait le coût des contrôles de bon fonctionnement, de conception et de réalisation, pour les installations existantes uniquement.
Pour les installations associées à des constructions neuves, dans la mesure où elles n'auront pas encore contribué au financement du service, le contrôle de conception et de réalisation donnera lieu à une facturation spécifique, dont le montant est précisé dans l'annexe 3 (dispositions financières autres que la redevance).

Monsieur le Président propose d'instaurer une redevance d'assainissement non collectif pour le financement du service, d'un **montant annuel forfaitaire fixe de 24 € par foyer non raccordé à un réseau d'assainissement collectif**, prélevé semestriellement sur les factures d'eau (12 € chaque semestre).
Pour les usagers qui ne seraient pas raccordés au réseau d'eau potable, cette redevance serait facturée directement par le SPANC.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 59 voix pour et 1 voix contre (M. Jean Pierre HUMBERT) :

- **D'approuver** l'instauration d'une redevance assainissement non collectif sur l'ensemble de ses usagers,

- **De fixer** le montant de la redevance à un forfait de 24 € par an, par foyer non raccordé à un réseau d'assainissement collectif,

- **De valider** l'annexe 2 telle que jointe à la présente,

- **De préciser** que cette annexe 2 sera transmise à chaque commune adhérente et sera disponible en mairie ou au siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017
Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

LA DOMBES
communauté de communes

REGLEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Annexe n° 2 : Redevance Assainissement Non Collectif

Communauté de Communes de la Dombes
100 Avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Sommaire

Article 1 - Objet de l'annexe 3

Article 2 – La redevance d'assainissement non collectif 3

Article 3 - Mode de recouvrement 3

Article 4 - Majoration de la redevance en cas d'impayé 4

Article 5 - Majoration en cas de non mise en conformité 4

Article 1 - Objet de l'annexe

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2017, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Dombes est financé par une taxe forfaitaire annuelle.

La présente annexe au règlement du SPANC fixe les conditions d'établissement et de prélèvement de cette redevance.

Ce document pourra être réactualisé annuellement par délibération du Conseil communautaire en fonction des évolutions et besoins du service.

Article 2 – La redevance d'assainissement non collectif

2.1 –Prestations couvertes par cette redevance

Comme le précise l'article R.2224-19-5 du CGCT, la redevance d'assainissement non collectif « comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations ». Elle permet donc de couvrir les coûts des différents contrôles des installations existantes.

Cette redevance n'englobe par conséquent pas le coût des diagnostics réalisés en cas de vente d'un immeuble, ni le coût des contrôles de conception / réalisation pour les constructions neuves. Ces prestations là font l'objet d'une tarification spécifique (cf. annexe 3 : Autres dispositions financières).

2.2 –Montant de la redevance

Conformément à l'article R.2224-19-5 du CGCT, le montant de la redevance d'assainissement non collectif est forfaitaire et sans rapport avec le niveau de consommation d'eau.

Par délibération du 9 mars 2017, le Conseil Communautaire a fixé le montant de cette redevance à **24 € par an et par usager raccordé à une installation d'assainissement non collectif**.

Ce tarif pourra être actualisé et l'annexe modifiée par décision du Conseil communautaire.

Article 3 - Mode de recouvrement

La redevance d'assainissement non collectif est facturée au titulaire de l'abonnement à l'eau, qui coïncide avec l'usager du dispositif d'assainissement. La redevance est donc payée aussi bien par le propriétaire occupant que par le locataire.

Le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif est assuré par le service de distribution d'eau potable. Le montant de celle-ci est donc porté sur la facture d'eau potable. Elle est payable au même titre que celle-ci, c'est-à-dire deux fois par an (deux fois 12 € par an).

Article 4 - Majoration de la redevance en cas d'impayé

Conformément à l'article R.2224-19-9 du CGCT, à défaut de paiement dans un délai de trois mois à compter de la présentation de la quittance et dans les quinze jours d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la redevance est majorée de 25 %.

Article 5 - Majoration en cas de non mise en conformité

Comme le précise le règlement du SPANC, en cas de vente d'un immeuble, le nouveau propriétaire doit se mettre en conformité dans un délai de un an, si l'installation a été jugée non conforme lors de son plus récent contrôle.

Si le nouveau propriétaire ne s'est pas mis en conformité dans ce délai de un an à compter de la vente, et qu'aucuns travaux ne sont programmés, le montant de la redevance sera majoré de 100% jusqu'à ce que la mise en conformité ait été réalisée.

Approuvé par le Conseil communautaire	**Délibération n°2017-130** **En date du 09 mars 2017**
Reçu à la Préfecture de l'Ain	**Le 21 mars 2017**

Châtillon-sur-Chalaronne, le 21 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Séance du 09 mars 2017

Date de la convocation
02 mars 2017
Date d'affichage
02 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le neuf mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_04_132

Autorisation à M. le Président à signer une convention mandat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Ain

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MÉNA	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Danielle	OTHEGUY	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS

Secrétaire de séance élu : **Cyrille RIMAUD.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Dombes,

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que la compétence assainissement non collectif a été transférée dans son intégralité à la Communauté de Communes de la Dombes (contrôle, entretien et réhabilitation) au titre de compétence facultative.

La compétence réhabilitation autorise en outre le SPANC à animer des opérations groupées de réhabilitation d'installations obsolètes, ouvrant droit à des aides financières pour les usagers concernés. Les organismes financeurs sont les suivants :
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse, dans le cadre de son 10ème programme,
- le Conseil Départemental de l'Ain.

Considérant que le protocole est le suivant :

- ✓ La Collectivité adresse à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental de l'Ain la liste des installations répondant aux critères suivants :
  - Installations antérieures à 1996,
  - Installations zonées en assainissement non collectif,
  - Installations « absentes » ou « présentant un danger pour la santé des personnes » ou « présentant un risque avéré de pollution de l'environnement » au sens de l'arrêté contrôle du 27 avril 2012.
- ✓ La Collectivité s'informe ensuite auprès des propriétaires de ces installations de leur volonté à réhabiliter leur assainissement ; elle constitue le dossier du programme de réhabilitation regroupant tous les particuliers volontaires et le soumet aux financeurs sollicités.
- ✓ Le particulier garde la maitrise d'ouvrage de ses travaux, la Collectivité est mandataire pour présenter les dossiers de réhabilitation et faire transiter les aides financières de l'Agence soit 3 300 € par installation et pour le Conseil Départemental soit 20% du montant des travaux pour une dépense plafonnée à 7 000 € H.T.
- ✓ Une convention est signée par le mandant, le particulier et le mandataire (le SPANC).

Monsieur le Président propose de solliciter les aides de l'ensemble des financeurs (Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain) en matière de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, approuver les conventions et mandats susmentionnés que ce soit avec les particuliers propriétaires, ou avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain, en matière de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, à signer les conventions et mandats susmentionnés ainsi que tout document et toute pièce afférents aux dossiers de demandes d'aide financière à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif auprès de l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De solliciter** les aides de l'ensemble des financeurs (Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain) en matière de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif,

- **D'approuver** les conventions et mandats susmentionnés que ce soit avec les particuliers propriétaires, ou avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain, en matière de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer les conventions et mandats susmentionnés ainsi que tout document et toute pièce afférents aux dossiers de demandes d'aide financière à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif auprès de l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain,

- **De préciser** que dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Dombes recevra et reversera aux particuliers volontaires gardant la maitrise d'ouvrage des travaux sur leur installation d'ANC, les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Ain qui leur sont destinées.

Ainsi fait et délibéré, le 09 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170309-DELIB-17-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	59 (11 pouvoirs)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_137

Approbation du procès-verbal de la séance du 09-03-2017

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Le Président,

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-2017-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	49	60 (11 pouvoirs)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_138

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que suite à l'annulation de la délibération N° 2017-87 du 16 février 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres en proposant une nouvelle élection.

La commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes de la Dombes et le Conseil Communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 30 mars 2017, soit au plus tard le 23 mars 2017 au siège de la Communauté de Communes de la Dombes par courrier ou par mail.

M. GIRER indique que 2 listes se sont présentées. Il propose que, comme lors du précédent vote sur le même sujet, si les candidats le souhaitent, une seule liste soit constituée. En l'absence d'accord sur ce point, il est procédé aux opérations de vote. Constatant l'accord unanime des délégués présents, l'élection se déroule à main levée.

Liste 1 :

Prénom	NOM	COMMUNE
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN
Jacques	PAPILLON	ST GEORGES SUR RENON
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD

Liste 2 :

Prénom	NOM	COMMUNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES

Liste 1 : 22 pour dont 6 pouvoirs, soit 2 sièges
Liste 2 : 38 pour dont 5 pouvoirs, soit 3 sièges

Voici la liste après le vote et la répartition des sièges :

Prénom	NOM	COMMUNE
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 22 voix pour la liste 1, 38 voix pour la liste 2 :

- **De désigner** les membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-2017-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	49	60 (11 pouvoirs)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_139

Ouverture de crédits en investissement

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que comme le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire pour mandater les dépenses d'investissements suivantes sur l'exercice 2017 avant le vote du budget :

- Licence Marcoweb pour 11 000.00 € au compte 2051,

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De voter** cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget général de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-2017-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	49	60 (11 pouvoirs)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_140

Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Activités Economiques de la Dombes :

- **Annulation des décisions prises lors du Conseil communautaire du 9 mars 2017 portant sur la levée des réserves et la prise en compte des recommandations du Commissaire Enquêteur à la suite de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique d'acquisition des terrains, avec mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY**

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Le Président,

Cède la Parole à Dominique PETRONE, Vice-président, qui rappelle que, lors de sa séance du 9 mars 2017, le Conseil communautaire a approuvé deux projets de délibérations relatifs :

- d'une part, à la levée de la réserve et la prise en compte des recommandations émises par le Commissaire Enquêteur concernant la déclaration d'utilité publique d'acquisition des terrains du projet de PAE de la Dombes à Mionnay,
- d'autre part, à la prise en compte des recommandations du Commissaire Enquêteur concernant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Mionnay dans le périmètre de la ZAC.

Préalablement à toute transmission au titre du contrôle de légalité, l'avis de la Préfecture a été sollicité sur ces deux projets de délibérations.

Il s'avère que :

- la délibération portant sur les recommandations du Commissaire Enquêteur émises sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY ne doit pas être prise par la Communauté de Communes qui ne bénéficie pas de la compétence PLU,
- que l'argumentation apportée par la Communauté de Communes de la Dombes en réponse à la réserve du Commissaire Enquêteur doit être davantage explicitée.

En effet, pour répondre à la réserve du Commissaire Enquêteur sur l'augmentation de la densification de la zone, la Communauté de Communes a demandé à l'aménageur d'augmenter le parcellaire cessible ; ainsi, le plan de composition qui sera présenté lors de l'élaboration du dossier de réalisation permettra une amélioration d'environ 8 % de la surface constructible du Parc d'Activités, soit près de 1,8 ha constructible supplémentaire.

Pour permettre de conforter juridiquement la déclaration d'utilité publique, davantage d'informations doivent être données sur les mesures qui seront prises pour intégrer ces 1,8 ha dans le dossier de réalisation à intervenir, et la Communauté de Communes doit s'engager, dans la délibération, sur cette augmentation de la surface cessible du PAE de la Dombes.

En conséquence, M. le Président propose d'annuler les décisions prises le 9 mars 2017 et de prendre une délibération à l'argumentation complétée, pour lever la réserve et prendre en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur sur la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **Décide** d'annuler les décisions prises lors du Conseil communautaire du 9 mars 2017 portant sur la levée de la réserve et la prise en compte des recommandations du Commissaire Enquêteur à la suite de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique d'acquisition des terrains, avec mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY, ces décisions n'ayant toutefois pas été rendues exécutoires par la transmission d'une délibération,

- **Prend acte** qu'une nouvelle délibération complétée lui sera présentée (point suivant à l'ordre du jour, objet de la délibération **n° D2017_03_05_141)** pour lever la réserve et prendre en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur sur la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-2017-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	49	60 (11 pouvoirs)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_141

Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'Activités Economiques de la Dombes - Levée de la réserve et prise en compte des recommandations émises par M. le Commissaire Enquêteur concernant la déclaration d'utilité publique de l'opération

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Le Président,

Cède la Parole à Dominique PETRONE, Vice-président, qui rappelle au Conseil communautaire que le projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes porté par la Communauté de Communes de la Dombes, consiste en la création d'un PAE d'une superficie d'environ 28 ha. Il est situé sur la commune de MIONNAY (01) au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au demi-diffuseur de l'A 46. Le Parc d'activités est également desservi par les routes départementales RD 1083 et 38 ; il est très proche de la halte ferroviaire des Echets située sur la ligne de Lyon-Bourg-en-Bresse.

Le projet doit permettre de poursuivre le développement économique du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes qui, depuis le 1er janvier 2017 regroupe 36 communes et environ 38 000 habitants. Il doit permettre de répondre aux besoins des activités économiques du territoire en recherche de sites d'implantation bien situés, offrir un nombre d'emplois conséquent, réduire les déplacements pendulaires et le phénomène de résidentialisation que connaît le territoire Dombiste.

Les enjeux :

La Communauté de Communes de la Dombes, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer à MIONNAY un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes « afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises ».

Les objectifs fixés par la Communauté de Communes Centre Dombes, à l'origine du projet, sont les suivants :

- inscrire le projet dans une démarche environnementale en vue de répondre aux objectifs de développement durable,
- permettre l'accueil d'activités en limitant les lieux de stockage, les activités logistiques ou les commerces générateurs de flux importants, et pour les commerces, en les limitant pour ne pas concurrencer le commerce de proximité des centres-bourgs.
- veiller au traitement qualitatif des façades du parc d'activités le long de l'autoroute A 46 et de la RD 38.
- assurer le lien entre le parc d'activités et la halte ferroviaire des Echets, et rendre celle-ci plus urbaine,
- maîtriser le développement à vocation d'activités autour des zones déjà urbanisées,
- apporter une alternative à l'habituelle image du parc d'activités en favorisant une approche permettant une mixité des réponses (taille de lots, typologie des produits,...),
- offrir des aménagements et des espaces collectifs de qualité,
- créer des emplois accessibles par le train.

Les étapes déjà réalisées :

Par délibération n° 10-003 du 14 janvier 2010 du Conseil de la Communauté de Communes Centre Dombes, la Communauté de Communes a décidé de lancer une concertation préalable, afin d'associer au projet les habitants, les associations et toute personne concernée par le projet.
Cette concertation s'est tenue du 16 avril 2010 au 23 juin 2011 et son bilan a été tiré par la délibération n°11-085 du 23 juin 2011.

Par sa délibération n° 12-025 du 8 mars 2012, la Communauté de Communes Centre Dombes a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » sur une superficie de 28 ha située au « Riollet » sur la commune de MIONNAY.

Par un contrat de concession en date du 5 juin 2014, la Communauté de Communes de Centre Dombes a confié l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à la Société LONGBOW SA, bâtiment CAP ARROW, avenue de Satolas Green, 69330 Pusignan.

Objet de l'enquête publique :

En vue de réaliser le projet de PAE, la Communauté de Communes Centre Dombes a souhaité poursuivre l'acquisition des terrains situés dans le périmètre de la ZAC, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

Par délibération en date du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et sollicité de M. le Préfet de l'Ain l'ouverture de cette enquête qui, de plus, emportera la mise en compatibilité des dispositions du PLU de la commune de MIONNAY dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée.

Le dossier d'enquête parcellaire n'étant pas finalisé, l'arrêté n° 16-034 de M. le Préfet de l'Ain, en date du 4 octobre 2016, porte uniquement sur l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement, avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MIONNAY dans le périmètre de la ZAC.

Bilan de l'enquête publique et avis du Commissaire Enquêteur :

Monsieur Hervé FIQUET a été désigné Commissaire Enquêteur par arrêté de désignation n° E16000259/69 du 19 septembre 2016, par Monsieur le Premier Vice-président du Tribunal Administratif de Lyon.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a mené l'enquête publique sur une période de 32 jours du 8 novembre au 9 décembre 2016 avec la tenue de quatre permanences.

Au terme de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur la commune de MIONNAY assorti d'une réserve et de deux recommandations, dont voici notre analyse et nos réponses.

Réserve :

► Augmenter la densification de la zone

Objet de la réserve :

Afin de prendre en compte le caractère irrémédiable de perte de surfaces agricoles et afin de ne pas gaspiller les terres agricoles, et en application de la loi SRU, le Commissaire Enquêteur recommande une densification plus importante que le projet établi prévoyant 110 000 m² de surface de plancher. En effet, avec une hauteur des constructions possibles de 15 m, ces 110 000 m² ne pourraient représenter que 2,5 ha construits sur les 20 ha commercialisés et les 28 ha pris pour l'agriculture.

Réponse :

La Communauté de Communes est favorable à cet objectif de densification, a étudié les pistes d'amélioration et apporte les réponses suivantes :

1. Plus de surfaces de terrain constructible : La Communauté de Communes s'engage à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de cette zone.

Cette augmentation de la densité constructible pourra être effectivement mise en œuvre dans le dossier de réalisation à intervenir en maintenant le parti général d'aménagement, l'esprit et la qualité de la ZAC, sur la base notamment des mesures suivantes :

- La place située au bout de la voie sera redessinée et repositionnée, afin de gagner, outre les m² constructibles supplémentaires, de la simplicité en termes de lisibilité de l'espace (perspective optimisée), et un entretien ultérieur facilité. La fonction de lieu de vie qualitatif de cet espace restera maintenue.
- Des voiries annexes optionnelles, constituant des antennes d'accès à cette place, seront supprimées. Le raccordement des parcelles sur la route a été redessiné de manière directe, de sorte à gagner des m², tout en garantissant le fonctionnement.
- Réintégration d'une surface d'espace public au parcellaire privatif. Dans la partie sud de la ZAC, une surface de terrain « accompagnait » la chaîne de bassins de rétention et d'infiltration, sans avoir de nécessité technique pour les ouvrages. L'option a été prise de la réintégrer au parcellaire densifiable, pour contribuer à lever la remarque du Commissaire Enquêteur.

Un plan présentant le principe d'augmentation de la surface constructible du PAE de la Dombes à prendre en compte lors de l'élaboration du dossier de réalisation est joint à la présente délibération.

2. Concernant le niveau du coefficient d'emprise au sol (CES) : L'augmentation du CES, voire sa suppression, ne nous apparait pas comme une réponse pertinente car elle ne modifierait pas substantiellement l'aménagement futur et effectif des parcelles. En effet, un CES à 0,6 permet un équilibre entre bâti, parking et espaces verts ; c'est un CES correspondant aux usages et aux besoins habituels des implantations en zone d'activités. Un CES de 0,6 n'est donc pas un frein à la densification.

3. Ratio de parking dans la parcelle : le respect des ratios de places de stationnement prévus par le dossier de Mise en Compatibilité est nécessaire pour éviter le stationnement sauvage non autorisé sur la voirie principale du PAE.

4. Modifications des règles de prospect : les règles de prospects tant par rapport aux emprises publiques qu'aux limites séparatives sont déjà peu contraignantes : 4 mètres de retrait minimum par rapport à la voie de desserte du PAE. Les bâtiments peuvent aussi s'implanter directement en limites séparatives ou sinon, avec un retrait minimal de 3 mètres. La Communauté de Communes ne souhaite pas les faire évoluer.

5. Densification verticale : la hauteur prévue pour le PAE est de 15 mètres, ce qui permet d'avoir des constructions en R+3 et même R+4 avec toiture terrasse. Nous avons aussi prévu une hauteur ponctuellement à 45 m pour des processus industriels spécifiques. Il semble difficile d'aller au-delà. Il est probable que la hauteur maximale autorisée (15 m) ne sera utilisée par les pétitionnaires que sur une partie des parcelles, et pas sur la totalité. De plus, la réalité des entreprises artisanales et industrielles montre que les rez-de chaussée ont en principe une hauteur importante, mais qu'il y a peu d'étage au-dessus.

En effet les contraintes techniques inhérentes aux activités artisanales et industrielles ne permettent souvent pas de créer beaucoup d'étages.

6. L'objectif intangible du PAE est d'accueillir des activités sur l'ensemble des parcelles : c'est aussi l'objectif économique de l'aménageur et aucune « sur-densification » sur 2,5 ha ne pourrait justifier d'en laisser 18 ha non construit (exemple posé par Monsieur le Commissaire enquêteur). Le Traité de Concession prévoit en outre qu'au terme de la Concession de la ZAC, les terrains non construits reviennent à la Collectivité ; c'est la garantie pour l'ensemble des parties prenantes du « bon usage » des fonciers conformément à l'objectif posé et aux engagements pris.

7. Une cohérence globale à préserver : des modifications trop importantes de densité de surface de plancher (SDP) impacteraient le trafic et induirait des nuisances non souhaitées par ailleurs (remise en cause des études de circulation), les consommations et les rejets d'eau...en particulier les eaux usées (il a été délibéré une autorisation correspondant à des rejets de 800 équivalents/habitant dans le projet d'extension de la STEP).

8. Une qualité d'aménagement à préserver : La Communauté de Communes rappelle que, pour ce projet, il a aussi été recherché une qualité d'aménagement et une intégration paysagère cohérente avec l'environnement et la topographie du lieu, notamment concernant la proximité du bois du Riollet (Espace Boisé Classé).

► Recommandation n°1 : règlement

Adapter le règlement pour augmenter la densification de la zone et répondre aux remarques de la CCI et de la Chambre d'agriculture et pour lier les activités commerciales aux activités de production de la zone.

Réponse :

La remarque de la Chambre d'Agriculture concerne la densification du PAE et la réponse a été apportée en levée de réserve.

► Recommandation n°1 : règlement

Adapter le règlement pour augmenter la densification de la zone et **répondre aux remarques de la CCI et de la Chambre d'agriculture et pour lier les activités commerciales aux activités de production de la zone.**

Réponse :

Réponse aux remarques de la CCI (avis favorable et remarques par courrier du 19 avril 2016) :

1. autoriser l'implantation des services à l'industrie (entrepôts, activités tertiaires - juridiques, informatiques, ...), d'activités de logistique : ces destinations sont autorisées dans le PLU tel qu'il a été présenté aux PPA et à l'enquête publique (étant précisé que, s'agissant des activités logistiques, l'OAP dispose que « la zone d'activités (...) ne permettra pas d'activité exclusivement commerciale ou logistique. Cette exclusivité sera appréciée sur l'ensemble de la zone »).

2. autoriser les services exclusivement destinés à répondre aux besoins de la zone d'activités (restauration pour les salariés,...)

Cette remarque sera prise en compte.

Seront autorisés : « Les services et restaurants à condition d'être destinés aux salariés et usagers de la zone d'activités et d'avoir une surface de plancher inférieure ou égale à 300 m². »

3. interdire les commerces ou services de proximité (sauf ceux destinés aux professionnels ou aux besoins de la zone) : recommandation prise en compte, conformément au SCOT, en limitant l'implantation des commerces à ceux destinés aux besoins de la zone, ou liés à une activité de production.

A ce titre, seront autorisés, en accord avec le SCOT (consulté à ce sujet lors de la réunion du 22/02/2017) :

- « les constructions, travaux et ouvrages, à usages d'activités commerciales disposant individuellement d'une surface de vente inférieure ou égale à 300 m² et liés à une activité de production (magasin d'usine, showroom,...) »,

- « les commerces inter-entreprises (dit « Business to Business ») à condition d'être exclusivement réservés aux entreprises et d'être compatibles avec les autres activités de la zone. »

4. interdiction des logements (sauf logements de fonction) : conforme au projet de PLU.

5. ne pas imposer de ratio d'espace vert/libre à la parcelle, ni de CES ou de hauteur maximale, ni de ratio de stationnement. Elle demande que la distance minimale de recul des bâtiments par rapport aux limites séparatives soit réduite : voir les réponses sur ce sujet dans notre point précédent (réserve).

6. ne pas soumettre les entreprises à des contraintes architecturales inadaptées. Le cahier des prescriptions architecturales sera établi au juste équilibre entre la réalité économique des entreprises, leurs besoins fonctionnels et la qualité générale attendue pour le PAE. Il n'est pas dans l'intérêt du projet de freiner la capacité de toute entreprise à s'implanter sur le site.

► Recommandation n° 2 : Eaux pluviales et pollutions éventuelles

Accorder une importance particulière dans l'aménagement de la zone à l'écoulement des eaux pluviales et aux pollutions.

Réponse à la recommandation n° 2 concernant les eaux pluviales et les pollutions éventuelles :

Dans le cadre de l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau, il a été recherché la meilleure gestion des eaux, tant sur le site lui-même, que pour les exutoires : ruisseau des Echets, Marais des Echets. L'état après développement du PAE sera amélioré par rapport à la situation initiale.

Les bassins, tant de rétention que d'infiltration, créés sur le site de la ZAC permettront à la fois de lisser dans le temps les volumes d'eau rejetés (par exemple lors des pics liés aux orages), et de limiter les débits rejetés vers l'extérieur, en favorisant l'infiltration. Des mesures sont également prises pour piéger les pollutions accidentelles. C'est sur cette base de diminution et de régulation de rejets vers l'extérieur, et donc d'amélioration de la situation, que le Dossier Loi sur l'Eau (DLE) a été présenté à la DDT, en version minute, et a obtenu un avis favorable.

1) Concernant la Gestion des Volumes d'eau

L'assainissement pluvial du futur Parc d'Activités Economiques de la Dombes à Mionnay a été dimensionné pour une pluie d'occurrence trentenale (30 ans). Le projet est scindé en deux en raison de la topographie, le versant Ouest qui s'écoule vers l'autoroute et la partie Est qui s'écoule vers le passage sous la voie ferrée, la RD1083 puis le marais des Echets.

L'intégralité des eaux pluviales qui tombe sur l'emprise de l'opération sera collectée et régulée avant rejet vers le milieu récepteur.

Les grandes parcelles (surface supérieure à 5 000 m²) seront régulées à la parcelle avec un bassin de régulation spécifique. Les pétitionnaires se conformeront aux obligations du Dossier Loi sur l'Eau, tant en terme de rejet que de gestion des pollutions.

Les eaux pluviales des plus petites parcelles seront raccordées sur le réseau public et ramenées vers le bassin de régulation dans les espaces publics à l'Ouest.

Le projet intègre en conséquence la création d'un bassin de régulation d'un volume de 3 131 m3 en amont du bassin APRR et la création d'une succession de 6 bassins de capacité totale de 1 560 m3 en partie Est.

Si l'on rajoute à ces volumes ceux présents sur les grandes parcelles, le volume total de régulation créé est de 10 067 m3. Pour mémoire, aujourd'hui, les terrains ne bénéficient d'aucun système de régulation et les eaux partent directement dans les exutoires, avec des pics lors des orages, phénomène augmenté par la politique d'arrachage des haies par les agriculteurs exploitant les fonciers ; les haies seront reconstituées et seront autant de frein à l'érosion des sols et à l'accélération des eaux de ruissellement.

Pour toutes les pluies d'une occurrence inférieure à 30 ans, le projet permet de limiter nettement les débits de ruissellement vers les milieux récepteurs, le débit étant limité à la valeur du débit de fuite en sortie de bassin. De ce fait, l'aménagement du Parc d'activités a plutôt un impact positif sur les crues courantes à peu fréquentes.

Pour les crues plus importantes (crue centennale) du ruisseau des Echets, le fonctionnement des bassins de régulation du PAE ont été étudiés dans le Dossier Loi sur l'Eau : en cas de pluie d'occurrence de 100 ans d'une durée égale au temps de concentration du ruisseau des Echets, il n'y aura pas de débordement du bassin de régulation versant Ouest et donc pas d'augmentation du débit ruisselé. Le projet n'aura donc pas d'incidence négative sur les crues du ruisseau des Echets.

Concernant le bassin APRR existant, après réalisation du PAE de la Dombes, le bassin versant intercepté par ce bassin, d'une surface de 19,67 hectares, sera aménagé et régulé par un bassin propre au PAE. Le débit de fuite du bassin du PAE de la Dombes transitera par contre dans le bassin APRR puis dans son exutoire (fossé puis ruisseau des Echets). Les calculs montrent que, sans changer le débit de fuite en aval du bassin APRR, celui-ci permettra de réguler les eaux de ruissellement jusqu'à une occurrence de 30 ans après réalisation du PAE contre seulement 10 ans en situation actuelle. La situation sera ainsi améliorée par rapport à l'existant.

2) Concernant la gestion des pollutions accidentelles

Concernant la qualité de l'eau, pour piéger les pollutions accidentelles, il est prévu d'étancher les bassins côté APRR et le bassin amont côté Est (régulation côté Est par six bassins en série). Des vannes seront aménagées en aval de ces bassins étanches afin de pouvoir piéger les pollutions accidentelles.

Un dispositif de by-pass sera aménagé permettant aux eaux de ruissellement de contourner le bassin de régulation après le piégeage d'une pollution accidentelle, laquelle pourra être traitée rapidement par pompage et évacuation pour traitement des polluants captés avant remise en service des ouvrages.

Les bassins permettront de décanter les eaux pluviales. Les ouvrages élémentaires constitutifs de la filière globale d'épuration, implantés au niveau de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales, sont successivement :

- un dispositif de collecte intégrant des noues plantées,
- un bassin de régulation avec une lame siphoïde pour l'élimination des hydrocarbures libres contenus dans les eaux pluviales et un orifice calibré permettant de restituer au cours d'eau un débit maximal égal au débit de fuite.

En outre, l'exutoire sera équipé d'une vanne de sécurité permettant, en cas de pollution accidentelle, de piéger les effluents dans le bassin, et d'un déversoir de crue.

Le dispositif de décantation permet d'atteindre un taux d'élimination des matières en suspension de 80 %. Les bassins assureront donc une fonction de traitement de la pollution chronique.

Pour les parcelles de plus de 5 000 m², les pétitionnaires seront soumis à une gestion des pollutions accidentelles à la parcelle. Pour cela, ils respecteront les obligations et les dispositifs décrits dans le Dossier Loi sur l'Eau dont une copie sera annexée à chaque acte de vente d'une parcelle de plus de 5 000 m² pour que chaque pétitionnaire dispose des documents afin de concevoir son projet.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** de l'avis favorable avec une réserve et des recommandations de M. le Commissaire Enquêteur,

- **Lève** la réserve en ne modifiant pas le projet de mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY mais en s'engageant, lors de l'élaboration du dossier de réalisation, à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de la zone, et à prendre en compte, toujours dans le cadre du dossier de réalisation à intervenir, les remarques éventuelles de l'État concernant cette augmentation de la surface cessible,

- **Prend en compte** les recommandations du Commissaire Enquêteur demandant de répondre aux remarques de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture pour lier les activités commerciales aux activités de production de la zone et concernant les eaux pluviales et les pollutions éventuelles mais en n'adaptant pas le règlement du PLU en vue d'augmenter la densification.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-2017-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

[redacted]

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_142

Autorisation à M. le Président à signer une convention d'accès à la déchèterie d'Ambérieu en Bugey pour les habitants de la Communauté de Communes de la Dombes

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire l'existence sur le territoire de 4 déchèteries intercommunales situées dans les communes de Châtillon-sur-Chalaronne, Villars les Dombes, Saint André de Corcy et Chalamont.

En février dernier, un état des lieux précis et détaillé a été effectué sur la déchèterie de Chalamont sur la base d'un référentiel de l'ADEME listant toutes les préconisations en matière de sécurité. Ce document fait apparaître plusieurs défauts de sécurité mettant en danger les usagers et le personnel notamment sur les dispositifs anti-chute et des manquements à la sécurité générale notamment par l'absence de signalisation.

Par ailleurs, un accident avec dépôt de plainte est déjà survenu à la déchèterie de Chalamont en juin 2012 : une personne a été victime d'une chute entre le quai et la benne occasionnant 8 jours d'incapacité de travail (hématomes, douleur, gène à la marche). Une plainte a été déposée pour « blessures involontaires causé par la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence ».

Ainsi, considérant les chutes en hauteur, première cause d'accident sur les déchèteries, comme des risques prioritaires et les nombreux exemples de chutes déplorées sur le territoire national et plus particulièrement dans le département de l'Ain (cf. décès d'un usager de la déchèterie de Belley), la déchèterie de Chalamont a été fermée par arrêté du Président le 6 mars 2017.

Des mesures ont été prises pour accompagner les habitants et réduire l'impact de cette décision le temps des travaux de mise en sécurité.
Les habitants des communes relevant de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Chalamont ont été dirigés vers les déchèteries de la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes les plus proches.

En complément, le Président propose la signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour permettre aux habitants les plus impactés de pouvoir accéder à la déchèterie d'Ambérieu en Bugey, située à une dizaine de kilomètres de Châtillon la Palud, Crans et Villette sur Ain.

La convention serait conclue pour une durée de trois mois à compter de sa notification et pourrait être reconduite tacitement jusqu'à la fin de travaux. La Communauté de Communes de la Dombes versera en contrepartie la somme de 3 000 € par mois d'utilisation de la déchèterie d'Ambérieu en Bugey.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 45 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions :

- **D'approuver** la convention, jointe à la présente délibération, entre les deux collectivités fixant les modalités financières et les conditions d'accès à la déchèterie d'Ambérieu en Bugey pour les habitants des communes de Crans, Chatillon La Palud et Villette sur Ain.

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-DELIB-17-142-BI-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	49	60 (11 pouvoirs)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_143

Adhésion au Réseau Leader France

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que dans le cadre de l'animation du programme Leader pour le territoire Dombes Saône, il est souhaitable d'adhérer à l'association Leader France qui constitue la Fédération nationale des Groupes d'Action Locale (GAL).

L'association Leader France assure :

- Une information par l'intermédiaire de son site Internet, son forum et par l'organisation de journées d'échanges pour les GAL
- Une présence assidue auprès des instances nationales et internationales du réseau européen LEADER
- Un réseau national et européen d'experts du développement rural
- Des réunions régionales à l'écoute des GAL adhérents
- Une assistance sur toutes problématiques liées au programme LEADER

Le montant de cotisation pour adhérer à cette association est de 600€.

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'association Leader France et à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'adhérer** au Réseau Leader France,

- **D'approuver** le versement d'une cotisation pour l'année 2017,

- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-2017-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	49	60 (11 pouvoirs)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, à Romans, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	ALBERTI	MARLIEUX
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_144

Vote du Rapport d'Orientation Budgétaire

Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. Jean Pierre HUMBERT
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Françoise BERNILLON
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Gilles	DUBOST	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean-Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Michel GIRER
Marcel	LANIER	Pouvoir à M. Didier MUNERET
Martine	MOREL PIRON	Pouvoir à Mme Christiane CURNILLON
Carmen	MENA	Pouvoir à Mme Sarah GROSBUIS
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élue : **Caroline BASTOUL.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 47 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions :

- **D'approuver** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-2017-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_145

Approbation du procès-verbal de la séance du 30-03-2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain) ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_146

Approbation du procès-verbal de la séance du 30-03-2017 - DOB

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 54 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre HUMBERT) :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_147

Modification composition de la commission thématique intercommunale finances, ressources humaines, administration générale

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**	**CONSEILLER**
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale finances, ressources humaines, administration générale, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Isabelle DUBOIS
- Membres élus : 20

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Caroline	BASTOUL	STE OLIVE	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY	Communautaire
Martine	VERNU	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Jean-Pierre	QUIBLIER-SARBACH	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Catherine	PICHOUD BARBAZ	MIONNAY	Municipal
Dominique	LAURENT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Paul	HENRY	CHANEINS	Municipal
Guy	MINASSIAN	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Sophie	KHIEU	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sonia	PERI	ST GEORGES SUR RENON	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_148

Modification composition de la commission thématique intercommunale culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES	Municipal

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Patrick MATHIAS
- Membres élus : 29

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Jacky	NOUET	ST MARCEL	Communautaire
Jerome	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Jacqueline	CUTIVET	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Municipal
Daniel	BOUVIER	CHATENAY	Municipal
Josiane	BROYER	LE PLANTAY	Municipal
Marine	PONCEBLANC	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Agnès	REMLINGER	ST ANDE LE CORCY	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
Yves	DEHECQ	BANEINS	Municipal
Paul	HENRY	CHANEINS	Municipal
Alain	REY	MIONNAY	Municipal
Brigitte	RIVET	CHALAMONT	Municipal
Bruno	CHARVIEUX	CHALAMONT	Municipal
Sandrine	ROJON	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Brigitte	PULCINI	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Cecile	BRANCA	MONTHIEUX	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Francis	PESTELLE	MARLIEUX	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal

Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_149

Modification composition de la commission thématique intercommunale développement économique

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale développement économique, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Edwige GUEYNARD
- Membres élus : 19

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES	Communautaire
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE	Communautaire
Guy	FORAY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Jean-Pierre	QUIBLIER-SARBACH	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Delphine	BOUILLOUX	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Delphine	VENET	CHANEINS	Municipal
Dominique	SIMONETTI	BANEINS	Municipal
Jacques	PETIT	NEUVILLE LES DAMES	Municipal
Denis	PROST	MONTHIEUX	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_150

Modification composition de la commission thématique intercommunale tourisme

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Marie Claude	MAS	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale tourisme, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Florent CHEVREL
- Membres élus : 26

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT	Communautaire
Christiane	CURNILLON	RELEVANT	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Jacky	NOUET	ST MARCEL	Communautaire
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT	Communautaire
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS	Communautaire
Marc	BARRY	CHANEINS	Communautaire
Sylvie	CASTRIGNANO	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Joel	RACCURT	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Robert	VACLE	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Nathalie	ALBERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Agnès	DUPERRIER	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Emmanuelle	ENTIOPE	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
René	VERNAY	BANEINS	Municipal
Fabienne	SERRAND	VALEINS	Municipal
Alain	REY	MIONNAY	Municipal
Christine	BEAUFORT VELUT	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Marie Claude	MAS	VILLARS LES DOMBES	Municipal

Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_151

Modification composition de la commission thématique intercommunale proximité-mutualisation

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

La candidature reçue est :

Prénom	**NOM**	**COMMUNE**	**CONSEILLER**
Stéphane	LAPALUD	MARLIEUX	Municipal

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale proximité – mutualisation, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Gisèle BACONNIER
- Membres élus : 18

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Caroline	BASTOUL	STE OLIVE	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Communautaire
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Martine	MOREL PIRON	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS	Communautaire
Karine	VOISIN	BOULIGNEUX	Communautaire
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT	Communautaire
Jacques	PAPILLON	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Daniel	DUBOST	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Jocelyne	PATUREL	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Patrick	JOLY	NEUVILLE LES DAMES	Municipal
Cecile	BRANCA	MONTHIEUX	Municipal
Stéphane	LAPALUD	MARLIEUX	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_152

Modification composition de la commission thématique intercommunale SCOT, PLUI, ADS

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Ludovic	LOREAU	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Michel	RENOUD GRAPPIN	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Sylvie	PEGOURIE	ST MARCEL EN DOMBES	Municipal

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale SCOT, PLUI, ADS, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. François MARECHAL
- Membres élus : 33

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Lucette	LEVERT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Michel	LIVENAIS	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Jerome	CLAIR	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Frédéric	BARDON	VALEINS	Communautaire
Patrice	FLAMAND	CHANEINS	Communautaire
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES	Communautaire
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Noel	RAVET	LE PLANTAY	Municipal
Daniel	VERNAY	SULIGNAT	Municipal
Chantal	BROUILLET	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Jean Marc	DUBOST	BANEINS	Municipal
Henri	CORMORECHE	MIONNAY	Municipal
Monique	LAURENT	CHALAMONT	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

Sophie	KHIEU	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Régis	VISIEDO	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Ludovic	LOREAU	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Michel	RENOUD GRAPPIN	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Sylvie	PEGOURIE	ST MARCEL EN DOMBES	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_153

Modification composition de la commission thématique intercommunale action sociale

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Joelle	SAPEY	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Municipal
Françoise	JOYOT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Jacqueline	BERRY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Eliane	MILLET	NEUVILLE LES DAMES	Municipal

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale action sociale, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Monique LACROIX
- Membres élus : 27

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Marie Françoise	PIERRE	BIRIEUX	Communautaire
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Christine	GRIMOUD	ST GERMAIN SUR RENON	Municipal
Josiane	BROYER	LE PLANTAY	Municipal
Frederic	HAUPERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
André	LLOBELL	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Simone	BORROD	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Sandrine	FREDERIX	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Stéphanie	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Karine	CHATELET	ROMANS	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
Caroline	ZIEBA	VERSAILLEUX	Municipal
Benjamin	LLOBET	CHALAMONT	Municipal
Ingrid	MORENO	CONDEISSIAT	Municipal
Claire	STREMSDOERFER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sonia	PERI	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Delphine	GUDET	MARLIEUX	Municipal
Joelle	SAPEY	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Municipal

Françoise	JOYOT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Jacqueline	BERRY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Eliane	MILLET	NEUVILLE LES DAMES	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_154

Modification composition de la commission thématique intercommunale GEMAPI, Natura 2000, eau potable

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Jean Marie	GIRARD	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Bernard	JARAVEL	RELEVANT	Communautaire

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale GEMAPI, Natura 2000, eau potable, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Jean Marie CHENOT
- Membres élus : 21

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Roland	BERNIGAUD	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX	Communautaire
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Bernard	JARAVEL	RELEVANT	Communautaire
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY	Municipal
Jean Paul	MARGUIN	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Bernard	GUILLEMAUD	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal
Fabien	BOURGEY	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Jean Marie	GIRARD	ST ANDRE DE CORCY	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	44	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_155

Modification composition de la commission thématique intercommunale communication

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Nicolas	DUMAREST	
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

La candidature reçue est :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale communication, comme énoncés ci-dessous.

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. François CHRISTOLHOMME
- Membres élus : 15

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Karine	VOISIN	BOULIGNEUX	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Patrick	SOCQUET	LE PLANTAY	Municipal
Emmanuelle	ENTIOPE	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**45**	**56 (11 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents **:**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_156

Aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur le territoire de la commune de Mionnay
Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée, en application de l'article L.126-1 du Code de l'environnement.

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes, issue de la fusion, au 1er janvier 2017, des anciennes Communautés Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer à MIONNAY un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes « afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises ».

Dominique PETRONE rappelle les différentes étapes du projet :

I - Les étapes déjà réalisées :

Le projet a été porté, jusqu'à la fusion des trois EPCI, par la Communauté de Communes Centre Dombes dont le Conseil communautaire, par délibération du 8 mars 2012, a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » sur une superficie de 28 ha, située au « Riollet » sur la commune de MIONNAY.

Par un contrat de concession en date du 5 juin 2014, la Communauté de Communes de Centre Dombes a confié l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à la Société LONGBOW SA, bâtiment CAP ARROW, avenue de Satolas Green, 69330 Pusignan.

Il est rappelé que ce projet a fait l'objet de plusieurs études et notamment d'une étude d'impact.

En vue de réaliser le projet de Parc d'Activités Economiques (PAE) de la Dombes, la Communauté de communes Centre Dombes a souhaité poursuivre l'acquisition des terrains situés dans le périmètre de la ZAC, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

Par délibération en date du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et sollicité de M. le Préfet de l'Ain l'ouverture de cette enquête qui, de plus, emportait la mise en compatibilité des dispositions du PLU de la commune de MIONNAY dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée.

Le dossier d'enquête parcellaire n'étant pas finalisé, l'arrêté n° 16-034 de M. le Préfet de l'Ain, en date du 4 octobre 2016, porte uniquement sur l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement, avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MIONNAY dans le périmètre de la ZAC.

Cette enquête s'est déroulée du mardi 8 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016 inclus, à la mairie de Mionnay, sous l'égide de M. le Commissaire-Enquêteur, M. Hervé FIQUET, désigné par le 1er Vice-Président du Tribunal Administratif de Lyon, par décision en date du 19 septembre 2016.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur a mené l'enquête publique sur une période de 32 jours du 8 novembre au 9 décembre 2016 avec la tenue de quatre permanences.

A la suite de cette enquête, M. le commissaire-enquêteur a d'abord remis le jeudi 15 décembre 2016 son procès-verbal de synthèse relatant toutes les observations orales et écrites reçues du public pendant l'enquête. La Communauté de communes a transmis un mémoire en réponse daté du 29 décembre 2016.

La fusion des trois EPCI coïncide, à quelques jours près, avec la remise à M. le Préfet de l'Ain, le 9 janvier 2017, du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sur l'utilité publique du projet ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU de Mionnay.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil communautaire de la Dombes a pris acte de l'avis favorable avec une réserve et des recommandations de M. le Commissaire Enquêteur, levé la réserve et pris en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur.

II - La déclaration de projet

À la suite de cette enquête publique et des conclusions rendues par M. le Commissaire-Enquêteur, M. le Préfet de l'Ain, a, par courrier du 2 février 2017 demandé à la Communauté de Communes de la Dombes de se prononcer, par une **déclaration de projet**, sur l'intérêt général de l'opération projetée dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'Environnement.

En effet, dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, l'application combinée des articles L.122-1 du Code de l'Expropriation et L.126-1 du Code de l'Environnement conduisent le Conseil communautaire à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération projetée par une déclaration de projet intervenant au vu des résultats de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête publique et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière

d'environnement et le résultat de la consultation du public. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique.

Ainsi, la présente délibération, qui vaut déclaration de projet au sens de l'article L.126-1 du code de l'Environnement, a pour objet de confirmer :

- l'intérêt général de l'opération
- la volonté de la Communauté de communes de réaliser cette opération.

La présente déclaration de projet s'appuie sur le rapport de M. le commissaire-enquêteur et sur ses conclusions.

II - 1. Le projet d'aménagement du Parc d'activités Economiques de la Dombes

Le projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes, porté par la Communauté de communes de la Dombes, consiste en la création d'un PAE d'une superficie d'environ 28 ha. Il est situé sur la commune de Mionnay (01), au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au demi-diffuseur de l'A 46. Le Parc d'activités est également desservi par les routes départementales RD 1083 et 38 ; il est très proche de la halte ferroviaire des Echets située sur la ligne de Lyon-Bourg-en-Bresse.

Le Parc d'Activités Economiques de la Dombes est destiné à accueillir des entreprises à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes. Il propose environ 20 ha de surfaces cessibles

Un phasage de l'opération en deux tranches est programmé afin de s'adapter à la demande progressive, et d'étaler dans le temps le coût des travaux de viabilisation. Ceci permettra de tenir compte des besoins d'implantation des entreprises, tout en maintenant une activité agricole dans les espaces encore non aménagés.

La Communauté de Communes a recherché, pour ce projet, une qualité d'aménagement et une intégration paysagère cohérente avec l'environnement et la topographie du lieu, notamment concernant la proximité du bois du Riollet (Espace Boisé Classé).

II - 2. Motifs et considérations qui justifient de l'intérêt général de l'opération

Au Sud du département de l'Ain, le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Centre Dombes se caractérise par une dimension résidentielle forte sans véritables pôles d'emplois économiques structurants pour la population active. Ce secteur souffre d'un manque de lisibilité de sa vocation économique, cause d'une faible demande d'implantation des entreprises.

Pourtant, la Mission Economique de l'Ain et les territoires de proximité recensent des demandes régulières d'entreprises. Il existe notamment une carence de foncier pour les entreprises industrielles sur le territoire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, une tension importante sur les locaux de petites tailles sur la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, et de nombreuses demandent de relocalisation sur plusieurs Communautés de communes. Sur le territoire de la Métropole de Lyon, la demande est forte et l'offre foncière se raréfie.

Un test marché réalisé auprès d'une quinzaine d'entreprises et de commercialisateurs de la place a permis de confirmer le positionnement très intéressant d'une offre foncière sur Mionnay.

Pour développer l'économie de son territoire, la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes, issue de la fusion, au 1er janvier 2017, des anciennes Communautés Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont, doit pouvoir anticiper les besoins et répondre aux attentes que les entreprises présentes sur son territoire ou désireuses de venir s'y établir formuleront à court et moyen termes, en proposant notamment une offre foncière adaptée et de qualité.

La création du Parc d'Activités Economique à Mionnay est une véritable opportunité pour :

- renforcer la lisibilité économique de la Communauté de Communes,
- assurer un équilibre et une complémentarité de la proposition économique sur le nouveau territoire intercommunal fusionné,
- développer une offre qualitative capable de répondre à la demande des entreprises endogènes,
- et également, de par son positionnement stratégique (réservoir de main d'œuvre, « vitrine » en façade de l'autoroute A 46 et au contact immédiat du demi-diffuseur des autoroutes A 46 et A 432), proposer une offre complémentaire à l'offre existante sur les territoires très proches tels que celui de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau.

Le projet doit permettre de poursuivre le développement économique du territoire de la Communauté de communes de la Dombes qui depuis le 1er janvier 2017 regroupe 36 communes et environ 38 0000 habitants. Il doit également permettre de répondre aux besoins des entreprises du territoire en recherche de sites d'implantation bien situés, offrir un nombre d'emplois conséquents, réduire les déplacements pendulaires et le phénomène de résidentialisation que connaît le territoire dombiste.

L'intérêt général du projet est motivé par les objectifs cités ci-dessous :

➢ <u>Sur le plan du développement économique</u>

- Poursuivre le développement économique du territoire et maîtriser ce développement ;
- Répondre à la demande d'installation de nouvelles entreprises ou aux besoins de développement des entreprises du territoire, en leur proposant des terrains d'implantation bien situés, faciles d'accès, en limite du demi-échangeur permettant d'accéder au réseau autoroutier et à proximité de la métropole lyonnaise ;
- Assurer l'accueil d'activités en limitant les lieux de stockage, les activités logistiques ou les commerces générateurs de flux importants et, pour les commerces, en les ciblant pour ne pas concurrencer le commerce de proximité des centres-bourgs ;

➢ <u>Sur le plan de l'emploi</u>

- Accueillir au sein du Parc d'Activités Economique un nombre d'emplois conséquent (plus de 800 emplois) ;
- Créer des emplois accessibles par le train avec la présence de la halte ferroviaire des Echets ;
- Réduire les migrations pendulaires ;

➢ <u>Sur le plan environnemental</u>

- Inscrire le projet dans une démarche environnementale en vue de répondre aux objectifs de développement durable ;
- Favoriser une approche permettant une mixité des réponses (taille de lots, typologie des produits,...) ;
- Veiller au traitement qualitatif des façades du parc d'activités le long de l'autoroute A 46 et de la route départementale RD 38 ;
- Assurer le lien entre le Parc d'Activités et la halte ferroviaire des Echets et rendre celle-ci plus urbaine ;
- Offrir des aménagements et des espaces collectifs de qualité.

II - 3. Etude d'impact et avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Le projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes a fait l'objet d'une étude d'impact (articles L-123-1 du Code de l'Expropriation, L-132-1 et suivants et R-123-1 et suivants du Code de l'Environnement, articles L-122-1 et suivants et R-122-1 et suivants du Code de l'environnement).

L'étude d'impact a analysé l'insertion du projet dans l'environnement, tant humain, physique que naturel. A ce titre, après analyse de l'état initial de l'aire d'étude, l'étude d'impact a précisé les impacts du projet sur l'environnement et a énuméré l'ensemble des mesures de suppression, de réduction et de compensation des impacts.

L'étude d'impact a été réalisée en janvier 2011 dans le cadre du dossier de création de la ZAC.

En application du Code de l'Environnement, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été saisie pour avis sur l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC en juin 2011. Cet avis porte sur la qualité de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement par le projet d'aménagement.

L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact du dossier de création de ZAC a été rendu le 4 août 2011. Dans cet avis, l'Autorité Environnementale estime que *« l'étude d'impact est complète au regard de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement. L'étude aborde un ensemble de thèmes environnementaux (les milieux naturels, l'agriculture, le paysage, la ressource en eau, la gestion des eaux usées et pluviales, les déplacements, la qualité de l'air, le bruit, l'énergie) et analyse les impacts du projet de ZAC sur l'environnement, qu'ils soient temporaires ou permanents ».* L'autorité environnementale relève que *« l'étude d'impact est globalement satisfaisante, la démarche de projet AUE ayant permis d'intégrer les enjeux environnementaux à la conception du projet (paysage, énergie, desserte...). Néanmoins, certains compléments méritent d'être apporté sur les thèmes de l'aménagement économique du territoire, de l'eau et des milieux naturels notamment ».*

En réponse aux remarques formulées dans cet avis, une note complémentaire en réponse a été rédigée en décembre 2011, et des investigations écologiques complémentaires ont été réalisées sur le site en avril et juin 2012.

L'étude d'impact actualisée en 2015 par le Bureau SAGE ENVIRONNEMENT, sur la base du projet présenté au dossier de réalisation de la ZAC, a été à nouveau soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale. Elle intègre l'avis de synthèse établi par M. le Préfet de l'Ain à la suite de la consultation inter-administrative.

Cette étude présente successivement :

- Un résumé non technique,
- Une description du projet,
- Une analyse de l'état initial de l'environnement de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet,
- Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement,
- Une analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus,
- Une esquisse des principales solutions de substitution examinées et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet a été retenu,
- Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols,
- Les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine, l'estimation des dépenses correspondantes et la définition des modalités de suivi des mesures et du suivi de leurs effets,
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet,
- Une description des difficultés éventuelles rencontrées lors de l'étude.

Concernant l'état initial de l'environnement, l'étude d'impact fait apparaître les éléments suivants (Cf. Résumé non technique):

- Le site d'implantation du projet est constitué de terrains vallonnés (277 à 314 m d'altitude). Il est légèrement incliné, adossé au Bois du Riollet qui est exclus du périmètre, fortement visible depuis l'autoroute A 46, et localisé dans un secteur peu dense.
- Les terrains superficiels sont constitué de loess et limons würmiens et de quelques effleurements de moraines argileuses ou caillouteuses, avec une perméabilité relativement faible. Le site est localité en zone d'aléa faible au risque de retrait-gonflement des argiles.
- Aucun cours d'eau temporaire ou permanent n'est recensé sur le périmètre d'étude. A noter, à proximité, la présence du ruisseau du Ronjean au Nord-Ouest du secteur étude et le ruisseau des Echets au Sud.
- Le secteur d'étude ne présente pas de problème avéré en matière de pollution atmosphériques, les principales sources de nuisances étant les infrastructures de transports (A 46, RD 1083 et RD 38). De même, les principales sources d'émissions sonores sont liées aux trafics autoroutier, routier et ferroviaire ; le contexte sonore est toutefois relativement modéré, représentatif d'un contexte périurbain.
- Le secteur d'étude n'est concerné, ni par les risques d'inondations, ni par les risques de transport de marchandises dangereuses, ni par un autre site industriel. Il est constitué de terrains à usage agricole.
- Le site est classé en zone 2AUe du PLU de la Commune de Mionnay.
- Il n'interfère avec aucun périmètre de protection ou site archéologique répertorié.
- Au niveau écologique, le secteur d'étude se situe :
  - en totalité dans la ZICO (Zone Importante de Conservation des Oiseaux) de la Dombes,
  - en partie dans la ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière,
  - en bordure d'un corridor considéré comme étant « à remettre en état » dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

  Le site lui-même ne présente pas de sensibilité floristique particulière, avec des habitats peu diversifiés : aucune espace végétale rare ou protégée (caractère agricole du secteur).

  Les investigations pour la faune réalisées en 2009, 2012,2014 et 2015 ont montré :
  - la présence d'oiseaux dont la majorité sont protégés,
  - la présence de reptiles dont deux espèces protégées : le lézard des murailles et la couleuvre verte jaune,
  - la présence de mammifères mais pas d'espèces protégées,
  - la présence d'un amphibien : la grenouille rousse, non protégée.

  Aucune zone humide n'a été détectée sur le secteur d'étude.

Le projet est compatible avec les orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, avec le SCoT de la Dombes, avec les orientations du SDAGE Rhône - Méditerranée 2016 - 2021. Le projet ne remet pas en cause du SRCE Rhône-Alpes et la structuration verte et bleu régionale. Il ne remet pas en cause du SRCE Rhône-Alpes et la structuration verte et bleu régionale.

Le PLU de la commune de Mionnay devra être mis en compatibilité (paragraphe II - 7).

<u>Concernant les effets du projet sur l'environnement et les mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les effets dommageables du projet sur l'environnement</u>, deux périodes sont à distinguer :

- <u>Les périodes de chantier</u> (deux périodes successives : terrassement-infrastructures de viabilisation, pose de réseaux puis génie civil - bâtiment)

  → ***Les mesures :***

  - *Protection des eaux superficielles et souterraines,*
  - *Gestion qualitative du chantier sur le plan paysager,*
  - *Insonorisation des engins de chantier,*
  - *Gestion des dépôts de matériaux, des déchets (limitation des quantités de déchets produites et tri sélectif) et des rejets,*
  - *Information du public,*
  - *Signalisation,*
  - *Adaptation du calendrier du chantier au calendrier écologique (défrichement hors période de nidification par exemple et mise en place d'un broyage régulier de la végétation au niveau des cultures en fin d'hiver précédent les travaux su ceux-ci empiètent sur la période de nidification).*

  → ***Les exigences environnementales définies dans l'étude d'impact, notamment en termes de gestion des nuisances et des déchets, protection des ressources en eau, de calendrier et d'information seront intégrées dans le cahier des charges du dossier de consultation des entreprises.***

- <u>Effets permanents du projet et mesures</u>

- **<u>Cadre physique</u>** : le projet aura un impact modéré sur l'alimentation de la nappe d'eau souterraine, par diminution du volume d'eau infiltré en lien avec l'imperméabilisation du site et le dispositif de gestion des eaux pluviales. L'impact du projet que la qualité de l'eau de la nappe sera négligeable.

  L'hydrologie pourra être perturbée par :

  - L'imperméabilisation des sols et les drainages mais cet impact restera très local.
  - Les risques de pollution des eaux superficielles liés à une pollution chronique (ruissellement sur les voiries et aires de stationnement) ou accidentelle (déversement, incendie,…).

  → ***Les mesures :***

  - *Afin de limiter l'impact du projet sur les eaux superficielles et souterraines, des bassins et noues de décantation et régulation hydrauliques des eaux pluviales seront aménagés. Ils permettront de traiter les eaux de pluies ruisselant sur les surfaces imperméabilisées avant rejet dans le réseau superficiel et infiltration partielle.*

    Les eaux pluviales de voiries seront gérées par un réseau de noues. Ces noues auront la double fonction de traitement de la pollution chronique par décantation et par filtration par les plantes, et de transport.

    Les noues seront dimensionnées avec une période de retour de 30 ans. Elles viendront se jeter dans les bassins de rétention situés en point bas de la ZAC.
  - *Le bassin ouest sera réalisé en cascade pour s'adapter au mieux à la pente. Les bassins seront étanchés. Une vanne de sectionnement manuelle sera installée en sortie du bassin pour confiner les pollutions. Le fond du bassin sera planté avec des végétaux hydrophiles et une lame d'eau permanente sera créée sur une partie du fond. Pour le bassin versant Est, la régulation se fera par une succession de six bassins en série, dont le premier en amont est étanche (décantation et confinement d'une éventuelle pollution) et les cinq suivants non étanches pour favoriser l'infiltration.*

- **Cadre paysager et patrimonial** : le cadre paysager et patrimonial sera préservé dans la mesure où le projet n'affecte aucun monument historique, ni aucune zone de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

  → ***Les mesures :***

  - *Pour l'insertion paysagère, des mesures ont été prises pour limiter l'impact de l'artificialisation du site (création de la ZAC sur des parcelles agricoles, en bordure du Bois du Riollet). Ainsi, une lisière sera reconstituée sur une épaisseur de 10 m en bordure du boisement et des haies seront récréées en limite de certains lots au Nord de la voirie pour traiter les dénivelés existants sur le PAE et les raccords avec le terrain naturel.*
  - *L'entrée du PAE sera traitée avec grand soin pour mettre en valeur le projet d'ensemble, ainsi que la place au Sud du projet et le bassin de gestion des eaux pluviales en entrée du site. Les bâtiments seront construits dans un style architectural permettant leur intégration dans le paysage. Il sera également demandé aux acquéreurs de lots de végétaliser leurs parcelles à l'aide d'essences locales.*
  - *Dans un objectif d'intégration paysagère et de qualité environnementale, des prescriptions pour l'aménagement des espaces extérieurs et les aménagements paysagers sont intégrées dans le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales. Elles sont de différents ordres et visent à optimiser l'intégration du projet et sa cohésion avec le référentiel urbanistique et fonctionnel du secteur. Elles s'appliquent aux futurs concepteurs et à l'aménageur du Parc d'Activités dans son ensemble.*

- **Cadre biologique** : aucune suppression de boisement n'est prévue, à l'exception d'une haie arborée relictuelle d'érables sycomores au centre du site. L'impact apparait comme faible. Toutefois, ce milieu disparaîtra au profit de surfaces artificialisées.

  → ***Les mesures :*** *il n'est pas prévu de compensation en termes de milieu naturel, si ce n'est de réduire au minimum l'emprise des aménagements et de créer des aménagements paysagers tels que des haies diversifiées entre les différents lots (essences locales) et de renforcer la lisière du Bois du Riollet.*

  Les mesures relatives au cadre écologique concernent essentiellement l'entretien des espaces verts.

Le projet du PAE de la Dombes ne portera pas atteinte à l'état de conservation des habitats ayant motivé la désignation des sites NATURA 2000 de la Dombes situés à environ 250 m à l'Est du site de l'opération d'aménagement et qui en sont séparés par le Bois du Riollet et la RD 1083.

➢ **Cadre socio-économique et humain**

- Impact sur le foncier : le foncier sera racheté par l'aménageur de la ZAC. La procédure de DUP pour l'acquisition des parcelles est en cours.

  → ***Les mesures :*** *dans le cadre des compensations foncières liées à la perte de terrain pour les exploitants agricoles concernés par le PAE de la Dombes, la SAFER a mis en place une veille foncière dans la cadre d'une convention signée avec la Communauté de Communes de la Dombes.*

- Impact sur les emplois : le nombre d'emplois générés à terme sur le PAE est d'environ 800.

➢ **Déplacements** : le fonctionnement des accès, voiries, cheminements doux et les stationnements correspondent aux besoins. Afin de s'assurer de l'impact des trafics générés par le projet sur le fonctionnement viaire actuel, une étude a notamment analysé le fonctionnement futur du carrefour giratoire sur la RD 38, en estimant le trafic généré par le Parc d'Activités en heure de pointe du matin. Le giratoire actuel pourra absorber les flux provenant de l'opération.

→ ***Les mesures :*** *au sein de la ZAC, une signalétique adaptée et un « Relais Informations Services » (en entrée de zone) sont prévus pour orienter les usagers et pour permettre, en sortie de ZAC, de privilégier certains itinéraires sur le réseau routier et, en premier lieu, celui permettant de rejoindre les autoroutes A 46 et A 432 directement sur le demi-diffuseur de Mionnay.*

- **Cadre sonore** : le projet n'est pas de nature à engendrer une augmentation excessive du niveau sonore compte tenu du contexte existant lié à la façade sur A 46, et les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site. Les impacts sont liés au trafic induits par la fréquentation de la voirie de desserte de la zone et aux activités développées sur le site qui peuvent générer du bruit.

  → ***Les mesures :*** *tout projet d'activités potentiellement bruyant devra faire l'objet d'une étude acoustique particulière (ICPE par exemple).*

- **Qualité de l'air** : l'impact sur la qualité de l'air est lié à la circulation routière et aux dispositifs de combustion et/ou de chauffage et de climatisation

  → ***Les mesures :***

  - *Volonté de mutualiser les déplacements et d'utiliser des moyens alternatifs à la voiture,*
  - *Soutien, par la Communauté de Communes, à la mise en place d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE), dès l'atteinte d'un nombre suffisant d'employés sur le site.*
  - *Des circulations douces sont intégrées dans les emprises publiques au niveau du bassin de gestion des eaux pluviales en entrée de zone, le long de la voie de desserte et, au-delà, le long de la noue sur la partie Sud de la ZAC. Ce réseau pourra se raccorder au futur cheminement piéton inscrit en emplacement réservé au PLU de Mionnay et destiné à la création d'un cheminement piéton reliant le PAE à la halte ferroviaire des Echets, en partie au travers du Bois.*
  - *Au niveau des lots privatifs, le cahier des prescriptions impose de prévoir sur chaque parcelle des stationnements vélos et encourage fortement à prévoir des bornes de rechargement pour les véhicules électriques.*
  - *Les constructions à venir sur le site de la ZAC seront tenues de se conformer à minima à la règlementation thermique en vigueur (RT) au moment du dépôt du permis de construire.*

- **Consommations énergétiques** : conformité à la règlementation en vigueur. Le diagnostic des ressources énergétiques sur le site montre que ce dernier est propice au développement de systèmes utilisant l'énergie solaire, le bois / biomasse et la géothermie (sous réserve de vérifier les caractéristiques du sous-sol). L'étude de faisabilité sur le potentiel en énergie renouvelable est jointe à l'étude d'impact.

- **Réseaux** : le PAE de la Dombes sera relié aux réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de télécommunications ; deux réserves incendie de 240 m3 chacune seront mises en place ; la capacité de la station d'épuration de Mionnay sera portée de 2 000 à 5 000 équivalents/habitants.

Ainsi, la capacité résiduelle de la STEP de Mionnay sera compatible avec les rejets du futur PAE puisqu'un projet d'extension de cet ouvrage (concomitant avec le projet de la ZAC) permettra de traiter les effluents provenant de la zone pour 800 équivalents habitants. Le PAE sera relié à la STEP dans un réseau sous-pression inclus dans les études et coûts d'aménagement de la zone.

→ ***Les mesures :***

- *Le développement de l'hydrogène sulfuré (H^2S) lié à la mise en place d'un poste de refoulement sur le réseau d'assainissement sera traité pour maintenir les effluents en milieu anoxie et inhiber ainsi le processus de formation de sulfures et d'H^2S.*

➢ **Déchets**

→ ***Les mesures :*** *le réseau de collecte existant sera étendu au Parc d'Activités.*

➢ **Effets sur la santé humaine**

→ ***Les mesures :*** *comme vu précédemment :*

- *Le projet n'aura pas d'incidence sur la qualité de la ressource en eau,*
- *Le projet de PAE n'est pas de nature à engendrer un risque par la pollution des sols,*
- *L'augmentation des nuisances sonores n'aura pas d'incidence, les habitations les plus proches étant situées à plus de 500 m,*
- *Le projet n'est pas de nature à induire des incidences sanitaires sur la qualité de l'air pour les populations riveraines ; il est lui-même sous influence du trafic de l'A 46 principalement,*
- *La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Communes. Ils seront collectés, triés puis traités.*

→ En conclusion, la plupart des mesures environnementales présentées sont intégrées au projet technique de la ZAC. Elles ne constituent pas des mesures compensatoires des effets dommageables du projet, mais des mesures de réduction des impacts ou d'accompagnement du projet telles que les prescriptions et les aménagements intégrés dans le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales. Certaines sont règlementaires comme la mise en œuvre de dispositifs de gestion des eaux pluviales.

Estimation des dépenses correspondantes :

Les éléments suivants ont fait l'objet d'une estimation dans l'estimation sommaire des travaux d'aménagement du Parc d'Activités au stade d'avant-projet (chiffrage novembre 2015) :

POSTE	*COUT PREVISIONNEL (en € H.T.)*
Aménagements paysagers (y compris végétalisation des noues et bassins de gestion des eaux pluviales) et des espaces verts	*359 000*
Bassins et noues pour la gestion des eaux pluviales	*564 000*
Création de cheminements modes doux (hors terrassement)	*317 000*
TOTAL	*1 240 000*

Les mesures de suivi porteront essentiellement sur le suivi et l'entretien des aménagements paysagers, ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Saisie le 26 mai 2016 de ce dossier par le M. Préfet de l'Ain, l'Autorité Environnementale a rendu un avis tacite le 26 juillet 2016.

L'étude d'impact a figuré au dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

II - 4. Rappel des résultats de la consultation du public

Le Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement précise les conditions d'organisation et les modalités de publicité de l'enquête publique. Ce décret donne une part plus importante à l'avis du public et la participation en amont du projet se précise, même si celle-ci n'est pas obligatoire. Le dossier d'enquête publique comporte alors un bilan de la concertation préalable.

Une phase de concertation préalable a ainsi été engagée par délibérations en date du 6 novembre 2009 du Conseil municipal de la Commune de Mionnay et du 14 janvier 2010 du Conseil communautaire de la CC Centre Dombes, suivant l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme. Les modalités de la concertation devant associer les habitants durant l'élaboration du projet ont été précisées dans ces délibérations.

La concertation s'est tenue entre le 16 avril 2010 et le 23 juin 2011, soit sur une durée de plus d'un an.

Ainsi, il a été procédé à :

- l'affichage d'un avis dans la Voix de l'Ain et Le Progrès annonçant la concertation et la réunion publique. L'ouverture de la concertation a également fait l'objet de l'affichage d'un avis administratif dans les Mairies de Mionnay, de Miribel les Echets et de Cailloux-sur-Fontaines ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Centre Dombes, à Villars-les-Dombes,
- deux dépliants d'information qui ne traitaient pas exclusivement du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à Mionnay ont également informé les habitants des treize communes de la Communauté de Communes Centre Dombes de l'avancement du projet,
- de l'information concernant le projet a également été effectuée sur le site internet de la Communauté de communes Centre Dombes,
- deux réunions publiques d'information ont eu lieu, la première à la salle polyvalente de la commune de Mionnay, le 16 avril 2010 (38 personnes présentes), et la seconde à Villars-les-Dombes, salle Laurac, le 21 avril 2011 (24 personnes présentes),
- une réunion d'information a également eu lieu avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs intéressés à Villars-les-Dombes, salle Laurac, le 7 avril 2011 (25 personnes présentes),
- enfin, des dossiers de concertation ont été mis à la disposition du public à la Communauté de Communes Centre Dombes, dans les Mairies de Mionnay, Miribel et Cailloux-sur-Fontaines.

Par délibération en date du 23 juin 2011 la Communauté de Communes Centre Dombes a établi un premier bilan de la concertation préalable :

- La concertation s'est déroulée en respectant les modalités qui avaient été définies. Une réunion supplémentaire avec les agriculteurs concernés et la Chambre d'Agriculture s'est tenue le 7 avril 2011,
- Les personnes qui le souhaitaient ont pu s'exprimer :
  - lors des deux réunions publiques,
  - lors de la réunion avec les agriculteurs concernés et la Chambre d'Agriculture,
  - sur les registres de recueil des avis mis à disposition à compter du 12/04/2010 dans les locaux de la Communauté de communes Centre Dombes et dans les Mairies de Mionnay, Miribel et Cailloux-sur-Fontaines.

Le bilan est globalement positif, notamment en ce qui concerne les réunions publiques. Les personnes qui le souhaitaient ont pu s'exprimer lors de ces réunions, ainsi que les agriculteurs concernés lors de la réunion avec la Chambre de l'Agriculture. La population a également pu s'exprimer sur les registres mis à disposition dans les collectivités. Trois signataires sont dénombrés sur le registre des observations de la Commune de Mionnay. Les autres registres sont vierges.

La concertation a aussi permis aux responsables et aux bureaux d'études techniques en charge des études de compléter leur perception du site et d'approfondir les études.

Enfin, la concertation a mis en évidence le besoin de poursuivre le travail concernant les incidences du projet sur l'agriculture du site et les exploitants agricoles concernés. De plus, une mission de veille et de faisabilité foncières a été confiée à la SAFER Rhône-Alpes. Une mission d'étude d'impact agricole a été confiée à la Chambre d'Agriculture.

Par une délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil communautaire a approuvé le bilan de la concertation et a décidé sa clôture à cette même date.

La concertation a eu pour objectif d'informer le public, et toutes les personnes concernées par ce projet et de permettre à tous les usagers, riverains, habitants, associations et acteurs économiques d'exprimer leurs avis et/ou de formuler des propositions.

La consultation du public s'est poursuivie par des rencontres avec les agriculteurs et les propriétaires en présence de la SAFER Rhône-Alpes et de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, et dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Mionnay.

La synthèse des observations émises pendant la phase de concertation et les réponses apportées ont fait l'objet d'un document spécifique annexé à la délibération du 23 juin 2011.

II - 5. L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, la réserve et les recommandations émises par M. le Commissaire-Enquêteur

L'ouverture de l'enquête publique pour le projet d'aménagement de la ZAC de Mionnay Parc d'activités économique de la Dombes a été prescrite par arrêté préfectorale du 4 octobre 2016.

La communication sur le déroulement de l'enquête a été mise en œuvre par divers supports :

- une publication dans la presse locale, à savoir, « le Progrès » et « La Voix de l'Ain » le 21 octobre 2016 et le 11 novembre 2016,
- Un affichage en mairie de Mionnay et sur les lieux des travaux.

L'enquête s'est déroulée du mardi 8 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016 inclus, soit une durée de 32 jours durant laquelle les pièces du dossier ainsi que les registres ont été mis à disposition du public en mairie de Mionnay.
L'enquête s'est déroulée sous l'égide de M. Hervé FIQUET, Commissaire-Enquêteur désigné par le 1er Vice-Président du Tribunal Administratif de Lyon, par décision en date du 19 septembre 2016.

La commission a tenu 4 permanences en mairie de Mionnay, les :

- Mardi 8 novembre de 8h à 11h30
- Mercredi 16 novembre de 9h à 12h
- Samedi 3 décembre de 9h00 à 12h
- Vendredi 9 décembre de 13h30 à 16h30

Après clôture de l'enquête publique, M. le Commissaire-Enquêteur a comptabilisé 8 courriers adressés en mairie ou qui lui ont été directement remis, 4 observations consignées sur le registre d'enquête et 16 personnes rencontrées lors des permanences. Certains courriers complétaient des observations orales faites lors des permanences.

Les observations peuvent être regroupées selon plusieurs thématiques :

- l'utilité publique du projet et l'étude de projets alternatifs (10 observations),
- le choix du lieu d'implantation, les autres zones d'activités, l'absence de gouvernance de l'ensemble des projets de zones d'activités (14 observations),
- l'atteinte à l'agriculture, les réserves foncières (10 observations),
- l'écoulement des eaux pluviales et les pollutions éventuelles (12 observations),
- la protection de la faune et de la flore, les corridors écologiques, le non-respect de la loi sur la biodiversité (10 observations),
- la création d'emplois et l'aspect financier (8 observations),
- le trafic routier (4 observations).

A la suite de ces observations et des réponses apportées par la Communauté de Communes Centre Dombes, M. le Commissaire-Enquêteur a émis :

- **un avis favorable à la déclaration d'utilité publique** du projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur la commune de Mionnay, **assorti néanmoins d'une réserve et de deux recommandations** :

  - **Réserve :**
    ► Augmenter la densification de la zone.

  - **Recommandations :**
    ► Recommandation n° 1 : règlement
    Adapter le règlement pour augmenter la densification de la zone et répondre aux remarques de la CCI et de la Chambre d'agriculture et pour lier les activités commerciales aux activités de production de la zone.

    ► Recommandation n° 2 : eaux pluviales et pollutions éventuelles
    Accorder une importance particulière dans l'aménagement de la zone à l'écoulement des eaux pluviales et aux pollutions accidentelles.

- **un avis favorable au projet de mise en conformité du plan local d'urbanisme** de la commune de Mionnay en relation avec le projet de création du Parc d'Activités Economiques de la Dombes, **assorti néanmoins de deux recommandations** :

  - **Recommandations :**
    ► Recommandation n° 1 : règlement et prescriptions
    Établir un lien entre le règlement et le cahier des prescriptions

    ► Recommandation n° 2 : rédaction du règlement
    - Interdire les surfaces de vente non liées à une activité de production, hormis les commerces destinés aux professionnels et les services destinés à la zone,
    - Renforcer la densification de la zone d'activités,
    - Revoir la rédaction de l'article 4 pour l'assainissement pluvial des tènements de plus de 5 000 m².

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil communautaire de la CC de la Dombes a pris acte de l'avis favorable de M. le Commissaire-Enquêteur sur la déclaration d'utilité publique de l'opération, avec une réserve et des recommandations.

Il a levé la réserve en ne modifiant pas le projet de mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY mais en s'engageant, lors de l'élaboration du dossier de réalisation, à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de la zone, et à prendre en compte, toujours dans le cadre du dossier de réalisation à intervenir, les remarques éventuelles de l'État concernant cette augmentation de la surface cessible.

Enfin, le Conseil communautaire a pris en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur demandant de répondre aux remarques de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture pour lier les activités commerciales aux activités de production de la zone et concernant les eaux pluviales et les pollutions éventuelles mais en n'adaptant pas le règlement du PLU en vue d'augmenter la densification.

La délibération n° D2017_03_05_141 du 30 mars 2017 relative à la levée de la réserve et prise en compte des recommandations émises par M. le Commissaire Enquêteur concernant la déclaration d'utilité publique de l'opération est annexée à la présente délibération.

En revanche, l'assemblée communautaire n'était pas appelée à se prononcer sur les recommandations émises par M. le Commissaire-Enquêteur sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY. En effet, la délibération ne doit pas être prise par la Communauté de Communes qui ne bénéficie pas de la compétence PLU mais par la Commune de MIONNAY.

II - 6. Nature et les motifs des principales modifications apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique, sans en altérer l'économie générale

La Communauté de Communes de la Dombes est favorable à l'objectif de densification de la ZAE et a étudié les pistes d'amélioration. Elle s'engage à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de cette zone.

Cette augmentation de la densité constructible pourra être effectivement mise en œuvre dans le dossier de réalisation à intervenir en maintenant le parti général d'aménagement, l'esprit et la qualité de la ZAC, sur la base notamment des mesures suivantes :

- La place située au bout de la voie sera redessinée et repositionnée, afin de gagner, outre les m² constructibles supplémentaires, de la simplicité en termes de lisibilité de l'espace (perspective optimisée), et un entretien ultérieur facilité. La fonction de lieu de vie qualitatif de cet espace restera maintenue.
- Des voiries annexes optionnelles, constituant des antennes d'accès à cette place, seront supprimées. Le raccordement des parcelles sur la route a été redessiné de manière directe, de sorte à gagner des m², tout en garantissant le fonctionnement.
- Réintégration d'une surface d'espace public au parcellaire privatif. Dans la partie sud de la ZAC, une surface de terrain « accompagnait » la chaîne de bassins de rétention et d'infiltration, sans avoir de nécessité technique pour les ouvrages. L'option a été prise de la réintégrer au parcellaire densifiable, pour contribuer à lever la remarque du Commissaire Enquêteur.

Elle apporte les réponses suivantes aux points évoqués dans le rapport de M. le Commissaire-Enquêteur concernant la densification de la zone :

⇨ Concernant le niveau du coefficient d'emprise au sol (CES) : L'augmentation du CES, voire sa suppression, ne nous apparait pas comme une réponse pertinente car elle ne modifierait pas substantiellement l'aménagement futur et effectif des parcelles. En effet, un CES à 0,6 permet un équilibre entre bâti, parking et espaces verts ; c'est un CES correspondant aux usages et aux besoins habituels des implantations en zone d'activités. Un CES de 0,6 n'est donc pas un frein à la densification.

⇨ Ratio de parking dans la parcelle : le respect des ratios de places de stationnement prévus par le dossier de Mise en Compatibilité est nécessaire pour éviter le stationnement sauvage non autorisé sur la voirie principale du PAE.

⇨ Modifications des règles de prospect : les règles de prospects tant par rapport aux emprises publiques qu'aux limites séparatives sont déjà peu contraignantes : 4 mètres de retrait minimum par rapport à la voie de desserte du PAE. Les bâtiments peuvent aussi s'implanter directement en limites séparatives ou sinon, avec un retrait minimal de 3 mètres. La Communauté de Communes ne souhaite pas les faire évoluer.

⇨ Densification verticale : la hauteur prévue pour le PAE est de 15 mètres, ce qui permet d'avoir des constructions en R+3 et même R+4 avec toiture terrasse. Nous avons aussi prévu une hauteur ponctuellement à 45 m pour des processus industriels spécifiques. Il semble difficile d'aller au-delà. Il est probable que la hauteur maximale autorisée (15 m) ne sera utilisée par les pétitionnaires que sur une partie des parcelles, et pas sur la totalité.

De plus, la réalité des entreprises artisanales et industrielles montre que les rez-de chaussée ont en principe une hauteur importante, mais qu'il y a peu d'étage au-dessus.
En effet les contraintes techniques inhérentes aux activités artisanales et industrielles ne permettent souvent pas de créer beaucoup d'étages.

⇨ L'objectif intangible du PAE est d'accueillir des activités sur l'ensemble des parcelles : c'est aussi l'objectif économique de l'aménageur et aucune « sur-densification » sur 2,5 ha ne pourrait justifier d'en laisser 18 ha non construit (exemple posé par Monsieur le Commissaire enquêteur). Le Traité de Concession prévoit en outre qu'au terme de la Concession de la ZAC, les terrains non construits reviennent à la Collectivité ; c'est la garantie pour l'ensemble des parties prenantes du « bon usage » des fonciers conformément à l'objectif posé et aux engagements pris.

⇨ Une cohérence globale à préserver : des modifications trop importantes de densité de surface de plancher (SDP) impacteraient le trafic et induirait des nuisances non souhaitées par ailleurs (remise en cause des études de circulation), les consommations et les rejets d'eau...en particulier les eaux usées (il a été délibéré une autorisation correspondant à des rejets de 800 équivalents/habitant dans le projet d'extension de la STEP).

⇨ Une qualité d'aménagement à préserver : La Communauté de Communes rappelle que, pour ce projet, il a aussi été recherché une qualité d'aménagement et une intégration paysagère cohérente avec l'environnement et la topographie du lieu, notamment concernant la proximité du bois du Riollet (Espace Boisé Classé).

→ La prise en compte de la réserve et des recommandations ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet et à l'utilité publique de l'opération.

II - 7. Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Mionnay

Le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mionnay soumis à enquête publique comporte :

- une modification du plan de zonage : création d'une zone 1AUe, les terrains de la ZAC étant actuellement classés en 2AUe ;
- une modification du règlement de la zone 1AU ;
- une modification des orientations d'aménagement ;
- une modification du rapport de présentation ;
- la levée de l'Amendement Dupont.

La réunion d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Mionnay concernée par l'opération s'est tenue le 25 avril 2016, à l'initiative de la Préfecture de l'Ain.

Des remarques ont été formulées par les Services de l'Etat et des personnes publiques associées concernant cette mise en compatibilité, et sont reprises, après l'enquête publique, dans le dossier soumis à délibération de la commune, conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme et notamment de l'article R 153-14.

A la suite de l'enquête publique, M. le Commissaire-Enquêteur a remis, à M. le Préfet de l'Ain, son rapport et ses conclusions motivées sur la mise en compatibilité du PLU de Mionnay au vu desquels il a émis ses recommandations :

► Recommandation n° 1 : règlement et prescriptions
Établir un lien entre le règlement et le cahier des prescriptions

► **Recommandation n° 2 : rédaction du règlement**

- Interdire les surfaces de vente non liées à une activité de production, hormis les commerces destinés aux professionnels et les services destinés à la zone,
- Renforcer la densification de la zone d'activités,
- Revoir la rédaction de l'article 4 pour l'assainissement pluvial des tènements de plus de 5 000 m².

Ces recommandations ont fait l'objet d'un travail conjoint avec la Commune de Mionnay qui a abouti, notamment, à une définition des commerces et services autorisés sur la ZAE, conformément à l'avis du SCoT de la Dombes.

Seront autorisés sous conditions les occupations et utilisations des sols suivantes :

- les constructions, travaux et ouvrages, à usages d'activités commerciales disposant individuellement d'une surface de vente inférieure ou égale à 300 m² et liés à une activité de production (magasin d'usine, showroom,…).

- les commerces inter-entreprises (dit « Business to Business ») à condition d'être exclusivement réservés aux entreprises et d'être compatibles avec les autres activités de la zone.

- Les services et restaurants à condition d'être destinés aux salariés et usagers de la zone d'activités et d'avoir une surface de plancher inférieure ou égale à 300 m².

  Les recommandations de M. le Commissaire-Enquêteur ont été prises en compte, le dossier de mise en compatibilité a été modifié et sera transmis en cinq exemplaires à la Préfecture de l'Ain, en vue d'être adressé à la Commune de Mionnay.

Disposant de l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision et ayant pris acte de cette procédure, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération projetée dans le cadre d'une déclaration de projet en application de l'article L.126-1 du Code de l'Environnement.

Au vu du dossier d'enquête, et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale, du résultat de la consultation du public, de l'avis de M. le Commissaire-Enquêteur, des réponses apportées à la réserve et aux recommandations, et après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, **à l'unanimité** :

- **DE S'ENGAGER A SUIVRE** les réponses apportées à cette réserve et ces recommandations telles qu'énoncées dans la présente délibération,

- **DE DECLARER** le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur la Commune de Mionnay avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Mionnay, **d'INTERET GENERAL,** notamment au regard des motifs énoncés dans la présente délibération,

- **DE CONFIRMER** la volonté de la collectivité de réaliser et de poursuivre cette opération dans sa globalité,

- **D'AUTORISER** M. le Président à demander à M. le Préfet de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Mionnay,

- **DE CHARGER** M. le Président de l'exécution de la présente délibération et **DE L'AUTORISER** à poursuivre la procédure et les modalités de mise en œuvre et à signer les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-156BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	45	56 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_157

Modification plan de financement pour l'hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Par délibération du 9 mars 2017, le Conseil communautaire de la Dombes a approuvé l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, ainsi que le budget prévisionnel de l'opération et le plan de financement provisoire qui faisait apparaître un financement possible de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département de l'Ain.

La délibération mentionnait déjà une aide potentielle de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Territoire de la Dombes dont les modalités de calcul n'étaient pas encore connues.

Il s'avère également que le projet est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER porté par la Communauté de Communes de la Dombes.

Les modalités de financement dans le cadre du Contrat de Territoire Dombes sont encore en cours de définition.

Par ailleurs, l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER est en cours de calcul et devra être validée par l'autorité de gestion.

Leurs montants prévisionnels ne peuvent donc pas être estimés à ce jour.

Toutefois, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'inclure, dans le plan de financement de l'hôtel d'entreprises, le principe de demandes de subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Territoire Dombes et auprès de l'Europe au titre du programme LEADER.

Le plan de financement serait modifié en conséquence de la façon suivante :

Décomposition de l'opération	**Coûts sans les prestations supplémentaires éventuelles**	**Coûts avec les prestations supplémentaires éventuelles**
Travaux	956 000 € H.T.	1 002 500 € H.T.
Honoraires de maîtrise d'œuvre (8,10 % du montant des travaux)*	77 436 € H.T.	81 202,50 € H.T.
Etudes (AMO, CT, SPS, géotechnique)	30 000 € H.T.	30 000 € H.T.
Frais divers dont les raccordements estimés à 20 000 €	55 600 € H.T.	55 600 € H.T.
TOTAL	**1 119 036 € H.T.**	**1 169 302,50 € H.T.**
Etat (DETR) - 20% des travaux	191 200 € H.T.	200 500 € H.T.
Conseil départemental de l'Ain - 15 % de la dépense plafonnée à 500 000 €)	75 000 € H.T.	75 000 € H.T.
Région Auvergne Rhône-Alpes - Contrat Dombes	Montant à définir	
Europe - Programme LEADER	Montant à définir	
Autofinancement (hors subvention Contrat de Territoire Dombes et LEADER)	*852 836 € H.T.*	*893 802,50 € H.T.*
TOTAL	**1 119 036 € H.T.**	**1 169 302,50 € H.T.**

* Implantation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'une alarme intrusion et de grilles à enroulement motorisés.

Les demandes de subventions correspondantes seront effectuées par le Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'approuver** le principe de demandes de subventions pour le projet de construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Territoire Dombes et de l'Europe au titre du programme LEADER, et de **modifier**, en conséquence, le plan de financement de l'opération,

- **Décide d'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet,

- **Constate** que la présente délibération complète la délibération n° D2017_03_04_115 du 9 mars 2017 relative à la validation de l'Avant-Projet Définitif et du budget prévisionnel du projet de construction de l'Hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre pour ce qui concerne le plan de financement de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	45	56 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_158

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2017 avec l'Association « Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Cède la Parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui rappelle que par délibération du 30 janvier 2014, le Conseil de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre avait approuvé la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre », pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Par cette convention, la Communauté de Communes Chalaronne Centre déléguait à l'Office de Tourisme les missions d'accueil, d'information des visiteurs, de promotion touristique sur le territoire Chalaronne Centre, et toute autre mission connexe, en coordination, notamment, avec les Comités Départemental et Régional du Tourisme (Aintourisme et Rhône-Alpes Tourisme). Il contribuait à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

La convention a donc expiré au 31 décembre 2016. Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre », pour l'année 2017.

Cette convention fixe les obligations et moyens mis en œuvre par l'association pour l'exercice des missions qui lui sont déléguées par la Communauté de Communes. Elle définit également les contributions financières et immobilières de la Communauté de Communes au fonctionnement de l'Office de Tourisme et, notamment, la mise à disposition d'un agent faisant fonction de directeur, à raison de 90 % d'un temps plein de 35 h (les 10 % restants étant effectués pour la Communauté de Communes en tant que chargé(e) de mission développement touristique), le versement d'une subvention annuelle, le reversement intégral de la taxe de séjour et la mise à disposition des locaux.

Elle intègre également la contribution de l'Office de Tourisme à l'action culturelle communautaire « La Ronde des Mots » et à la valorisation des circuits pédestres communautaires.

La convention serait conclue pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017. Elle pourrait être reconduite à expiration de son terme de manière expresse, après libre négociation entre les parties, pour une nouvelle période de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre », pour l'année 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide

par 43 voix pour et 13 abstentions :

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre », pour l'année 2017,

- **D'autoriser** le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DOMBES (Ain) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	45	56 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_159

Désignation des conseillers communautaires membres du Groupement d'Action Leader et du Comité de Programmation Leader

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle qu'afin de relancer le programme LEADER sur le territoire, chaque Communauté de Communes couverte par ce programme est invitée à confirmer ou désigner des élus pour participer au GAL et plus particulièrement au Comité de programmation : la répartition des postes envisagée figure dans le tableau ci-dessous pour les 12 sièges du collège public.

	Titulaires	Suppléants
CC de la Dombes	**3**	**3**
CC Dombes Saône Vallée	3	3
CC Val de Saône Centre	2	2
CC Miribel et du Plateau	1	1
CC Plaine de l'Ain	1	1
CC Côtière à Montluel	1	1
Syndicat de rivières	1	1

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes au Groupement d'Action Locale (GAL) et au Comité de programmation LEADER :

  • Délégués titulaires : Roland BERNIGAUD, Gérard BRANCHY, Michel GIRER
  • Délégués suppléants : François CHRISTOLHOMME, Florent CHEVREL, Jean Marie CHENOT

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	45	56 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_160

Versement du solde d'un fonds de concours à la commune de Sulignat (« Fonds de concours intercommunal 2016 » mis en place par l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre)

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Martine	MOREL PIRON	
Marcel	LANIER	
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a approuvé l'inscription d'une opération « Fonds de concours intercommunal 2016 », en section d'investissement du Budget principal 2016, tel que défini à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les modalités suivantes :

Communes éligibles	Toutes
Projets éligibles	Opérations d'investissement inscrites au budget 2016
Nature des projets éligibles	Tous types de travaux ou d'achats dans des domaines hors compétence de la Communauté : patrimoine bâti, réseaux, voirie, équipements, acquisitions foncières, achat de matériels y compris les études
Enveloppe affectée à chaque commune	• Part fixe : 45 000 €/commune (enveloppe globale de 675 000 €) • Part variable : en fonction de la population totale 2013 en vigueur au 1er janvier 2016 (enveloppe globale de 175 000 €) • Enveloppe budgétaire totale : 850 000 €
Principes d'attribution	• Calcul montant = (Total T.T.C. de l'opération - subventions - FCTVA)/2 • Plusieurs opérations peuvent être éligibles (mais la somme des fonds de concours ne doit pas dépasser le montant maximum fixé par commune) • L'opération doit être engagée avant le 1er octobre 2016 et si possible terminée avant le 31 décembre 2016
Fonds de concours minimum/opération	2 000 €
Fonds de concours maximum/opération	Montant maximum fixé par commune
Modalités de versement	• Un acompte de 40 % du montant prévisionnel du fonds de concours pourra être versé sur justification du démarrage de l'opération (production de l'ordre de service et du marché signé, ou du compromis de vente pour les acquisitions,...), • Le solde interviendra à l'achèvement de l'opération sur production de l'ensemble des justificatifs attestant des dépenses réalisées et recettes perçues, permettant de fixer le montant définitif du fonds de concours.

Pour la Commune de Sulignat, le montant maximal cumulé du fonds de concours s'élève à 51 808 €.

La Commune a présenté deux dossiers :

- Aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études -,
- Aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : travaux de viabilisation -.

Lors de sa séance du 29 juin 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a approuvé le montant prévisionnel du fonds de concours pour chacun de ces deux dossiers, soit :

- 47 493,87 € pour l'achat et les études,
- 4 314,13 € pour les travaux de viabilisation.

Il a également approuvé les conventions correspondantes relatives à l'attribution de ces fonds de concours.

Il était précisé, dans la délibération, que le montant définitif du fonds de concours serait calculé en fonction du bilan financier de l'opération.

Conformément aux termes de la convention pour l'achat de terrain et les études relatifs à l'aménagement du lotissement, un acompte de 40%, soit 18 997,55 €, a été versé en décembre 2016, en application de la convention de portage foncier établie entre la Commune de Sulignat et l'EPF de l'Ain, qui vaut promesse d'achat et de vente.

L'opération d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études - étant terminée, la Commune sollicite le versement du solde du fonds de concours, selon le récapitulatif suivant :

Récapitulatif des dépenses réelles (opération assujettie à la TVA dans le cadre d'un budget annexe)	**Montant en € H.T.**
Achat terrain	90 345,74 €
Etudes + honoraires	1 642 €
Frais de notaire	2 650 €
TOTAL H.T.	94 637,74 €
FCTVA à déduire	0,00 €
TOTAL après déduction du FCTVA	**94 637,74 €**

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à 47 318,87 €, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	0,00 €
Autre :	0,00 €
TOTAL des subventions perçues (0 % du montant H.T. des investissements)	0,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	**94 637,74 €**
Reste à charge de la Commune de Sulignat	47 318,87 €
Montant définitif du fonds de concours	**47 318,87 €**
Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)	*47 493,87 €*
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	18 997,55 €
Solde du fonds de concours à verser	**28 321,32 €**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le montant définitif du fonds de concours attribué à la Commune de Sulignat pour le projet d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études -, soit 47 318,87 €, ainsi que le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 28 321,32 € (après déduction de l'acompte de

18 997,55 € versé en décembre 2016).

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le montant définitif du fonds de concours attribué à la Commune de Sulignat pour le projet d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études -, soit 47 318,87 €,

- **D'**approuver le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 28 321,32 € (après déduction de l'acompte de 18 997,55 € versé en décembre 2016),

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_161

Vote compte de gestion « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » 2016

Le compte de gestion « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide

par 57 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre HUMBERT) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_162

Vote compte de gestion « Budget Principal CC Chalaronne Centre » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Principal CC Chalaronne Centre » 2016

Le compte de gestion « Budget Principal CC Chalaronne Centre » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_163

Vote compte de gestion « Budget Principal CC Centre Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Principal CC Centre Dombes » 2016

Le compte de gestion « Budget Principal CC Centre Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_164

Vote compte de gestion « Budget Principal du SCOT de la Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Principal du SCOT de la Dombes » 2016

Le compte de gestion « Budget Principal du SCOT de la Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-164-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_165

Vote compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_166

Vote compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_167

Vote compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Base la Nizière » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_168

Vote compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_169

Vote compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_170

Vote compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_171

Vote compte de gestion « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_172

Vote compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_173

Vote compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHABES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_174

Vote compte de gestion
« Budget Annexe PA Chalaronne »
2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_175

Vote compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Chalaronne Centre » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Chalaronne Centre » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Chalaronne Centre » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_176

Vote compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Centre Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Centre Dombes » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Centre Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_177

Vote compte de gestion « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte de gestion « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_178

Vote compte administratif « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER quitte la salle de conseil, le pouvoir de Monsieur Jean-Pierre HUMBERT (président sortant de la CC du Canton de Chalamont) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes

Restes à réaliser
Dépenses : 442 110 €

Article opération	libellé	Montants
2315 – op. 59	Aménagement sécurité Le Plantay	240.00 €
2315 – op. 62	Aménagement espaces publics Chalamont	193 200.00 €
2315 – op. 64	Voirie 2016	155 000.00 €
2315 – op. 65	Aménagement voirie Villette sur Ain	93 670 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**442 110.00 €**

Restes à réaliser
Recettes : 133 600.00 €

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 4ème trimestre	8 600.00 €
13241	Fonds de concours (Chalamont/Villette sur Ain)	104 000.00 €
1312	Subv. Région	21 000.00 €
	Total des restes à réaliser – recettes	**133 600.00 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 219 354.47 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 208 508.72 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONCIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016BPCHALAM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**56 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_179

Vote compte administratif « Budget Principal CC Chalaronne Centre » 2016

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Principal CC Chalaronne Centre » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes

Restes à réaliser
Dépenses : 782 451.85 €

Article opération	libellé	Montants
2183	Equipement bureautique	334.97 €
4581 op. 13	Pôle nature dispositif location vélos	2 775.31 €
2314 – op. 20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	137 559.63 €
2128 – op. 10003	Tourisme Etang Prêle	2 694.00 €
2138 – op.25	Aménagement Pôle Petite Enfance	1 590.00 €
2138 – op. 26	Extension du parking visiteurs siège	1 657.20 €
2041412 op.28	Fonds de concours aux communes membres	635 840.74 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**782 451.85 €**

Restes à réaliser
Recettes : 176 4566.31 €

Article opération	libellé	Montants
4582 – op. 13	Pôle nature dispositif location vélos	2 775.31 €
1311 – op. 20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	102 606.00 €
1312 – op.20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	21 875.00 €
1313 – op.20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	43 200.00 €
13141 – op. 20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	6 000.00 €
	Total des restes à réaliser – recettes	**176 456.31 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 576 761.78 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 678 519.33 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**57 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_180

Vote compte administratif « Budget Principal CC Centre Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Principal CC Centre Dombes » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes, quitte la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes

Restes à réaliser
Dépenses : 626 917.65 €

Article opération	libellé	Montants
2041412	Fonds de concours	500 782.50 €
2158 – op.154	Signalétique sentiers pédestres	504.05 €
2158 – op. 154	Panneaux d'information et radars	5 211.72 €
2158 – op. 152	Conteneurs aériens	13 290.00 €
21712 – op.144	Voirie	18 025.57 €
2183 – op. 143	Matériel informatique	3 392.82 €
2188 – op. 148	Mise en conformité baie TELECOM	1 432.81 €
2313 – op. 173	Construction micro-crèche Mionnay	5 431.45 €
2313 – op.180	Construction micro-crèche Marlieux	41 310.73 €
2313 – op. 176	Requalification Centre Aquatique	37 536.00 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**626 917.95 €**

Restes à réaliser
Recettes : 194 402.53 €

Article opération	libellé	Montants
1311 – op. 173	DETR micro-crèche Mionnay	37 576.00 €
1313 – op. 152	Conteneurs enterrés	2 976.00 €
1313 – op. 173	Micro-crèche Mionnay	15 000.00 €
1316 – op. 173	Micro-crèche Mionnay	138 850.53 €
	Total des restes à réaliser – recettes	**194 402.53 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 1 167 819.97 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 2 956 416.68 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016BP-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**56 (11 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_181

Vote compte administratif « Budget Principal SCOT de la Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Principal SCOT de la Dombes » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER quitte la salle de conseil, le pouvoir de Madame Françoise BERNILLON (présidente sortante du SCOT de la Dombes) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 20 928.74 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 77 236.64 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	57 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_182

Vote compte administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes, quitte la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser
Dépenses : 317.39 €

Article opération	libellé	Montants
2183	Matériel informatique	317.39 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**317.39 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture)* ;

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 3 873.00 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 13 045.33 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016ADS-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_183

Vote compte administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser
Dépenses : 93 639.99 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Frais d'études	93 639.99 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**93 639.99 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 213 505.10 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 262 422.00 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_184

Vote compte administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Messieurs Michel GIRER et Didier MUNERET quittent la salle de conseil, le pouvoir de Monsieur Jean-Pierre HUMBERT (président sortant de la CC du Canton de Chalamont) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser
Dépenses : 12 400.00 €

Article opération	libellé	Montants
2158	Outillage	3 400.00 €
2188	Aménagement baignade	7 900.00 €
2315	Aménagement baignade	1 100.00 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**12 400.00 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 7 462.19 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 125 195.53 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016BASE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_185

Vote compte administratif « Budget Annexe Créathèque » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe Créathèque » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser
Dépenses : 43 153.00 €

Article opération	libellé	Montants
2313	Travaux	43 153.00 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**43 153.00 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture)* ;

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 421 645.96 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 29 534.99 € *(ligne 11 de la situation de clôture)*.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_186

Vote compte administratif « Budget Annexe Commerces » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe Commerces » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture)* ;

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 23 301.28 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 43 731.90 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_187

Vote compte administratif « Budget Annexe Déchets » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe Déchets » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 29 694.51 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 29 694.51 € *(ligne 10 de la situation de clôture, Annexe n°4)* ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 352 502.63 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**56 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_188

Vote compte administratif « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes et Monsieur Didier MUNERET quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses

Restes à réaliser
Dépenses : 28 881.28 €

Article opération	libellé	Montants
2313 – op. 175	Construction Office de Tourisme	28 881.28 €
	Total des restes à réaliser – dépenses	**28 881.28 €**

Puis le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 13 439.75 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 42 321.03 € *(ligne 10 de la situation de clôture, Annexe n°4)* ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 286 552.92 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016OT-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	55 (11 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_189

Vote compte administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Messieurs Michel GIRER et Didier MUNERET quittent la salle de conseil, le pouvoir de Monsieur Jean-Pierre HUMBERT (président sortant de la CC du Canton de Chalamont) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 88 287.46 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 42 397.50 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016ZA-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_190

Vote compte administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes et Monsieur Didier MUNERET quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 631 803.34 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOUPES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016PAED-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_191

Vote compte administratif « Budget Annexe PA Chalaronne » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe PA Chalaronne » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 806 907.31 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 230 724.50 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_192

Vote compte administratif « Budget Annexe Service Public Assainissement Non Collectif Chalaronne Centre » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe SPANC Chalaronne Centre » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser
Recettes : 182 958.47 €

Article opération	libellé	Montants
4582	Sub. programmes 2013 et 2014	182 958.47 €
	Total des restes à réaliser – recettes	**182 958.47 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 139 641.07 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 930.83 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_193

Vote compte administratif « Budget Annexe Service Public Assainissement Non Collectif Centre Dombes » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe SPANC Centre Dombes » 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes et Monsieur Didier MUNERET quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes :

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes

Restes à réaliser
Recettes : 66 299.41 €

Article opération	libellé	Montants
4582	Sub. programme 2014	66 299.41 €
	Total des restes à réaliser – recettes	**66 299.41 €**

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture)* ;

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 50 139.03 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 20 828.35 € *(ligne 11 de la situation de clôture)*.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CA2016SPANC-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	56 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_194

Vote compte administratif « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans » 2016

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Compte administratif « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans» 2016
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément *(lignes 3-4-5 de la situation de clôture) ;*

- **De reprendre** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 149.00 € *(ligne 6 de la situation de clôture)* sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 380.00 € *(ligne 11 de la situation de clôture).*

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_195

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget principal» 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget principal « CC de la Dombes »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que les comptes administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **3 920 681.37 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	1 740 670.64 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	2 180 010.73 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**3 920 681.37 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	1 943 007.48 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
RAR Dépenses	1 851 479.50 €
RAR Recettes	504 458.84 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	**0.00€**
au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) Report en fonctionnement R 002	**3 920 681.67 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_196

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **13 045.33 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	-13 025.39 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	26 070.72 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**13 045.33 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	3 873.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	317.39 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**0.00 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**13 045.33 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**58 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_197

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Atelier Relais » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Gilbert	LIMANDAS	
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Atelier Relais »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **262 422.00 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	0.00 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	262 422.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**262 422.00 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	213 505.10 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	93 639.99 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**0.00 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**262 422.00 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-197-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_198

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Base La Nizière » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Base la Nizière »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : - **125 195.53 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	-82 381.92 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif déficit	-42 813.61 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**-125 195.53 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	7 462.19 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	12 400.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	4 937.81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**0.00 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**0.00 €**
DEFICIT REPORTE D 002	- 125 195.53 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DUMES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_199

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Créathèque » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Créathèque »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **29 534.99 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	5 560.99 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	23 974.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**29 534.99 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	421 645.96 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	43 153.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**0.00 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**29 534.99 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_200

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Commerces » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Commerces »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **43 731.90 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	-12 513.10 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	56 245.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**43 731.90 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	23 301.28 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**0.00 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**43 731.90 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_201

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Déchets » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Déchets »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **382 197.14 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	25 142.14 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	357 055.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**382 197.14 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	29 694.51 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	29 694.51 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	29 694.51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**29 694.51 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**352 502.63 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_202

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Office de Tourisme Villars les Dombes »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **328 873.95 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	307 695.24 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	21 178.71 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**328 873.95 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	13 439.75 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	13 439.75 €
RAR Dépenses	28 881.28 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	42 321.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement *au minimum, couverture du besoin de financement F*	**42 321.03 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**286 552.92 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_203

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe ZA La Bourdonnière » 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **- 42 397.50 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	-21 846.50 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif déficit	-20 551.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**- 42 397.50 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	88 287.46 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	88 287.46 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	88 287.46 €
Report en fonctionnement R 002	**0.00 €**
DEFICIT REPORTE D 002	42 397.50 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_204

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe PAE de la Dombes» 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « PAE de la Dombes »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **631 803.34 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	608 695.50€
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	23 107.84 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**631 803.34 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	**631 803.34 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_205

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe PA Chalaronne» 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « PA Chalaronne »

Le Conseil Communautaire, *réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,*

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **1 230 724.50 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
excédent	622 279.50 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	608 445.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**1 230 724.50 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	806 907.31 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	**1 230 724.50 €**
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_206

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif» 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **- 19 897.52 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	- 52 094.52 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	32 197.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**- 19 897.52 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	189 780.10 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	189 780.10 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser recettes	249 257.88 €
F. Besoin de financement	**0.00 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
au minimum, couverture du besoin de financement F	**0.00 €**
2) Report en fonctionnement R 002	**0.00 €**
DEFICIT REPORTE D 002	- 19 897.52 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_207

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 sur le « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans» 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « PA St Trivier sur Moignans »

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement *(résultat cumulé)* de : **- 380.00 €**,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
déficit	-380.00 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	0.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	**-380.00 €**
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	4 149.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	4 149.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	**0.00 €**
DEFICIT REPORTE D 002	380.00 €

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_208

Vote des taux de fiscalité directe pour 2017

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose les taux d'imposition suivants pour 2017 :

- le taux 2017 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- le taux 2017 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- le taux 2017 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- le taux 2017 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- le taux 2017 de 12.35% pour la « **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont.,
- le taux 2017 de 14.50% pour la « **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De** valider les taux d'imposition pour l'année 2017, à savoir **:**
    - le taux 2017 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
    - le taux 2017 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
    - le taux 2017 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
    - le taux 2017 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
    - le taux 2017 de 12.35% pour la « **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont.,
    - le taux 2017 de 14.50% pour la « **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_209

Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâtie et de la Taxe Foncière Non Bâtie

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

VU l'article 1638-0 *bis* du Code Général des Impôts,

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire les dispositions de l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Chalamont, Chalaronne Centre et Centre Dombes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur cette disposition et d'appliquer une intégration fiscale progressive au taux additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 5 ans.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'appliquer** une intégration fiscale progressive au taux additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 5 ans,

- **De charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_210

Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

VU l'article 1638-0 *bis* du Code Général des Impôts,

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire les dispositions des articles 1638-0 bis et 1609 nonies C du Code Général des Impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux de la cotisation foncière des entreprises de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Chalamont, Chalaronne Centre et Centre Dombes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur cette disposition et d'appliquer une intégration fiscale progressive au taux de la cotisation foncière des entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 10 ans.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'appliquer** une intégration fiscale progressive au taux de la cotisation foncière des entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 10 ans,

- **De charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-2017-210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_211

Vote budget primitif 2017 « Budget Principal CC de la Dombes »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Principal « C.C. de la Dombes »

Section de fonctionnement : **19 546 544.84 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **9 283 002.98 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 1 851 479.50 €
Recettes : 504 458.84 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide,

par 35 voix pour, 11 voix contre et 13 voix abstention

- **D'adopter** le budget principal CC de la Dombes comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 920 681.37 €	011	1 607 000.00 €
013	30 000.00 €	012	2 515 100.00 €
042	141 656.47 €	014	6 908 333.00 €
70	1 126 708.00 €	022	214 385.85 €
73	11 904 489.00 €	042	780 312.73 €
74	2 246 010.00 €	65	5 202 789.04 €
75	177 000.00 €	66	192 900.29 €
		67	1 200.00 €
		023	2 124 523.93 €
Total	**19 546 544.84 €**	**Total**	**19 546 544.84 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	1 943 007.48 €	020	200 000.00 €
040	780 312.73 €	040	141 656.47 €
10 *(dont R.A.R.)*	58 600.00 €	16	376 907.01 €
13 *(dont R.A.R.)*	517 083.53 €	20	346 600.00 €
16	3 850 000.00 €	204 *(dont R.A.R)*	1 301 623.24 €
4582	9 475.31 €	21 *(dont R.A.R)*	489 733.14 €
021	2 124 523.93 €	23 *(dont R.A.R)*	6 396 007.81 €
		27	21 000.00 €
		4581 *(dont RAR)*	9 475.31 €
Total	**9 283 002.98 €**	**Total**	**9 283 002.98 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-BP2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_212

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe Autorisation du Droits des Sols »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »

Section de fonctionnement : **278 311.33 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **7 748.00 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 317.39 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « Autorisation du Droit des Sols » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	13 045.33 €	011	36 200.00 €
74	154 476.00 €	012	231 000.00 €
75	110 790.00 €	022	7 216.33 €
		042	3 875.00 €
		67	20.00 €
Total	**278 311.33 €**	**Total**	**278 311.33 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	3 873.00 €	020	2 430.61 €
040	3 875.00 €	20	2 500.00 €
		21 *(dont RAR)*	2 817.39 €
Total	**7 748.00 €**	**Total**	**7 748.00 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-ADS2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_213

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe Atelier Relais »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Atelier Relais »

Section de fonctionnement : **690 734.89 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **1 139 739.99 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 93 639.99 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « Atelier Relais » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	262 422.00 €	011	40 000.00 €
75	428 312.89 €	023	650 734.89 €
Total	**690 734.89 €**	**Total**	**690 734.89 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	213 505.10 €	20 *(dont RAR)*	113 239.99 €
021	650 734.89 €	23	1 026 500.00 €
13	275 500.00 €		
Total	**1 139 739.99 €**	**Total**	**1 139 739.99 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-AR2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_214

Vote budget primitif 2017 « Budget Annexe Base La Nizière »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Base la Nizière »

Section de fonctionnement : **704 390.51 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **338 054.55 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 12 400.00 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « Base La Nizière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	21 191.00 €	002 (excédent)	125 195.53 €
70	66 400.00 €	011	163 675.00 €
73	1 500.00 €	012	121 500.00 €
74	575 299.51 €	042	58 701.00 €
75	40 000.00 €	65	900.00 €
		66	12 477.62 €
		67	50.00 €
		023	221 891.36 €
Total	**704 390.51 €**	**Total**	**704 390.51 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	7 462.19 €	040	21 191.00 €
021	221 891.36 €	16	21 963.55 €
040	58 701.00 €	21 *(dont R.A.R.)*	43 800.00 €
13	50 000.00 €	23 *(dont R.A.R.)*	251 100.00 €
Total	**338 054.55 €**	**Total**	**338 054.55 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-BASE2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_215

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe Créathèque »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Créathèque »

Section de fonctionnement : **544 177.86 €** en dépenses et **588 019.99 €** en recettes.
Section d'investissement : **706 653.00 €** en dépenses et **862 209.59 €** en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 43 153.00 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « Créathèque » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	29 534.99 €	011	125 800.00 €
70	19 500.00 €	022	2 800.00 €
75	86 485.00 €	042	406 401.63 €
77	452 500.00 €	65	1 000.00 €
		66	7 976.23 €
		67	200.00 €
Total	**588 019.99 €**	**Total**	**544 177.86 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	421 645.96 €	16	45 500.00 €
040	406 463.63 €	21	450 000.00 €
13	33 600.00 €	23 *(dont RAR)*	211 153.00 €
16	500.00 €		
Total	**862 209.59 €**	**Total**	**706 653.00 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-CREATHEQUE2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_216

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe Commerces »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Commerces »

Section de fonctionnement : **91 778.87 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **43 146.97 €** en dépenses et **190 587.51 €** en recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « Commerces » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	43 731.90 €	011	30 092.64 €
042	22 646.97 €	042	46 086.23 €
75	25 400.00 €	65	14 000.00 €
		66	1 600.00 €
Total	**91 778.87 €**	**Total**	**91 778.87 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	23 301.28 €	040	22 646.97 €
024	120 000.00 € €	16	10 500.00 €
040	46 086.23 €	23	10 000.00 €
16	1 200.00 €		
Total	**190 587.51 €**	**Total**	**43 146.97 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-COMMERCES2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_217

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe Déchets »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Déchets »

Section de fonctionnement : **4 732 902.63 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **526 523.28 €** en dépenses et en recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « Déchets » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	352 502.63 €	011	3 295 200.00 €
70	1 367 000.00 €	012	503 250.00 €
74	3 012 400.00 €	022	0.00 €
77	1 000.00 € €	023	245 299.96 €
		042	223 528.81 €
		65	425 473.26 €
		66	20 150.60 €
		67	20 000.00 €
Total	**4 732 902.63 €**	**Total**	**4 732 902.63 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	245 299.96 €	001 (déficit)	29 694.51 €
040	223 528.81 €	16	39 828.77 €
10	57 694.51 €	20	50 000.00 €
		21	192 000.00 €
		23	215 000.00 €
Total	**526 523.28 €**	**Total**	**526 523.28 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DECHETS2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_218

Vote budget primitif 2017 « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Office de Tourisme Villars les Dombes »

Section de fonctionnement : **559 665.00 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **462 821.03 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 28 881.28 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide,

par 43 voix pour et 16 voix abstention

- **D'adopter** le budget annexe « Office de Tourisme Villars les Dombes » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	286 552.92 €	011	55 875.00 €
70	16 300.00 €	012	142 290.00 €
73	40 000.00 €	022	1 000.00 €
75	216 812.08 €	023	354 130.00 €
		042	6 370.00 €
Total	**559 665.00 €**	**Total**	**559 665.00 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	354 130.00 €	001 (déficit)	13 439.75 €
040	6 370.00 €	21	120 500.00 €
10	42 321.03 €	23 *(dont RAR)*	328 881.28 €
13	60 000.00 €		
Total	**462 821.03 €**	**Total**	**462 821.03 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-OT2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_219

Vote budget primitif 2017 « Budget Annexe ZA La Bourdonnière »

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »

Section de fonctionnement : **249 892.59 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **295 782.55 €** en dépenses et en recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « ZA La Bourdonnière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	207 495.09 €	002 (déficit)	42 397.50 €
74	2 000.00 €	011	38 600.00 €
75	40 397.50 €	042	168 895.09 €
Total	**249 892.59 €**	**Total**	**249 892.59 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	168 895.09 €	001 (déficit)	88 287.46 €
16	126 887.46 €	040	207 495.09 €
Total	**295 782.55 €**	**Total**	**295 782.55 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-PALABOURD2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_220

Vote budget primitif 2017 « Budget Annexe PAE de la Dombes»

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « PAE de la Dombes »

Section de fonctionnement : **2 311 479.82 €** en dépenses et **3 180 723.16 €** en recettes.
Section d'investissement : **2 311 479.82 €** en dépenses et en recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « PAE de la Dombes » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	631 803.34 €	011	1 286 337.00 €
042	2 311 479.82 €	042	1 025 142.82 €
74	237 440.00 €		
Total	**3 180 723.16 €**	**Total**	**2 311 479.82 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	1 025 142.82 €	040	2 311 479.82 €
16	1 286 337.00 €		
Total	**2 311 479.82 €**	**Total**	**2 311 479.82 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-PAED2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_221

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe PA Chalaronne»

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « PA Chalaronne »

Section de fonctionnement : **1 138 578.22 €** en dépenses et **2 512 551.64 €** en recettes.
Section d'investissement : **1 616 880.99 €** en dépenses et en recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « PA Chalaronne » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	1 230 724.50 €	011	287 200.00 €
042	799 825.96 €	042	849 139.86 €
043	1 119.18 €	043	1 119.18 €
70	279 944.00 €	66	1 119.18 €
74	200 938.00 €		
Total	**2 512 551.64 €**	**Total**	**1 138 578.22 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	849 139.86 €	001 (déficit)	806 907.31 €
16	767 741.13 €	040	799 825.96 €
		16	10 147.72 €
Total	**1 616 880.99 €**	**Total**	**1 616 880.99 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-PACHALARONNE17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_222

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif»

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif »

Section d'exploitation : **171 700.00 €** en dépenses et en recettes.
Section d'investissement : **202 029.52 €** en dépenses et **251 029.52 €** en recettes.

Dont restes à réaliser
Recettes : 249 257.88 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » comme suit :

Section d'exploitation recettes		**Section d'exploitation dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
70	157 500.00 €	002 (déficit)	19 897.52 €
74	14 200.00 €	011	88 290.00 €
		012	56 470.00 €
		022	2 000.00 €
		042	1 771.64 €
		65	1 500.00 €
		67	1 770.84 €
Total	**171 700.00 €**	**Total**	**171 700.00 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	1 771.64 €	001 (déficit)	189 780.10 €
458201 *(dont RAR)*	162 600.00 €	020	2 249.42 €
458202 *(dont RAR)*	48 816.06	21	10 000.00 €
458203 *(dont RAR)*	31 604.72 €		
458204 *(dont RAR)*	6 237.10 €		
Total	**251 029.52 €**	**Total**	**202 029.52 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-SPANC2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**47**	**59 (12 pouvoirs)**

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_223

Vote budget primitif 2017
« Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans»

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Budget Annexe « PA St Trivier sur Moignans »

Section de fonctionnement : **735 028.68 €** en dépenses et **834 648.68 €** en recettes.
Section d'investissement : **738 797.68 €** en dépenses et en recettes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2017 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'adopter** le budget annexe « PA St Trivier sur Moignans » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		**Section de fonctionnement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	734 648.68 €	002 (déficit)	380.00 €
74	100 000.00 €	011	730 500.00 €
		042	4 148.68 €
Total	**834 648.68 €**	**Total**	**735 028.68 €**
Section de d'investissement recettes		**Section d'investissement dépenses**	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	4 148.68 €	001(déficit)	4 149.00 €
16	734 649.00 €	040	734 648.68 €
Total	**738 797.68 €**	**Total**	**738 797.68 €**

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-PASTTRIVIER2017-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	47	59 (12 pouvoirs)

Séance du 13 avril 2017

Date de la convocation
06 avril 2017
Date d'affichage
06 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, **le treize avril, à 19 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 06 avril 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air, à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX

Objet de la délibération
n° D2017_04_06_224

Approbation des durées d'amortissements

Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

Secrétaire de séance élu : **Laurent COMTET.**

Le Président,

Rappelle qu'à la suite de la fusion des Communautés de Communes Canton de Chalamont, Chalaronne Centre et Centre Dombes, au 1er janvier 2017, pour former une nouvelle entité qui a repris la dénomination de Communauté de Communes de la Dombes, il convient de fixer les durées d'amortissement de l'ensemble de biens transférés au nouvel EPCI et des subventions d'investissement perçues.

Ces durées sont reprises dans un tableau général des amortissements, énoncé ci-dessous :

Compte	Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	5 ans
203xx	Frais d'études et insertion non suivis de réalisation	5 ans
2041xx	Subventions d'équipement versées aux organismes publics (fonds de concours)	15 ans
2042	Subventions d'équipement versées à une personne de droit privé	5 ans
205	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Agencement et aménagement de terrain		
2121	Plantations	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Constructions		
213	Bâtiment	50 ans
2135	Equipements de cuisine	10 ans
	Baignade biologique	20 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
2138	Bâtiments légers, abris	20 ans
21318	Autres bâtiments publics	20 ans
213xx	Appareils de levage-ascenseurs	15 ans
	Equipements de garage et ateliers	10 ans
Installations matériel et outillages techniques		
2151	Réseaux de voirie	NA
2152	Installations de voirie	20 ans
2153	Réseaux divers	NA
2157	Camions et véhicules industriels	4 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
215xx	Matériels classiques	10 ans
Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations et appareils de chauffage	10 ans
2182	Voitures	5 ans
2183	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
217	Mise à disposition base	NA

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De donner** un avis favorable aux nouvelles durées d'amortissement,

- **De fixer** les durées d'amortissements selon le tableau ci-dessus,

- **De dire** que les subventions transférables s'amortiront selon les mêmes durées que les biens subventionnés,

- **De dire** que les biens d'une valeur inférieure à 750 € TTC seront amortis en un an.

Ainsi fait et délibéré, le 13 avril 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170413-DELIB-17-224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	53	59 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_244

Approbation du procès-verbal de la séance du 13-04-2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170518-DELIB-17-244-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gilbert	LIMANDAS	
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 53 voix pour et 6 abstentions :

- **D'approuver** le compte rendu.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

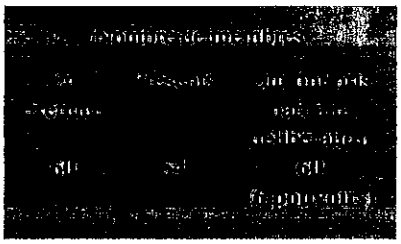

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_245

Modification composition de la commission thématique intercommunale tourisme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170518-DELIB-17-245-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite à la décision de Mme GOZE du 18 avril 2017 de démissionner, Monsieur le Président propose de revoir la composition de la commission Tourisme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-245-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Florent CHEVREL
- Membres élus : 25

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT	Communautaire
Christiane	CURNILLON	RELEVANT	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Jacky	NOUET	ST MARCEL	Communautaire
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT	Communautaire
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS	Communautaire
Marc	BARRY	CHANEINS	Communautaire
Sylvie	CASTRIGNANO	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Joël	RACCURT	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Robert	VACLE	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Nathalie	ALBERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Agnès	DUPERRIER	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Emmanuelle	ENTIOPE	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
René	VERNAY	BANEINS	Municipal
Fabienne	SERRAND	VALEINS	Municipal
Alain	REY	MIONNAY	Municipal
Christine	BEAUFORT VELUT	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Marie Claude	MAS	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale tourisme, comme énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 20[illegible]

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-245-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_246

Modification composition de la commission thématique intercommunale environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite à la décision de Mme GOZE du 18 avril 2017 de démissionner, Monsieur le Président propose de revoir la composition de la commission Environnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Christophe MONIER
- Membres élus : 24

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Communautaire
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Communautaire
Martine	MOREL PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Marie Claude	IMBERT	BANEINS	Communautaire
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES	Communautaire
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX	Communautaire
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE	Communautaire
Olivier	BONNEFIN	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Municipal
Pierre	GROSLON	LE PLANTAY	Municipal
Jérôme	VAUCHER	SULIGNAT	Municipal
Nathalie	ALBERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Ludovic	LOREAU	ST ANDRE LE CORCY	Municipal
Laurent	PERRADIN	ROMANS	Municipal
Christiane	MARTINEZ	CONDEISSIAT	Municipal
Nathalie	ORGERET	VALEINS	Municipal
Didier	DESMARIS	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Brigitte	PULCINI	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Jean Yves	GAILLOT	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Joël	FAGNI	MARLIEUX	Municipal
Mélanie	MATHIEU	CHANEINS	Municipal

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale environnement, comme énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_247

Modification composition de la commission thématique intercommunale SCOT-PLUI-ADS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170518-DELIB-17-247-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que le Conseil Communautaire a créé quatorze commissions intercommunales thématiques et que les membres des commissions ont été désignés au conseil communautaire du 16 février 2017.

Suite à la décision de Mme GOZE du 18 avril 2017 de démissionner, Monsieur le Président propose de revoir la composition de la commission SCOT-PLUI-ADS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. François MARECHAL
- Membres élus : 32

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Communautaire
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
Jean-Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Michel	LIVENAIS	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Communautaire
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean-Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Frédéric	BARDON	VALEINS	Communautaire
Patrice	FLAMAND	CHANEINS	Communautaire
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES	Communautaire
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Noel	RAVET	LE PLANTAY	Municipal
Daniel	VERNAY	SULIGNAT	Municipal
Chantal	BROUILLET	CHÂTILLON LA PALUD	Municipal
Jean Marc	DUBOST	BANEINS	Municipal
Henri	CORMORECHE	MIONNAY	Municipal
Monique	LAURENT	CHALAMONT	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sophie	KHIEU	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Régis	VISIEDO	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Ludovic	LOREAU	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Michel	RENOUD GRAPPIN	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Municipal
Sylvie	PEGOURIE	SAINT MARCEL EN DOMBES	Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale SCOT-PLUI-ADS, comme énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017

Le Président,

Michel GIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_248

Election des membres de la commission CLECT

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle au conseil communautaire que suite à l'annulation de la délibération N° 2017-17 du 26 janvier 2017, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner les membres de la CLECT en reprenant les obligations légales stipulées par l'article 1609 nonies C du CGI.

Le courrier du 8 février 2017 de Monsieur le Préfet de l'Ain invitant le conseil communautaire à annuler la délibération N°2017-17 précise également l'attention de Monsieur le Président sur la *« nécessité, pour l'organe délibérant, de fixer les modalités liées à la composition de la CLECT, la Loi se bornant à poser des règles principales*

(création par l'organe délibérant de l'EPCI et représentation de chaque commune par un membre au moins). Il convient notamment de décider, outre du nombre de représentant de chaque commune, des modalités de désignation de ces représentants, sachant que plusieurs solutions peuvent s'envisager : représentation des communes par les maires ou élection du ou des représentant(s) par le conseil de communauté ou par les conseils municipaux des communes membres, institution d'un suppléant dont le mode de désignation est à déterminer... ».

Les principales règles fixées par la loi sont que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers et que chaque commune est représentée par un membre au moins.

Monsieur le Président rappelle que cette commission, qui constitue un groupe de travail chargé de rédiger un rapport sur le montant des charges transférées n'est pas décisionnaire. Les travaux de la CLECT nécessitent, pour l'évaluation de charges transférées, dans le cadre de transfert de compétence, une connaissance technique des domaines concernés et logiquement la présence des membres de l'exécutif en charge de ces dossiers.

Sur proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Dombes et au vu des obligations légales ci-dessus exposées, considérant que la CLECT doit avoir une bonne connaissance des finances tant des communes membres que de l'EPCI, il est proposé que la CLECT soit composée de 43 membres, représentant, outre le Président de la Communauté de Communes, les Maires des 36 communes ainsi que les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués.

M. GIRER propose aux élus de se prononcer par vote à bulletin secret sur la composition de la CLECT suivante :

- 43 membres : 36 membres, de préférence les maires, désignés par chaque conseil municipal, représentant chacune des 36 communes accompagnés des 7 membres de l'exécutif non maires,
- 36 membres avec voix délibérative : 1 voix par commune,
- Un suppléant par commune, désigné par chaque conseil municipal.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré,

par 42 voix pour et 18 voix contre :

- **De créer** la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées composée de :
  - 43 membres : 36 membres, de préférence les maires, désignés par chaque conseil municipal, représentant chacune des 36 communes accompagnés des 7 membres de l'exécutif non maires,
  - 36 membres avec voix délibérative : 1 voix par commune,
  - Un suppléant par commune, désigné par chaque conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-248BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2017
Publication : 31/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	59 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_249

Adhésion à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que dans le cadre de la fusion des intercommunalités, la Communauté de Communes de la Dombes est membre de droit de l'Établissement Public Foncier de l'Ain au 1er janvier 2017, en tant que telle mais seulement sur son territoire couvert en 2016 soit l'ancienne Communauté de Communes Centre Dombes.

Dans le cadre des nouveaux statuts de l'Établissement votés le 28 mars 2017 et entrant en vigueur au 1er janvier 2018, la Communauté de Communes de la Dombes doit décider d'adhérer ou non à l'Établissement Public Foncier de l'Ain au 1er janvier 2018 sur la totalité de son territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

M. Gérard BRANCHY ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 52 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions :

- **D'approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes de la Dombes à l'Établissement Public Foncier de l'Ain, à compter du 1er janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

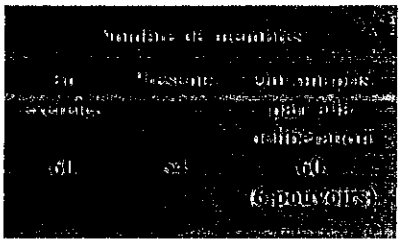

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**,
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_250

Election des délégués à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes a décidé d'adhérer à l'Établissement Public Foncier de l'Ain au 1er janvier 2018 sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

À ce titre, pour l'année 2018, la Communauté de Communes de la Dombes doit désigner ses nouveaux représentants, soit 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants à l'Assemblée Générale de l'EPF de l'Ain. Parmi ces délégués, 2 administrateurs titulaires et 2 administrateurs suppléants siègeront au Conseil d'Administration.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 58 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes à l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ain :
  - Délégués titulaires : Gérard BRANCHY, Florent CHEVREL et Isabelle DUBOIS
  - Délégués suppléants : Michel JACQUARD, Laurent COMTET et Edwige GUEYNARD

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ain :
  - Administrateurs titulaires : Gérard BRANCHY et Isabelle DUBOIS
  - Administrateurs suppléants : Michel JACQUARD et Edwige GUEYNARD

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (AIN)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Dániel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_251

Rémunération d'un stagiaire de l'enseignement

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10,
VU le Décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 précitée,
VU le Décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
VU la Loi n° 2013-660 du 22/07/2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.
VU la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement et à l'amélioration du statut des stagiaires,
VU le Code du Travail,
VU le Code de l'Education,

Le Président,

Rappelle que les dispositions du code de l'éducation relatives à l'accueil des stagiaires de l'enseignement secondaire ou supérieur ont été étendues au secteur public, notamment aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux. La loi n° 2014-788 du 10/07/2014 confirme cette extension à l'enseignement secondaire en unifiant dans une partie spécifique du code de l'éducation les dispositions applicables aux stages de l'enseignement supérieur et aux périodes de formation en milieu professionnel de l'enseignement secondaire.

Les **stages** et les **périodes de formation en milieu professionnel** correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel ayant pour objet de compléter une formation, grâce à une familiarisation avec la vie professionnelle et l'acquisition d'une expérience pratique. Le stagiaire se voit confier des missions, conformément au projet pédagogique de son établissement après approbation de l'organisme d'accueil. On distingue :
- **Les stages de l'enseignement supérieur** correspondant aux formations après le baccalauréat du niveau I –II – III (Bac+2, licences, maîtrise, grandes écoles).
- **Les stages de l'enseignement secondaire** correspondent aux formations dispensés par les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), dits également établissements d'enseignement secondaire : les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale.
- **Les stages en milieu professionnel** (alternance, classe préparatoire à l'apprentissage, classe de 3ème préparatoire à la vie professionnelle) ou **stages d'application** (4ème ou 3ème des sections d'enseignement général et professionnel adaptés, élèves de 15 ans scolarisés en classe d'initiation préprofessionnelle en alternance ou en classe préparatoire à l'apprentissage d'un centre de formation d'apprentis).

Les stages hors cursus n'entrent pas dans le champ d'application du dispositif relatif aux stagiaires de l'enseignement (les stages de professionnalisation ex : BAFA ou autres).

Les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.
Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 19 mai 2017.
Les crédits correspondants sont prévus et inscrits aux budgets.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'instituer** une rémunération aux stagiaires de l'enseignement,

- **D'instituer** une gratification s'élevant à 3.60 € par heure de stage (15 % du plafond de la sécurité sociale) pour les stages d'une durée supérieure à 3 mois.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-251-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 22/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_252

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le poste d'assistante de gestion comptable

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,

VU le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,
VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,
VU les arrêtés du 17 décembre 2015, 18 décembre 2015 et 30 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Le Président,

Rappelle que suite au recrutement de l'assistante de gestion comptable au 15 juin 2017 et dans l'attente de la constitution du Comité Technique de la collectivité pour avis sur le RIFSEEP de la Communauté de Communes de la Dombes, il convient de définir le régime indemnitaire relatif à ce poste.
En effet, ce dernier n'est, à ce jour, pas couvert par le RIFSEEP.

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Il est proposé que le montant de référence pour le poste d'assistante de gestion comptable visé plus haut soit fixé à :

Groupe	Montant de Base annuel
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
Groupe C2a	4 000.00 €

Le montant de base est établi pour un temps complet. Il est réduit au prorata de la durée effective du travail pour l'agent exerçant à temps partiel.

Ce montant évoluera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'instaurer** un régime indemnitaire pour le poste d'assistante de gestion comptable tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1er juin 2017,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par l'agent au titre de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170518-DELIB-17-252-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 22/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_253

Création d'un poste d'agent d'accueil polyvalent saisonnier-filière animation

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut particulier de la Fonction Publique Territoriale, article 3.2°,
VU l'article de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner de quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Président,

Rappelle qu'il y aurait lieu de créer pour accroissement saisonnier d'activité :
- 1 poste d'agent d'accueil polyvalent à temps non complet (30H00) rémunéré sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1, 1er échelon, IB 347 - IM 325.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De créer** un poste d'agent d'accueil polyvalent à temps non complet (30H00), rémunéré sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1, 1er échelon IB 347 – IM 325.

- **D'autoriser** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à prendre et à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 22/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_254

Création d'un poste d'agent de déchèterie à temps complet

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La déchèterie de Chalamont est actuellement fermée pour cause de mise en conformité par rapport aux arrêtés du 27 mars 2012. La réouverture du site est fixée au 1er juillet 2017.
Actuellement, les trois déchèteries des anciennes Communautés de Communes Centre Dombes et Chalaronne Centre sont gérées en régie pour les missions dites de « haut de quai » c'est-à-dire les prestations de gardiennage et d'entretien. La Communauté de Communes de la Dombes souhaite également étendre ce mode de fonctionnement à la déchèterie de Chalamont.

Le Président,

Rappelle qu'il est donc nécessaire de créer un poste d'agent de déchèterie à temps complet sur le grade d'adjoint technique, de recruter un agent supplémentaire pour réaliser ces prestations et de fixer un nouveau tableau des emplois permanents à temps complet et non complet de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 18 mai 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De créer** un poste d'agent de déchèterie à temps complet sur le grade d'adjoint technique,

- **De modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

- **De fixer** le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 18 mai 2017.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-254-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 19/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_255

Instauration d'indemnités d'astreinte

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 et trois arrêtés du même jour fixant :

- Les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et de logement ;
- Les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
- Les taux de l'indemnité de permanence ministères chargés du développement durable et du logement ;

Le Président,

Rappelle que les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur :
- lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ;
- lorsque des obligations liées au travail imposent à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, sans qu'il y ait travail effectif.

Monsieur le Président indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

Sont concernés les agents du cadre d'emploi des adjoints techniques et des animateurs territoriaux.

Les moyens mis à disposition sont les suivants : Téléphone portable, bureau.
Ces périodes pourront être effectuées par des agents titulaires ou non titulaires.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De charger** Monsieur le Président de rémunérer ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à prendre et à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-255-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_256

Versement du solde de fonds de concours à la commune de St Georges-sur-Renon (« Fonds de concours intercommunal 2016 » mis en place par l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre)

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Isabelle DUBOIS qui rappelle que, par délibération du 31 mars 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre a approuvé l'inscription d'une opération « Fonds de concours intercommunal 2016 », en section d'investissement du Budget principal 2016, tel que défini à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les modalités suivantes :

Communes éligibles	Toutes
Projets éligibles	Opérations d'investissement inscrites au budget 2016
Nature des projets éligibles	Tous types de travaux ou d'achats dans des domaines hors compétence de la Communauté : patrimoine bâti, réseaux, voirie, équipements, acquisitions foncières, achat de matériels y compris les études
Enveloppe affectée à chaque commune	• Part fixe : 45 000 €/commune (enveloppe globale de 675 000 €) • Part variable : en fonction de la population totale 2013 en vigueur au 1er janvier 2016 (enveloppe globale de 175 000 €) • Enveloppe budgétaire totale : 850 000 €
Principes d'attribution	• Calcul montant = (Total T.T.C. de l'opération - subventions - FCTVA)/2 • Plusieurs opérations peuvent être éligibles (mais la somme des fonds de concours ne doit pas dépasser le montant maximum fixé par commune) • L'opération doit être engagée avant le 1er octobre 2016 et si possible terminée avant le 31 décembre 2016
Fonds de concours minimum/opération	2 000 €
Fonds de concours maximum/opération	Montant maximum fixé par commune
Modalités de versement	• Un acompte de 40 % du montant prévisionnel du fonds de concours pourra être versé sur justification du démarrage de l'opération (production de l'ordre de service et du marché signé, ou du compromis de vente pour les acquisitions,...), • Le solde interviendra à l'achèvement de l'opération sur production de l'ensemble des justificatifs attestant des dépenses réalisées et recettes perçues, permettant de fixer le montant définitif du fonds de concours.

Pour la commune de St Georges-sur-Renon, le montant maximal cumulé du fonds de concours s'élève à 47 579 €.
La commune a présenté un seul dossier : l'aménagement du cœur de village.

Lors de sa séance du 21 juillet 2016, le conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre a approuvé le montant prévisionnel du fonds de concours pour ce dossier, soit 47 579 €, ainsi que la convention correspondante relative à l'attribution de ce fonds de concours.

Conformément aux termes de la convention pour l'aménagement du cœur de village, un acompte de 40 %, soit 19 031,60 €, a été versé en décembre 2016, sur présentation des justificatifs.

Il était précisé, dans les délibérations, que le montant définitif des fonds de concours serait calculé en fonction du bilan financier des opérations.

L'opération d'aménagement du cœur de village étant terminée, la commune sollicite le versement du solde des fonds de concours, selon le récapitulatif suivant :

Récapitulatif des dépenses réelles d'investissement	Montant en € T.T.C.
Etudes (AMO + MOE)	12 025,40 €
Travaux	149 906,88 €
TOTAL T.T.C.	161 932,28 €
FCTVA à déduire	26 563,37 €
TOTAL après déduction du FCTVA	135 368,91 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à 47 579 €, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	19 500,00 €
Autre :	0,00 €
TOTAL des subventions perçues (14,45 % du montant H.T. des investissements)	19 500,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	115 868,91 €
Reste à charge de la Commune de St Georges-sur-Renon	68 289,91 €
Montant définitif du fonds de concours	47 579,00 €
Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)	47 579,00 €
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	19 031,60 €
Solde du fonds de concours à verser	28 547,40 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le montant définitif du fonds de concours attribué à la commune de St Georges-sur-Renon pour l'opération d'aménagement du cœur de village, soit 47 579,00 €,

- **D'approuver** le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 28 547,40 € (après déduction de l'acompte de 19 031,60 € versé en décembre 2016).

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-256-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_257

Versement du solde de fonds de concours à la commune de St André-le-Bouchoux (« Fonds de concours intercommunal 2016 » mis en place par l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre)

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Isabelle DUBOIS, Vice-présidente, qui rappelle que par délibération du 31 mars 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre a approuvé l'inscription d'une opération « Fonds de concours intercommunal 2016 », en section d'investissement du Budget principal 2016, tel que défini à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les modalités suivantes :

Communes éligibles	Toutes
Projets éligibles	Opérations d'investissement inscrites au budget 2016
Nature des projets éligibles	Tous types de travaux ou d'achats dans des domaines hors compétence de la Communauté : patrimoine bâti, réseaux, voirie, équipements, acquisitions foncières, achat de matériels y compris les études
Enveloppe affectée à chaque commune	• Part fixe : 45 000 €/commune (enveloppe globale de 675 000 €) • Part variable : en fonction de la population totale 2013 en vigueur au 1er janvier 2016 (enveloppe globale de 175 000 €) • Enveloppe budgétaire totale : 850 000 €
Principes d'attribution	• Calcul montant = (Total T.T.C. de l'opération - subventions - FCTVA)/2 • Plusieurs opérations peuvent être éligibles (mais la somme des fonds de concours ne doit pas dépasser le montant maximum fixé par commune) • L'opération doit être engagée avant le 1er octobre 2016 et si possible terminée avant le 31 décembre 2016
Fonds de concours minimum/opération	2 000 €
Fonds de concours maximum/opération	Montant maximum fixé par commune
Modalités de versement	• Un acompte de 40 % du montant prévisionnel du fonds de concours pourra être versé sur justification du démarrage de l'opération (production de l'ordre de service et du marché signé, ou du compromis de vente pour les acquisitions,...), • Le solde interviendra à l'achèvement de l'opération sur production de l'ensemble des justificatifs attestant des dépenses réalisées et recettes perçues, permettant de fixer le montant définitif du fonds de concours.

Pour la commune de St André-le-Bouchoux, le montant maximal cumulé du fonds de concours s'élève à **49 181 €.**

La commune a présenté trois dossiers :

- Remplacement de la chaudière de l'école par une chaudière à condensation,
- Remplacement de ballons fluo sur l'éclairage public du lotissement Le Jonchet,
- Enfouissement des réseaux.

Les deux premiers dossiers ont été liquidés en décembre 2016, pour un montant cumulé de 5 358,31 €.
Reste à solder l'opération d'enfouissement des réseaux.

Lors de sa séance du 29 juin 2016, le conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre a approuvé le montant prévisionnel du fonds de concours pour ce dossier, soit **43 546,84 €** et approuvé la convention correspondante relative à l'attribution de ce fonds de concours.

Conformément aux termes de la convention pour l'enfouissement des réseaux, un acompte de 40 %, soit **17 418,74 €**, a été versé en décembre 2016, sur présentation des justificatifs.

Il était précisé, dans les délibérations, que le montant définitif des fonds de concours serait calculé en fonction du bilan financier des opérations.

L'opération d'enfouissement des réseaux étant terminée, la commune sollicite le versement du solde des fonds de concours, selon le récapitulatif suivant :

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	**Montant en € T.T.C.**
Travaux	189 000,00 €
TOTAL T.T.C.	189 000,00 €
FCTVA à déduire	27 605,92 €
TOTAL après déduction du FCTVA	161 394,08 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à 43 822,69 €, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	0,00 €
Autre : Syndicat d'électricité de l'Ain	53 355,00 €
TOTAL des subventions perçues (33,87 % du montant H.T. des investissements)	53 355,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	108 039,08 €
Reste à charge de la Commune de St André-le-Bouchoux	64 216,39 €
Montant définitif du fonds de concours	43 822,69 €
Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)	43 546,84 €
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	17 418,74 €
Solde du fonds de concours à verser	26 403,95 €

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le montant définitif du fonds de concours attribué à la commune de St André-le-Bouchoux pour l'opération d'enfouissement des réseaux, soit 43 822,69 €,

- **D'approuver** le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 26 403,95 € (après déduction de l'acompte de 17 418,74 € versé en décembre 2016),

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-257-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_258

Autorisation à M. le Président d'engager une procédure adaptée dans le cadre du marché public pour l'achat de bacs, sacs et composteurs

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes doit procéder à l'achat de bacs, de sacs et de composteurs. Pour cela, il convient d'organiser une mise en concurrence permettant de choisir des prestataires qui pourront en assurer la fourniture.

1- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Président énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :
La présente consultation porte sur l'achat de bacs, de sacs et de composteurs. Il s'agira d'un accord cadre à bons de commande.

Le marché comprendra 5 lots :

- Lot 1 : Bacs 40 litres et pièces détachées
- Lot 2 : Bacs roulants et pièces détachées
- Lot 3 : Bacs de pré-collecte
- Lot 4 : Sacs de collecte sélective
- Lot 5 : Composteurs individuels

La durée du marché est d'un an éventuellement reconductible deux fois un an. La durée maximale du marché est donc de 3 ans.

2- Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Président indique que le montant de l'accord cadre à bons de commande est de :

- Minimum 25 500 € par an (soit 76 500 € HT sur 3 ans)
- Maximum 68 500 € HT par an (soit 205 500 € HT sur les 3 ans)

3- Procédure envisagée

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera la procédure dite adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatifs aux marchés publics.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à engager une procédure adaptée dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande pour l'achat de bacs, de sacs et de composteurs,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bons de commande pour l'achat de bacs, de sacs et de composteurs, les documents afférents et, le cas échéant à résilier ledit marché.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 19/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_259

Autorisation à M. le Président de signer l'avenant 4 au marché d'exploitation de la déchetterie de Chalamont

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que l'exploitation de la déchèterie de Chalamont fait l'objet d'un marché de prestation de services en date du 23 novembre 2012 entre l'ancienne Communauté de Communes du canton de Chalamont et la société Marcelpoil.
Le marché était conclu pour une durée de cinq ans du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Les deux parties souhaitaient signer un avenant ayant pour objet les points suivants :

- Substitution de personne morale au 1er janvier 2017,
- Maintien de l'échéance du marché d'exploitation au 31 décembre 2017 et définition du montant de l'indemnité octroyée au prestataire Marcelpoil pour sa perte d'exploitation durant la fermeture de la déchèterie du 7 Mars au 1er Juillet 2017,

- Définition des modalités financières de la reprise en régie directe du gardiennage et de l'entretien de la déchèterie au 1er juillet 2017,
- Définition des modalités financières de la prise en charge du traitement des encombrants pour la période d'octobre 2016 à mars 2017,
- Définition des modalités de fonctionnement de la prestation du 1er juillet au 31 décembre 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°4 au marché d'exploitation de la déchèterie de Chalamont,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-259-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_260

Autorisation à M. le Président de signer les contrats et conventions avec différents éco-organismes

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que les trois anciennes communautés de communes composant la Communauté de la Dombes disposaient d'un certain nombre de contrats ou conventions conclus avec des Eco-organismes, structures à but non-lucratif mises en place par les producteurs de déchets, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Les contrats/conventions en vigueur auparavant étaient les suivants :

- ECO-EMBALLAGES pour la reprise et la valorisation des emballages ménagers issus des collectes sélectives (Contrat pour l'Action et la Performance CAP) ;
- ECO-FOLIO pour le papier (catégorie Journaux-Magazines et gros de magasin) ;
- OCAD3E et ECO-SYSTEMES pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;

- RECYLUM pour les lampes et néons ;
- COREPILE pour les piles ;
- ECO-TLC pour les textiles, le linge de maison et les chaussures ;
- DASTRI pour les piquants-tranchants ;
- ECODDS pour les déchets dangereux ;
- ALIAPUR pour pneus.

A compter du 1er janvier 2017, les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont ayant fusionné pour devenir une même et nouvelle entité, la Communauté de Communes de la Dombes (CCD), il convient, afin d'assurer la continuité du service que la CCD signe de nouveaux contrats avec ces Eco-organismes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver les projets de contrat ou convention et leurs annexes à passer avec les Eco-Organismes comme énoncé ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits contrats ou conventions avec les éco-organismes ainsi que leurs annexes éventuelles.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-260-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_261

Autorisation à M. le Président de signer les contrats pour la reprise des matériaux triés avec les repreneurs suivants : ARCELOR MITTAL, REGEAL AFFIMET, REVIPAC, VALORPLAST, VERALLIA

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que les anciennes Communautés de communes Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont disposaient jusqu'au 31 décembre 2016, dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance signé avec la société Eco-Emballages, de contrats plus spécifiques pour la reprise de chacun des matériaux récupérés et triés dans le cadre des collectes sélectives.
Ces contrats permettaient le rachat aux collectivités des matériaux triés ainsi que le versement de soutiens financiers complémentaires par Eco-emballages.

A compter du 1er janvier 2017, les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont ayant fusionné pour devenir une même et nouvelle entité : la Communauté de Communes de la Dombes (CCD), les contrats de reprise sont devenus caducs de plein droit.

Il convient donc que la CCD signe de nouveaux contrats de reprise des matériaux avec chacune des filières, effectifs à compter du 1er janvier 2017.
Pour chaque Standard de Matériau (acier, aluminium, carton, PET, ...), la CCD a le choix entre l'une des trois options de reprise suivantes :

- « Reprise Option Filières » proposée par Eco-Emballages conformément au cahier des charges d'agrément et mise en œuvre par les Filières de matériaux ;
- « Reprise Option Fédérations » proposée par les Fédérations conformément au cahier des charges d'agrément et mise en œuvre par leurs Adhérents Labellisés (Repreneurs) ;
- « Reprise Option Individuelles » directement organisée par la CCD et mise en œuvre par le ou les Repreneur(s) Contractuel(s) qu'elle a choisi(s) suite à des consultations.

Ces nouveaux contrats ayant une durée d'un an, l'Option « Reprise option Filières » paraît la plus adaptée à ce jour pour la CCD.

Les repreneurs dans le cadre de l'option « filières » sont les suivants :

- **ARCELOR MITTAL FRANCE** pour l'Acier issu de la collecte séparée,
- **REGEAL AFFIMET** pour l'aluminium issu de la collecte séparée,
- **REVIPAC** pour le papier-carton non complexé issu de la collecte séparée,
- **REVIPAC** pour le carton issu de la collecte en déchèterie,
- **REVIPAC** pour le papier-carton complexé (briques alimentaires),
- **VALORPLAST** pour les bouteilles et flacons plastiques : Pehd+PP ; PET clair ; PET foncé,
- **VERRALIA** pour le verre en mélange.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'approuver les contrats pour la reprise des matériaux triés avec les sociétés énoncées ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits contrats ainsi que leurs annexes éventuelles.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (AIN)

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-261-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_262

Convention de facturation avec SUEZ

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du SPANC,

Le Président,

Rappelle l'instauration de la redevance d'assainissement non collectif sur la facture d'eau.
Il indique qu'il convient à présent de déterminer les modalités de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire.
Dans un souci de simplification pour l'usager et comme le prévoit l'article R 2224-19-7 du CGCT, Monsieur le Président propose que la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif soient confiés au délégataire de l'eau potable.

Afin d'encadrer les relations entre le délégataire de l'eau potable et la Communauté de Communes de la Dombes, il propose d'établir une convention de facturation et de recouvrement avec SUEZ pour les communes de Villette sur Ain et du Plantay.

Celle-ci définit :

- Le mode de facturation et de reversement,
- La prestation de recouvrement auprès des abonnés possédant un assainissement non collectif,
- Les modalités de reversement des sommes perçues au titre de la redevance d'assainissement non collectif,
- La rémunération du délégataire au titre de la prestation.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention avec SUEZ ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-262-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_263

Convention de facturation avec LA SOGEDO

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du SPANC,

Le Président,

Rappelle l'instauration de la redevance d'assainissement non collectif sur la facture d'eau.
Il indique qu'il convient à présent de déterminer les modalités de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire.
Dans un souci de simplification pour l'usager et comme le prévoit l'article R 2224-19-7 du CGCT, Monsieur le Président propose que la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif soient confiés au délégataire de l'eau potable.

Afin d'encadrer les relations entre le délégataire de l'eau potable et la Communauté de Communes de la Dombes, il propose d'établir une convention de facturation et de recouvrement avec la Sogedo pour les communes de Versailleux, Saint Nizier le Désert, Crans et Châtenay.

Celle-ci définit :

- Le mode de facturation et de reversement,
- La prestation de recouvrement auprès des abonnés possédant un assainissement non collectif,
- Les modalités de reversement des sommes perçues au titre de la redevance d'assainissement non collectif,
- La rémunération du délégataire au titre de la prestation.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec LA SOGEDO ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-263-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	54	60 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_264

Autorisation à M. le Président d'engager un appel d'offres pour une étude de faisabilité du transfert de compétence eau potable/assainissement

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que la loi n°2015-991 du 7 Août 2015, dite loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement à l'échelon intercommunal au 1er Janvier 2020. Cette décision est le fruit d'un processus amorcé de longue date, entretenu par tous les gouvernements successifs, qui vise à rationaliser l'organisation des services compétents en matière d'eau, dont l'émiettement nuit à la mise en place d'une politique de gestion de l'eau intégrée à l'échelle d'un territoire. À terme, seules 1.500 à 3.500 autorités gestionnaires de l'eau devraient subsister, contre plus de 35.000 actuellement à l'échelle du pays. Pour notre territoire, c'est la réorganisation d'une compétence communale pour l'assainissement et syndicale pour l'eau (à l'exception de 3 communes) qui est en jeu.

Cette perspective constitue une échéance majeure pour la communauté de communes et implique que nous engagions un travail de préparation des plus minutieux. Face aux enjeux et à la complexité de ces dossiers, une approche rationnelle et objective s'impose. Les commissions assainissement d'une part et eau d'autre part, ont estimé que le recours à une expertise externe devait être engagé, par le biais d'un bureau d'études.

Le cahier des charges pour cette étude d'accompagnement reposerait sur les principaux points suivants :

- Etude axée sur les volets Assainissement (Lot 1) et Eau (Lot 2),
- Diagnostic complet de tous les services concernés d'un point de vue technique, administratif, financier et humain,
- Aide à la définition du niveau de service communautaire attendu,
- Proposition de scénarios pour l'organisation administrative et technique de la compétence,
- Préparation et animation de réunions de restitution au sein d'un COPIL élargi,
- Accompagnement juridique de la collectivité jusqu'à la mise en place effective des compétences.

L'étendue et la complexité de l'étude laissent présager un montant supérieur à 209 000 € HT. La consultation sera donc engagée sous la forme d'un Appel d'Offres, procédure qui prendra de l'ordre de 4 à 5 mois avant notification, soit un lancement de l'étude à l'automne 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 36 voix pour, 20 voix contre et 4 abstentions :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à lancer une consultation pour une étude d'accompagnement au transfert de compétences Eau et Assainissement.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	53	59 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_265

Autorisation à M. le Président de répondre à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau pour le transfert de la compétence eau /assainissement

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES
Jean-Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, consciente des difficultés que s'apprêtent à rencontrer les communautés de communes pour assumer la charge liée au transfert des compétences Eau et Assainissement, lance un appel à projets afin d'accompagner financièrement les EPCI dans leurs démarches.
Cet appel à projets ouvre droit à des subventions pour la réalisation d'études comprenant un ou plusieurs des volets suivants :

- Un inventaire de patrim oine (actif/passif) ;
- Une étude sur la tarification des services : bilan des politiques tarifaires du territoire (prix de l'eau, budget et compte de résultats des services, travaux envisagés) et scénarios envisagés à l'échelle du service ;

- Une étude sur la structure du/des nouveau(x) service(s) : bilan des services existants et scenarios envisagés pour le/les futur(s) service(s).

Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau fixe le taux de participation financière à 80% pour des dossiers déposés avant le 30 juin 2017 (au-delà de cette date, et jusqu'à la date de clôture de l'appel à projets le 29 juin 2018, taux de 70%).
Ces aides portent à la fois sur les prestations effectuées par un prestataire extérieur comme sur celles portées par la collectivité (financement de poste). Les financements pour les postes internes aux porteurs des projets sont limités à deux postes, pour une durée maximale de deux années.

Compte tenu de notre organisation (technicien assainissement détaché sur cette problématique) et de nos intentions (recrutement d'un cabinet d'études), nous sommes en mesure de pouvoir postuler à cet appel à projets, ce qui nécessite de justifier d'un avis favorable du Conseil Communautaire pour compléter le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, un soutien dans l'optique de mettre en œuvre le transfert de la compétence assainissement dans les meilleures conditions.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président

Michel GIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-265-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	52	58 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_266

Acte de transfert de propriété des biens immobiliers à la Communauté de Communes de la Dombes, à la suite de la fusion entre les Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et Canton de Chalamont

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Dominique PETRONE, Vice-président, qui rappelle que la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale organisée sur le fondement de l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales emporte création d'une nouvelle personne morale de droit public avec transfert du patrimoine immobilier des EPCI fusionnés au nouvel EPCI créé.
En application de l'article L.1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le transfert de propriété peut être passé en la forme administrative et également par acte notarié.

L'article L.5211-41-3 III, 10ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la fusion d'établissements publics est effectuée à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du Code Général des Impôts ou honoraires.
A la suite de la fusion entre les Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, au 1er janvier 2017, deux actes de transfert de propriété des biens immobiliers à la Communauté de Communes de la Dombes seront établis de façons distinctes :

- Acte notarié pour le Parc d'Activités Chalaronne Centre et la Zone Artisanale « La Bourdonnière », zones communautaires, pour ne pas retarder les projets de cession de terrains en cours,
- Acte en la forme administrative pour l'ensemble des autres biens immobiliers transférés.

L'étude notariale de Maîtres PIROLLET, RASSION et BOUVET, à Châtillon-sur-Chalaronne, est mandatée pour la rédaction de l'acte relatif au Parc d'Activités Chalaronne Centre et à la Zone Artisanale « La Bourdonnière », pour ne pas retarder les projets de cession de terrains en cours. Les crédits correspondants ont été inscrits au Budget 2017.

Pour les autres biens immobiliers, compte tenu du coût d'un tel acte notarié, basé sur la valeur vénale des biens et indexé comme s'il s'agissait d'une vente de biens, le transfert fera l'objet d'un acte en la forme administrative établi par les services communautaires, en application de l'article L.1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la signature de l'acte notarié de transfert des biens immobiliers relatif au Parc d'Activités Chalaronne Centre et à la Zone Artisanale « La Bourdonnière » établi par l'étude notariale de Maîtres PIROLLET, RASSION et BOUVET, ainsi que tout document relatif à ce dossier, de l'autoriser à recevoir l'acte administratif de transfert des autres biens des trois anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont à la nouvelle Communauté de la Dombes issue de leur fusion, au 1er janvier 2017 et d'autoriser Madame Isabelle DUBOIS, 1ère Vice-présidente, à signer l'acte administratif de transfert de biens au nom de la Communauté, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte de transfert des biens immobiliers relatif au Parc d'Activités Chalaronne Centre et à la Zone Artisanale « La Bourdonnière » établi par l'étude notariale de Maîtres PIROLLET, RASSION et BOUVET, ainsi que tout document relatif à ce dossier,

- **D'autoriser** Monsieur le Président, en sa qualité de rédacteur, à recevoir l'acte administratif de transfert des autres biens des trois anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont à la nouvelle Communauté de la Dombes issue de leur fusion, au 1er janvier 2017,

- **D'autoriser** Madame Isabelle DUBOIS, 1ère Vice-présidente, à signer l'acte administratif de transfert de biens au nom de la Communauté, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes,**
le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_267

Désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie créée par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992, transposée à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) entre les syndicats détenant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie Electrique (AODE) et les EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans leur périmètre.

Le SIEA a décidé la création de la CCPE par délibération du 18 novembre 2016. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leur politique d'investissement et facilite l'échange de données ; elle permettra au SIEA d'assurer, à terme, la réalisation d'actions pour le compte d'un EPCI à fiscalité propre membre.
La commission, présidée par le Président du SIEA ou son représentant, comprend un nombre égal de 18 délégués du Syndicat et de représentants de 18 EPCI dont la Communauté de Communes de la Dombes.

Celle-ci doit donc désigner un représentant qui siègera à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie : Monsieur Jean-Pierre BARON.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-267-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_268

Aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur la commune de Mionnay - Acquisition de terrains

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes, issue de la fusion, au 1er janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer à Mionnay un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises.

D'une superficie totale d'environ 28 ha, le PAE de la Dombes est situé sur la commune de Mionnay, au lieu-dit « Riollet », au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au demi-diffuseur de l'A 46.

Le Président rappelle également quelques étapes réalisées :

- L'approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » par délibération en date du 8 mars 2012,
- La décision de poursuivre, par délibération du 25 juin 2012, l'acquisition de tous les terrains compris dans le périmètre de cette opération, soit à l'amiable, soit le cas échéant par voie d'expropriation dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique,
- La levée de la réserve et la prise en considération des recommandations émises par le Commissaire-Enquêteur, concernant la Déclaration d'Utilité Publique, par délibération du 30 mars 2017,
- La déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération, par délibération du 13 avril 2017.

L'opération s'étend sur une superficie totale de 28 ha environ appartenant à :

- 19 propriétaires privés pour une surface d'environ 24,9 ha,
- L'Association foncière de la Commune de Montanay (Métropole de Lyon) pour 0,6 ha environ,
- L'Etat et la société APRR pour le surplus, correspondant à des délaissés suite à la mise à 2 x 3 voies de l'A 46.

Un phasage de l'opération en deux tranches est prévu afin de s'adapter à la demande progressive des entreprises, et d'étaler dans le temps le coût des travaux de viabilisation. Ceci permettra de tenir compte des besoins d'implantation tout en maintenant une activité agricole dans les espaces encore non aménagés.

1/ Négociations amiables

Le Président informe le Conseil communautaire de l'avancée des négociations amiables réalisées par la Safer mandatée à cet effet :

- Deux promesses de vente ont été recueillies au prix fixé par l'Administration France Domaine auquel s'ajoute l'indemnité de remploi,
- Les négociations sont toujours en cours avec les autres propriétaires.

Les promesses de vente recueillies concernent les propriétés suivantes :

Propriétaires	Commune	Parcelles	Surface (m²)	Surface totale sous emprise (m²)	Phasage	Prix principal foncier libre	Prix principal d'acquisition (13,20 €/m²)	auquel s'ajoute l'indemnité de remploi	moyennant un total de (€)
CHAMBERON Guy Etienne CHAMBERON Jean-Marc	Mionnay	ZP0094	35 582 m²	**35 582 m²**	Phase 1	13,20 €/m²	469 682,40 € arrondis à **470 000,00 €**	48 550,00 €	**518 550,00 €**
CHAMBERON Roger Jean	Mionnay	ZP0100	3 104 m²	**3 104 m²**	Phase 1	13,20 €/m²	40 972,80 € arrondis à **41 000,00 €**	5 650,00 €	**46 650,00 €**

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la levée d'option de ces deux promesses de vente dont la date limite est fixée au 30 juin 2017.

L'avis de France Domaine est joint à la présente délibération.

2/ Rétrocession du Stock Safer sur la commune de Civrieux

La Safer est actuellement propriétaire de la parcelle ZI0030 d'une surface de 6ha 14a 90ca au lieu-dit « En Chavaille » sur la commune de Civrieux, acquise par préemption à la demande de l'ancienne Communauté de Communes de la Dombes dans le but de créer des réserves foncières destinées à compenser les agriculteurs impactés par la mise en place du PAE de la Dombes.

Le Président rappelle que, lors de sa séance en date du 27 juillet 2016, le Conseil communautaire avait validé la mise en place d'une convention de préfinancement de cette acquisition.

L'opportunité de revendre cette parcelle rapidement n'a pas nécessité la mise en œuvre effective du préfinancement.

En effet, cette parcelle permettrait de compenser la SCEA des Gambadières représentée par Messieurs CHAMBERON Guy-Etienne et Jean-Marc qui seront les premiers impactés par le PAE de la Dombes. MM. CHAMBERON se sont ainsi portés candidats auprès de la Safer.

Dans le cadre de la convention de préfinancement initialement prévue, il a été convenu que la Communauté de Communes devait valider tout projet de rétrocession par la Safer. C'est à ce titre qu'elle doit donc valider la rétrocession de cette parcelle à Messieurs CHAMBERON Guy-Etienne et/ou Jean-Marc ou toutes sociétés qu'ils se substitueraient.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de poursuivre les acquisitions des terrains concernés par l'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur le territoire de Mionnay par voie amiable,

- **Approuve** la levée d'option des deux promesses de vente recueillies auprès des Consorts CHAMBERON Guy-Etienne et Jean-Marc, d'une part, et de M. CHAMBERON Roger Jean, d'autre part,

- **Décide** d'acquérir les biens listés dans le tableau ci-avant aux conditions précisées dans ce même tableau, la Communauté de Communes prenant également en charge les frais de notaire et les frais d'intervention de la Safer,

- **Valide** le projet de rétrocession par la Safer de la parcelle cadastrée ZI0030 sur la commune de Civrieux au profit de Messieurs CHAMBERON Guy-Etienne et/ou Jean-Marc ou toutes sociétés qu'ils se substitueraient, pour permettre de compenser la SCEA des Gambadières, première exploitation impactée par le PAE de la Dombes,

- **Autorise** le Président :
  - à effectuer toutes les procédures nécessaires à l'acquisition de ces biens,
  - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces acquisitions, et notamment les actes authentiques de vente.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-268-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2017
Publication : 09/06/2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN

11 Boulevard Maréchal Leclerc - BP 40423
01012 – BOURG-en-BRESSE CEDEX
Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : 9h – 12h30
13h30 – 16h

Bourg en Bresse, le 15 mai 2017

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Ain

A
Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Dombes
100 avenue Foch
01400 Chatillon sur Chalaronne

Pour nous joindre :
Affaire suivie par Christine Rocher
Téléphone : 04.26.37.70.19
Télécopie : 04.26.37.70.22
Courriel christine.rocher@dgfip.finances.gouv.fr:

Avis n° : 2017-248 V 0489

AVIS DU DOMAINE

(Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)
Articles L1211-1 et L1211-2 du code général de la propriété des personnes publiques

Acquisition d'immeubles ou de droits réels immobiliers

OBJET : Demande d'estimation des parcelles de terrain ZP 94 et ZP 100 à MIONNAY

REFERENCE : Votre mèl du 21 avril 2017
Affaire suivie par : Amandine Plassard

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu solliciter l'avis de France Domaine pour le projet cité en objet.

Date de réception de la demande : 21 avril 2017

Propriétaire présumé : Consorts CHAMBERON (ZP 94) et Mr CHAMBERON Roger (ZP 100)

Situation des biens : Mionnay, au « Riollet »

Désignations cadastrales et superficies : ZP 94 (35 582m²) et ZP 100 (3 104m²)

Description sommaire : Zone vallonnée, constituée de terrains cultivés en bordure Est d'autoroute A 46, au sud de la RD 38 desservis par plusieurs chemins d'exploitation dont un longeant l'autoroute.

PLU : modifié le 21/07/2014 et rendu exécutoire le 26/07/2014

Zone : 2AUe

Conditions de la vente ou de l'acquisition et nature de l'opération : opération sous procédure de DUP ; terrains considérés comme libres le jour de la vente

Avis du service :

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale proposée à un montant de 510 655,20€ HT, soit 13,20€ HT est conforme à la valeur du marché et n'appelle pas d'observation particulière.

S'agissant d'une opération sous DUP, une indemnité de remploi devra être versée selon le calcul ci-dessous :

(5 000€ x 20%) + (10 000€ x 15%) + (10% au delà de 15 000€) =

1 000€ + 1 500€ + 49 565,52 = **52 065,52**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

L'évaluatrice France Domaine

Christine ROCHER
Inspectrice des Finances Publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_269

Approbation règlement intérieur du camping de la Base de Loisirs La Nizière

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL qui rappelle qu'il y a lieu d'approuver le règlement intérieur du camping de la Base de Loisirs La Nizière, à St Nizier-le-Désert, pour l'année 2017. Celui-ci fixe les conditions générales qui règlementent l'admission, l'installation et le séjour sur le terrain de camping.
Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation du règlement et l'engagement de s'y conformer.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement intérieur du camping de la Base de Loisirs La Nizière, à St Nizier-le-Désert, pour 2017, joint à la présente délibération,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2017
Publication : 08/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_270

Approbation contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs pour saisonniers au camping de la Base de Loisirs La Nizière

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui rappelle qu'il y a lieu d'approuver le contrat de location des emplacements de camping-caravaning, pour saisonniers, en 2017, établi suivant la surface de l'emplacement à la Base de Loisirs La Nizière, à St Nizier-le-Désert.

Ce contrat fixe notamment la définition de l'emplacement et du matériel pouvant y être installé, ainsi que les conditions d'utilisation, y compris financières.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le contrat de location des emplacements de camping-caravaning, pour les saisonniers, en 2017, à la Base de Loisirs La Nizière. Un contrat-type est joint à la présente délibération.

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif au présent contrat.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-270-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_271

Approbation conditions générales et règlement intérieur pour les Habitations Légères de Loisirs au camping de la Base de Loisirs La Nizière

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui rappelle qu'il y a lieu d'approuver les conditions générales et le règlement intérieur pour les Habitations Légères de Loisirs du camping de la Base de Loisirs La Nizière, pour 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les conditions générales et le règlement intérieur pour les Habitations Légères de Loisirs du camping de la Base de Loisirs La Nizière, pour 2017, document joint à la présente délibération,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif au présent dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-271-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_272

Autorisation donnée à M. Le Président de signer la convention prestataire avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, pour la Base de Loisirs La Nizière

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui rappelle qu'afin de recevoir le règlement des locations par chèques-vacances au camping de la Base de Loisirs La Nizière, à St Nizier-le-Désert, en 2017, il est nécessaire de signer une convention prestataire avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la Convention prestataire avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, pour le camping de la Base de Loisirs de la Nizière, pour l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-272-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_273

Autorisation donnée à M. Le Président de signer la convention avec la société CUNY PROFESSIONNEL pour la Base de Loisirs La Nizière

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui rappelle qu'il y a lieu d'approuver la convention concernant la location de matériel pour la Base de Loisirs de La Nizière.
En effet, cette société met en dépôt à la Base de Loisirs un lave-linge d'une capacité de 6 kilos et un sèche-linge d'une capacité équivalente.

Le prix des jetons est fixé à 4,50 € T.T.C. par les Ets CUNY PROFESSIONNEL.

La recette est prélevée par ladite société et 20 % des sommes encaissées sont reversées à la Communauté de Communes de la Dombes en fin d'année 2017.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention avec les Ets CUNY PROFESSIONNEL pour la mise en dépôt d'un lave-linge et un sèche-linge à la Base de Loisirs de la Nizière, à St Nizier-le-Désert,pour l'année 2017, selon les modalités présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-273-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_274

Dispositif de location de vélos sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes : approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Parc des Oiseaux et des conventions annexes

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui rappelle qu'une convention de partenariat tripartite entre les Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes, et le Parc des Oiseaux a été signée le 10 juin 2013, pour la mise en œuvre du dispositif de location de vélos Cyclo'Dombes, avec une durée de validité fixée à trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La convention définissait les modalités de partenariat entre les trois parties (répartition du matériel, des charges et recettes de fonctionnement notamment).

Cette convention a donc expiré. En outre, à la suite de la fusion, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, le dispositif ne compte plus que deux partenaires, la Communauté de Communes de la Dombes et le Parc des Oiseaux.

Pour permettre la poursuite du dispositif de location de vélos à partir de 2017, il est proposé d'instaurer une nouvelle convention de partenariat pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.
La Communauté de Communes de la Dombes reste le référent du dispositif.

Le remboursement des frais de fonctionnement du dispositif et la mise à disposition du personnel (modalités d'intervention et paiement) font l'objet de deux conventions spécifiques prévues dans la convention de partenariat et qui en détaillent les modalités.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la signature d'une **convention de partenariat** entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Parc des Oiseaux, pour la mise en œuvre du dispositif de location de vélos Cyclo'Dombes, d'une durée de validité de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, ainsi que la **convention financière de participation aux frais de fonctionnement du dispositif** et la **convention financière relative au remboursement du personnel technique**, dont les projets sont joints à la présente délibération,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à les signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-274-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_275

Dispositif de location de vélos sur le territoire de la CC de la Dombes : approbation de la convention 2017 de dépôt de vélos, accessoires et équipements avec les dépositaires

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui rappelle que dans le cadre du dispositif de location de vélos avec des dépositaires intéressés, la Communauté de Communes de la Dombes met en place une convention de dépôt de vélos, accessoires et équipements. La convention 2017 avec chaque dépositaire fixe les modalités de fonctionnement du dispositif.

La convention prévoit que :

- La Communauté de Communes de la Dombes est l'unique déposant auprès des sites de location au titre de référent du dispositif,
- Les dépositaires s'engagent à verser au déposant au titre du dépôt de vélos, accessoires et équipements, une participation correspondant à 75% du montant des recettes de location encaissées H.T.,
- Les dépositaires s'engagent à verser 100% du montant H.T. des recettes liées aux facturations de pièces cassées, abimées ou perdues,
- Les tarifs appliqués de location mais également les frais engendrés pour casse, perte ou détérioration du matériel prêté,
- Les remises commerciales,
- Les cautions demandées par le dépositaire lors de la location.

La convention détaille également les engagements suivants du dépositaire et du déposant:

- Le nombre de vélos, accessoires et équipements déposés,
- Les responsabilités respectives,
- Les assurances nécessaires,
- La période de validité de ladite convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la signature d'une convention de dépôt de vélos, accessoires et équipements, pour la saison 2017, entre la Communauté de Communes de la Dombes et les dépositaires partenaires : l'Hôtel l'Inattendu à Châtillon-sur-Chalaronne, le Camping Le Nid du Parc à Villars-les-Dombes et le camping Paradis des Dombes à Sandrans, selon les modalités présentées ci-dessus, dans le cadre du dispositif de location de vélos sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes. Le projet de convention est joint à la présente délibération,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à les signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-275-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	51	57 (6 pouvoirs)

Séance du 18 mai 2017

Date de la convocation
11 mai 2017
Date d'affichage
11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le dix-huit mai, à 20 heures 00 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 11 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chalamont, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_276

Approbation de la convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre pour l'organisation de la commercialisation du dispositif de location de vélos sur le territoire de la Communauté de Communes Centre Dombes vers les groupes, pour la saison 2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	MONTRADE	Pouvoir à Mme Fabienne BAS-DESFARGES
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emilie FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Guy FORAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	
Jean-Pierre	HUMBERT	
Didier	MUNERET	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Le Président,

Cède la parole à Florent CHEVREL, Vice-président, qui **rappelle** que dans le cadre du dispositif de location de vélos avec des dépositaires intéressés, la Communauté de Communes de la Dombes met en place une convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre pour l'organisation du dispositif de locations, accessoires et équipements vers les groupes, pour la saison 2017.

Cette convention détaille les engagements de chacune des parties. Elle a pour objet de définir les modalités de dépôt de cycles et accessoires à l'Office de Tourisme, en vue de la constitution d'offres « tout compris » incluant la location de vélos et accessoires à destination de sa clientèle et des visites accompagnées qu'il organise, soit sur son site d'activité à Châtillon-sur-Chalaronne, soit directement sur l'un des sites dépositaires.

Elle fixe les obligations respectives de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme Intercommunal, qui sont les mêmes que celles des autres dépositaires du dispositif de location de vélos sur le territoire intercommunal.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de Intercommunal Chalaronne Centre pour l'organisation de la commercialisation du dispositif de location de vélos vers les groupes, pour la saison 2017, jointe à la présente délibération,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170518-DELIB-17-276-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2017
Publication : 07/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération (y compris les pouvoirs)
50	44	58

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes,** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_282

Approbation du procès-verbal de la séance du 18-05-2017

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Gérard	BRANCHY	Excusé
Nicolas	DUMAREST	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'approuver** le compte rendu de la séance du 18 mai 2017.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	45	58 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_283

Approbation de la candidature de la Communauté de Communes de la Dombes au portage du site Natura 2000 de la Dombes

Jean-Pierre	BARON	SAINT-ANDRE-DE-CORCY
Monique	LACROIX	SAINT-ANDRE-DE-CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT-ANDRE-DE-CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT-ANDRE-DE-CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT-MARCEL-EN-DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT-MARCEL-EN-DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT-NIZIE- LE-DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE-OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAU-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS-LES-DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS-LES-DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS-LES-DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme E. FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. T. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à Mme C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. G. FORAY
Nicolas	DUMAREST	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Mme Muriel DURAND-BOURLIER, chargée de mission Nature, Service Protection et Gestion de l'Environnement, à la Direction Départementale des Territoires de l'Ain, et M. Marc CHATELAIN, Chef de projet Espèces protégées, à la DREAL Auvergne - Rhône-Alpes, qui présentent le dispositif Natura 2000 et le site de la Dombes.

Les étangs de la Dombes sont classés en site Natura 2000 au titre des Directives européennes Habitat depuis 2002 et Oiseaux depuis 2006. Le site s'étend sur 64 communes pour une superficie d'environ 12 000 ha.

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a introduit la possibilité de transfert de l'animation des sites Natura 2000 aux collectivités, celles-ci devenant structures porteuses. Par cette initiative, le législateur a voulu permettre une meilleure appropriation du patrimoine naturel local et faire de Natura 2000 une démarche de développement du territoire, avec une approche contractuelle, basée sur la concertation locale. Des précisions ont été apportées par la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.
Pour répondre à ces objectifs, la structure porteuse s'appuie sur deux éléments clés :

- Le Comité de pilotage, organe de concertation et de validation, dont le Président est élu par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés par le site, siégeant au Comité de pilotage,
- Le Document d'Objectifs (DOCOB), plan d'actions, qui définit les caractéristiques et les enjeux du site, les orientations et les mesures de gestion, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

La structure porteuse assure la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision du Document d'Objectifs. Elle a pour mission la coordination et l'animation des travaux du Comité de pilotage, et sollicite les financements nécessaires. Elle ne doit pas forcément coïncider avec la totalité du périmètre mais, en revanche, elle porte le dispositif Natura 2000 sur l'ensemble du site (travail par convention avec les autres collectivités concernées).

Jusqu'à présent, aucune collectivité territoriale ou EPCI en Dombes n'a souhaité exercer cette compétence. Le portage du dispositif est assuré, par défaut, par l'Etat et la présidence du Comité de Pilotage par le Préfet de l'Ain.

A la suite de la fusion des Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont, au 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes regroupe la majorité des étangs couverts par le site Natura 2000. De plus, ses compétences lui permettent de se porter candidate à ce portage.

Ainsi, Monsieur le Président propose que, lors du prochain Comité de Pilotage Natura 2000, convoqué par M. le Préfet de l'Ain, le 28 juin 2017, à 14h, au Parc des Oiseaux, à Villars-les-Dombes, la Communauté de Communes de la Dombes dépose sa candidature au portage du site Natura 2000 de la Dombes, pour une durée de trois ans renouvelable, compte tenu de ses statuts qui le permettent et de la politique Natura 2000 qui prévoit le transfert de la compétence aux collectivités.
La Communauté de Communes sera représentée, au Comité de Pilotage, par M. GIRER, Président, ou son représentant.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide, à 56 voix pour et 2 voix (Mme MOREL-PIRON + pouvoir de M. M. LANIER) contre :

- **D'approuver** la candidature de la Communauté de Communes de la Dombes au portage du site Natura 2000 de la Dombes et, en conséquence, à la maîtrise d'ouvrage pour mise en œuvre et la révision du Document d'Objectifs

- **D'autoriser** Monsieur le Président à transmettre cette candidature à M. le Préfet de l'Ain dans la perspective du Comité de pilotage du 28 juin 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (01)

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-283-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres en exercice	Présents	Ont pris part à la délibération
61	45	58 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_284

Approbation de la nouvelle version du contrat de territoire Dombes-Saône 2017-2021- Autorisation de signature

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Nicolas	DUMAREST	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez et le Président du Département de l'Ain, Damien Abad, ont souhaité répondre aux défis posés par le territoire Dombes Saône à travers la mise en place d'un contrat spécifique proposé aux acteurs locaux, dont un exemplaire est annexé à la présente, qui vise à apporter des réponses « sur mesure », à partir des constats suivants :

- Dombes Saône est un territoire à forte identité ;
- Il connait un développement urbain en mutation ;
- Il possède une économie à préserver dans sa diversité ;
- Ce territoire comporte un environnement et un cadre de vie exceptionnels à conforter.

Le périmètre d'action, comme cœur du contrat, est le périmètre des 3 EPCI résultant des fusions des EPCI existants au 1er janvier 2017, à savoir :

- La Communauté de Communes de la Dombes (issue de la fusion des trois communautés Chalaronne Centre, Centre Dombes et Canton de Chalamont) ;
- La Communauté de Communes Val de Saône centre (issue de la fusion des communautés de communes Val de Saône Chalaronne et de Montmerle trois rivières) ;
- La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Ce contrat mobilise des engagements financiers de **16,5** M€ pour la Région et **16,5** M€ pour le Département sur cinq ans, intégrés au volet territorial du contrat de Plan Etat Région 2015-2020 révisé. Il vise à soutenir des projets d'investissement répondant aux attentes et besoins spécifiques des acteurs de ce territoire. Il est également convenu que le contrat pourra prévoir un soutien à certaines actions, qui par leur nature, concernent un périmètre géographique plus large (par exemple en lien avec la pisciculture, la qualité de l'eau ou le développement touristique...).

L'attribution des financements aux projets par la Région, le Département et les EPCI relève de leurs propres instances et selon des modalités spécifiques.

Quatre axes de travail prioritaires ont été fixés, en adéquation avec les besoins du territoire. Des enveloppes financières indicatives ont été définies pour les interventions de la Région et du Département :

Axes	**Participation de la Région sur 5 ans**	**Participation du CD 01 sur 5 ans**
Axe 1 Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles	**2 M€**	**6 M€**
Axe 2 Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagements pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local	**7 M€**	**5 M€**
Axe 3 Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée	**3 M€**	**1 M€**
Axe 4 Développer un tourisme à la hauteur des potentialités	**4,5 M€**	**4,5 M€**
TOTAL	**16,5 M€**	**16,5 M€**

Compte-tenu des orientations et des moyens susceptibles d'être alloués dans le cadre de ce contrat pour soutenir les actions de notre EPCI, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le dit Contrat et de l'autoriser à le signer au nom de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- **D'approuver** ledit contrat,

- **D'autoriser** le Président à signer ce contrat et tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-284-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres
En exercice : 61
Présents : 46
Ont pris part à la délibération : 59
(13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_285

Renouvellement de la convention de prestation de service entre la commune de Birieux et la CCD

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

informe le Conseil Communautaire que dans le cadre des échanges menés entre les collectivités du territoire à propos de la mutualisation des moyens et des services, la Commune de Birieux a sollicité en 2015 la Communauté de Communes Centre Dombes pour la mise en œuvre d'une prestation d'entretien des espaces verts et des bâtiments pour un volume de l'ordre de 5 à 10 heures par semaine pour une durée d'un an.

Cette prestation de service portée précédemment par la Communauté de Communes Centre Dombes pour le compte de la commune de Birieux depuis le 06 juillet 2015, a été à la fois pertinente et concluante. C'est pourquoi, Monsieur le Maire de la commune de Birieux a sollicité la Communauté de Communes de la Dombes pour renouveler l'opération à compter du 6 juillet 2017, pour une durée d'un an.

La durée de cette convention est établie entre les 2 collectivités pour un an, avec un tarif d'intervention horaire fixé à 21 € lié au traitement de l'agent.

Monsieur le Président invite donc le Conseil communautaire à approuver le renouvellement de la convention avec la Commune de Birieux définissant les modalités financières et d'exécution par la Communauté de Communes d'une prestation d'entretien des espaces verts et des bâtiments sur la Commune de Birieux, et de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide par 58 voix pour et 1 abstention (M. F. CHRISTOLHOMME),

- **D'approuver** le renouvellement de la convention avec la commune de Birieux définissant les modalités financières et d'exécution par la communauté de commune d'une prestation d'entretien des espaces verts et des bâtiments sur la commune de Birieux,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-285-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_286

Création au tableau des emplois permanents d'un poste de chef de projet PAEC-Natura 2000

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

rappelle au Conseil communautaire que, le 26 janvier 2017, celui-ci a validé le fait de devenir structure porteuse du PAEC (Programme Agro-Environnemental et Climatique) Dombes Saône. La mise en œuvre de ce programme pour les premiers mois de l'année a été réalisée au moyen d'une convention de mandat signée avec le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne. Ce dernier a mis à disposition de la Communauté de Communes 20 jours d'animation de M. Yannick BOISSIEUX. Sur cette première période, celui-ci a eu en charge la coordination de la dernière année de contractualisation des MAEC avec les agriculteurs de la Dombes.

Afin d'effectuer le suivi et le bilan de cette contractualisation et de mettre en œuvre les actions complémentaires prévues au programme, il est proposé de recruter un chef de projet en charge de l'animation du PAEC.
Cette personne aura également en charge l'animation du site Natura 2000 (cf. point IV).
Il est proposé d'ouvrir ce poste pour 1 ETP sur les grades de : rédacteur, technicien, attaché et ingénieur territoriaux.
Ce poste peut faire l'objet de deux sources de financement, un financement LEADER pour la partie PAEC et un financement au titre de la mesure 7.63 du PDR pour la partie Natura 2000.

Monsieur le Président propose donc au conseil communautaire de créer un poste de chef de projet PAEC - NATURA 2000 à temps complet sur le grade de rédacteur ou technicien ou attaché ou ingénieur territoriaux, de modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes, d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement et de fixer le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 22 juin 2017.
Monsieur le Président rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **Créer** un poste de chef de projet PAEC - NATURA 2000 à temps complet sur le grade de rédacteur ou technicien ou attaché ou ingénieur territoriaux,

- **Modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **Autoriser** Monsieur le Président à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

- **Fixer** le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 22 juin 2017.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_287

Création au tableau des emplois permanents d'un emploi de gestionnaire administratif et financier LEADER

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

rappelle au Conseil communautaire que le 26 janvier 2017, celui-ci a validé le fait de devenir structure porteuse du programme LEADER Dombes Saône. La convention qui lie la Communauté de Communes, l'Autorité de gestion du programme (la Région Auvergne Rhône-Alpes) et l'Agence de Services et de Paiements (ASP), pour la mise en œuvre de ce programme, prévoit qu'1,5 ETP soit dévolu pour son animation et sa gestion administrative et financière.

Pour compléter le poste de Chef de projet Leader, occupé par Anne Kervella, il est donc proposé de créer un poste de gestionnaire administratif et financier à hauteur d'1ETP. Ce poste sera ouvert pour 1 ETP sur les grades d'adjoint administratif et de rédacteur territoriaux.
Ce poste peut faire l'objet d'un dossier de demande de subvention au titre de LEADER à hauteur de 80 %.

Monsieur le Président invite donc le Conseil communautaire à approuver la création d'un poste de gestionnaire administratif et financier LEADER à temps complet sur le grade d'adjoint administratif ou rédacteur territoriaux, de modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes et de l'autoriser à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **Créer** un poste de gestionnaire administratif et financier LEADER à temps complet sur le grade d'adjoint administratif ou rédacteur territoriaux,

- **Modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **Autoriser** Monsieur le Président à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

- **Fixer** le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 22 juin 2017

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-287-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_288

Création au tableau des emplois permanents d'un emploi d'instructeur/trice ADS à temps complet

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

cède la parole à Monsieur F. MARECHAL qui informe le conseil communautaire que, compte tenu du départ à la retraite le 31 décembre prochain d'un agent mis à disposition, il devient nécessaire de créer un emploi.

Les effectifs du Service ADS comptent actuellement 4,7 ETP :

- La responsable du service à 1 ETP,
- Un instructeur à 1 ETP,
- Deux instructrices à 0,8 ETP,
- Un instructeur à 0,5 ETP, dans le cadre d'une mise à disposition par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, depuis le 1er janvier 2015, date de création du service, jusqu'au 31 décembre 2017,
- Un agent effectuant le secrétariat du service pour 0,6 ETP.

Un emploi d'instructeur(-trice) doit être créé pour pourvoir au remplacement de l'agent mis à disposition par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et qui cessera son activité au 31 décembre 2017, selon une quotité à définir, compte tenu des besoins actuels et à venir du service.

Par ailleurs, une annonce de recrutement a d'ores-et- déjà été lancée pour le remplacement d'une des instructrices à 80 % qui quitte le service par voie de mutation, en septembre 2017, sur la base d'1 ETP. En effet, cet emploi est actuellement ouvert pour 1 ETP.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **Créer** un poste d'instructeur / instructrice des autorisations du droit des sols à temps complet sur le grade de rédacteur territorial,

- **Modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **Autoriser** Monsieur le Président à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

- **Fixer** le nouveau tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes à compter du 22 juin 2017

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-288-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_289

Création au tableau des emplois permanents d'un emploi de chargé de communication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Monsieur BOURDEAU qui informe le Conseil communautaire qu'à la suite de la fusion des trois communautés de communes Chalaronne-Centre, Centre-Dombes et du canton de Chalamont, il convient d'uniformiser et d'adapter les supports de communication.
En effet, chaque EPCI avait développé une stratégie propre pour informer les habitants et les partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
[illegible]
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2017

La nouvelle Communauté de Communes de la Dombes doit créer les conditions permettant aux habitants de comprendre et s'approprier leur EPCI. Cet objectif implique la création et la mise en œuvre de plusieurs supports complémentaires, traditionnels et innovants adaptés aux diversités d'un territoire de 36 communes et 38 000 habitants :

- Lettre d'information,
- Site internet,
- Réseaux sociaux,
- Journaux lumineux.

Pour permettre le lancement de cette démarche, il convient de créer un emploi de chargé de communication à temps plein sur les cadres d'emploi de rédacteur ou attaché. Compte tenu des missions à remplir, il s'agit dans un premier temps, de recruter une personne pour une durée d'une année.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **Créer** un poste de chargé de communication à temps complet sur le cadre d'emploi de rédacteur ou attaché,

- **Modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,

- **Autoriser** Monsieur le Président à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement,

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel GIRERD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_290

Maison de services au public : Convention de mise à disposition d'un agent

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Madame BACONNIER qui informe le Conseil Communautaire que dans le prolongement des travaux préparatoires à la fusion, notamment lors des comités de pilotage et des conférences des Maires, la Communauté de Communes de la Dombes a souhaité renforcer les actions engagées par la Maison de Services Au Public et les développer sur le nouveau territoire.
En effet, le constat a été établi d'un fort besoin au niveau d'un accompagnement des habitants dans les démarches administratives notamment et un accueil social de premier

niveau permettant d'orienter les habitants vers les services adaptés. Concomitamment, la MSAP mise en place par la Communauté de Communes Chalaronne Centre a démontré son efficacité et sa pertinence. Celle de Chalamont est en phase de démarrage.
Ensuite, le nouveau territoire comporte 36 communes, réparties sur une surface importante qui ne permet pas d'envisager sérieusement que les habitants concernés par la MSAP puissent se rendre à Châtillon sur Chalaronne ou à Chalamont. Par ailleurs, les mairies représentent des points traditionnels d'accueil et de ressources des habitants. La CCD souhaite réinvestir ce réseau garantissant la proximité avec les habitants.
S'agissant d'une démarche expérimentale, il est délicat d'évaluer précisément le temps de travail nécessaire à la réalisation de ces missions, qui a été dans l'immédiat évalué à un mi-temps.
La mairie de Neuville les Dames possède un agent dont le profil correspond aux missions concernées et qui a exprimé le vœu de pouvoir s'investir dans cette opération. Dans ces conditions et illustrant en cela la volonté de mutualiser les moyens de la CCD et des communes qui la composent, notamment dans une approche économiquement vertueuse, il a été décidé de proposer la conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel reprenant les points suivants :

- Un agent chargé de l'accueil dans le cadre de la MSAP,
- A partir du 1er septembre 2017 pour une durée d'une année,
- Pour un mi-temps,
- Donnant lieu au remboursement à la Commune de Neuville les Dames du coût de poste au prorata temporis.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-290-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
61	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_291

Participation à l'augmentation de capital de la SEMCODA

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Madame I. DUBOIS qui informe le Conseil communautaire que la SEMCODA sollicite la Communauté de Communes pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir l'émission de 46 700 nouvelles actions d'une valeur de 325 € comprenant une valeur nominale de 44 € et une prime d'émission de 281 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la Communauté de Communes possède 353 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 16 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas

absorbé par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible, sera librement réparti par le Conseil d'Administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales, d'une part, et par les autres personnes physiques ou morales, d'autre part.
De même, en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, le Conseil d'Administration pourra décider que l'augmentation du capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les ¾ du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'Administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre d titres ne pourra, toutefois, excéder 15% de l'émission initiale. Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part, et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine, d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc.

Monsieur le Président ajoute que le Bureau s'est positionné contre cette souscription, alléguant qu'il n'y avait pas d'intérêt à suivre cette augmentation de capital.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'accepter la procédure d'augmentation de capital décrite et décide de souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par son Conseil d'Administration, le 27 avril 2017

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide à 9 voix pour (Messieurs A. MICHON, J.P.BARDON,C. LEFEVER, J.M . GAUTHIER, P. FLAMAND, T. PAUCHARD, F. CHEVREL + pouvoir de M .P. JOSSERAND, L. COMTET), 8 voix contre (Messieurs J.NOUET, C. MONIER, D. BOULON + pouvoir de M. D. MUNERET, G. FORAY + pouvoir de M. G. HUMBERT, F. BARDON, N. DUMAREST, et 42 abstentions :

- **D'approuver** la procédure d'augmentation de capital décrite,

Après en avoir délibéré décide à 53 voix contre, 1 voix pour (Monsieur A. MICHON), et 5 abstentions :

-De ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par son Conseil d'Administration, le 27 avril 2017

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel [illegible]

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES AIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_292 A

Demande de garantie d'emprunts du SIEA auprès de la Communauté de Communes de la Dombes

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Madame I. DUBOIS qui informe le Conseil Communautaire que, vu l'article L.5111-4 et les articles L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 3,26 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt qui sera contracté par l'emprunteur.

Les principales caractéristiques du prêt sont :

Prêteur	LA BANQUE POSTALE
Emprunteur	SI D'ENERGIE ET E-COMMUINICATION DEPARTEMENT DE L'AIN (SIEA) SIREN N°250100211
Objet	Financer les investissements
Montant maximum	20 000 000,00 EUR
Durée du Prêt	**30 ans et 1 mois**
Taux d'intérêt annuel	**Taux fixe de 2.49 %**
Base de calcul	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Tranche Obligatoire à taux fixe du 17/08/2017 au 01/09/2047	
Modalités de mis à disposition des fonds	20 000 000,00 EUR versés automatiquement le 17/08/2017
Modalités de remboursement	Périodicité trimestrielle
Amortissement	Constant
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la demande de garantie d'emprunts du SIEA selon les précisions apportées par la délibération de garantie d'emprunt et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide à 46 voix pour, 7 voix contre ((Messieurs BOULON (+ pouvoir) et FORAY (+ pouvoir), et Mesdames BACONNIER et MOREL-PIRON (+ pouvoir) et 6 abstentions (Messieurs CHRISTHOLHOMME, PAPILLON (+ pouvoir), DUPRE, COMTET et SIBELLE) :

- **D'approuver** la demande de garantie d'emprunts du SIEA selon les précisions apportées par la délibération de garantie d'emprunt,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (AIN)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-292A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/08/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_293

Adhésion et cotisation à l'AdCF

Monsieur le Président propose de renouveler l'adhésion de la CCD à l'Assemblée des Communautés de France, d'approuver ses statuts ainsi que le versement d'une cotisation de 4 013,52 € pour 2017.

Le Conseil communautaire,
après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **Renouveler** son adhésion à l'Assemblée des Communautés de France,
- **Approuver** ses statuts,
- **Approuver** le versement d'une cotisation pour l'année 2017 fixée à 4 013,52 €,

Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-293-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_294

Budget annexe Créathèque-Décision modificativeN°1 - Annulation des régularisations 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-294-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Madame I. DUBOIS qui informe le Conseil Communautaire que Afin d'annuler les écritures de cession 2016 du bâtiment Créathèque 2, enregistrées à tort sur le compte 2138 et de régulariser les écritures d'amortissement 2016 (valeur d'acquisition et valeur nette comptable d'un budget de stock), des crédits ont été inscrits au budget 2017.

Or, il s'avère que ces écritures n'ont pas d'incidence budgétaire.

Il convient donc d'annuler les crédits inscrits au budget 2017, à travers une décision modificative

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur :
001-200069193-20170622-DELIB-17-294-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2017

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Energie - Electricité	5 013.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631-020 : Fournitures d'entretien	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228-020 : Entretien et réparations autres bâtiments	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**40 013.24 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-022-020 : Dépenses imprévues fonctionnement)	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	**2 800.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-675-020 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	105 912.16 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6761-020 : Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	257 432.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**363 344.63 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-775-020 : Produits de cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	450 000.00 €	0.00 €
TOTAL 77 : Produits exceptionnels	**0.00 €**	**0.00 €**	**450 000.00 €**	**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**406 157.87 €**	**0.00 €**	**450 000.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-024-020 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450 000.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**450 000.00 €**
R-192-020 : Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0.00 €	0.00 €	257 432.47 €	0.00 €
R-2138-020 : Autres constructions	0.00 €	0.00 €	105 912.16 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**363 344.63 €**	**0.00 €**
D-2138-020 : Autres constructions	450 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**450 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**450 000.00 €**	**0.00 €**	**363 344.63 €**	**450 000.00 €**
TOTAL GENERAL	**856 157.87 €**		**363 344.63 €**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-294-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de l'autoriser à engager une procédure de décision modificative afin d'annuler les crédits inscrits au budget 2017 et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire,
après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à engager une procédure de décision modificative afin d'annuler les crédits inscrits au budget 2017 et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-294-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_295

Budget annexe Office de Tourisme-Décision modificativeN°1 - Virement de crédits : Acquisition logiciels et matériel informatique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-295-BF

Accusé certifié exécutoire

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT-PAUL-DE-VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Madame I. DUBOIS qui informe le Conseil Communautaire que l'Office de Tourisme souhaite acquérir le logiciel « ILLUSTRATOR » afin d'effectuer en interne les conceptions graphiques et les maquettes support print des documents de communication.

De plus, pour équiper le « tourisme-truck », il convient d'acquérir une machine pour la billetterie et 4 ordinateurs portables.

Les crédits n'étant pas inscrits au budget 2017, il convient de procéder à une décision modificative afin d'augmenter les crédits du compte 2051 à hauteur de 4 000.00 € et du compte 2183 à hauteur de 11 000.00 € et de diminuer le compte 2184 pour 15 000.00 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-295-BF
Accusé certifié exécutoire

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Immobilisations incorporelles	**0.00 €**	**4 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-020 : Mobilier	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**15 000.00 €**	**15 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**15 000.00 €**	**15 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
TOTAL GENERAL	**0.00 €**		**0.00 €**	

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de l'autoriser à engager une procédure de décision modificative afin d'augmenter les crédits du compte 2051 à hauteur de 4 000.00 € et du compte 2183 à hauteur de 11 000.00 € et de diminuer le compte 2184 pour 15 000.00 €, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire,
après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à engager une procédure de décision modificative afin d'augmenter les crédits du compte 2051 à hauteur de 4 000.00 € et du compte 2183 à hauteur de 11 000.00 € et de diminuer le compte 2184 pour 15 000.00,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-295-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**,le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_296

Approbation de la procédure de résiliation du contrat de location-gérance avec M. PATUREL, gérant du commerce de Sandrans

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Rappelle au Conseil communautaire que l'ancienne Communauté de Communes Chalaronne Centre, à la suite de la liquidation judiciaire du précédent gérant du commerce de Sandrans, a racheté le fonds de commerce en février 2015 et signé un contrat de location-gérance avec M. PATUREL, nouveau locataire du bien, en date du 11 février 2016.
Depuis plusieurs mois, le commerce de Sandrans connaît des difficultés financières et présente une dette sur les loyers, auprès de la Communauté de Communes de la Dombes.
Malgré les moyens mis en œuvre par le Comptable public et les relances de la Communauté de Communes, ceux-ci sont restés infructueux.

Le contrat de location gérance prévoit une clause résolutoire aux termes de laquelle celui-ci sera résilié en cas de manquement du locataire à l'une de ses obligations, notamment le non-paiement du loyer.

La mise en œuvre de cette clause est impérativement subordonnée à la délivrance au locataire d'un commandement d'exécuter son obligation de paiement des loyers par un huissier de justice mandaté par le bailleur. Ce commandement doit, à peine de nullité, faire connaître de façon précise au locataire le manquement aux obligations auxquels il doit être remédié et l'informer que le bailleur entend résilier le contrat si le locataire n'exécute pas ses obligations dans un délai d'un mois.

La Communauté de Communes mandaterait la SCP Contassot-Navarro pour engager la procédure de résiliation du bail.

A ce stade, il est encore possible pour le locataire de régulariser sa situation dans le délai d'un mois. Dans ce cas, la clause résolutoire est privée d'effet et le contrat se poursuit normalement.

Si le commandement de payer ou d'exécuter est resté infructueux dans le délai d'un mois, le bailleur saisira le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance pour faire constater l'acquisition de la clause résolutoire et demander l'expulsion du locataire.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à engager une procédure de résiliation du contrat de location-gérance envers le gérant du commerce de Sandrans, sous réserve d'une régularisation de sa situation dans un délai d'un mois.

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GRIFFON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES HAUT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-296-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-296-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération (y compris les pouvoirs)
60	45	58

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes** le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_297

PAE de la Dombes, à Mionnay : approbation des conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de terrains

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Dominique PETRONE, Vice-président, qui rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération du 18 mai 2017, celui-ci a décidé de poursuivre les acquisitions des terrains concernés par l'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes sur le territoire de Mionnay par voie amiable et d'acquérir deux parcelles de terrains situées sur la première phase de l'opération, pour une superficie totale de 38 686 m² et un prix total de 565 200 € (prix principal d'acquisition et indemnité de remploi), la Communauté de Communes prenant également en charge les frais de notaire et les frais d'intervention de la Safer.

Parallèlement, une réunion s'est tenue le 15 mai 2017, entre la SAFER Rhône-Alpes, l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes pour fixer les modalités de transfert des terrains de la ZAC. Au cours de cette réunion, l'EPF de l'Ain a donné son accord pour procéder à l'acquisition de tènements nécessaires à la Communauté de Communes pour constituer les réserves foncières en vue de la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

Depuis, l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » sur la Commune de Mionnay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme a été signé par le Préfet de l'Ain, en date du 29 mai 2017.

Pour permettre cette substitution d'acquéreur, une convention de portage foncier et une convention de mise à disposition doivent être signées entre l'EPF de l'Ain et la Communauté de Communes.

*La **convention de portage foncier*** permet à l'EPF de l'Ain d'acquérir des parcelles identifiées, dont le tableau (propriétaires, références cadastrales, localisation et superficie) figure dans le corps de la convention, pour une superficie cadastrale totale de 254 738 m² et un montant total évalué à 3 281 625,75 € H.T. (indemnités principale et de remploi), frais de notaire, indemnités et autres en sus.

Elle définit les modalités d'intervention et, notamment, les conséquences financières entraînées par l'intervention de l'EPF de l'Ain :

- Remboursement à l'EPF de l'Ain de la valeur du stock au terme des quatre années de portage. La valeur sur stock comprend : le prix d'acquisition, les frais de notaire, les frais de géomètre, les indemnités des locataires en place, la TVA non déductible pour l'EPF, l'ensemble des frais en lien avec la démolition de tout ou partie du bâti, les travaux donnant de la valeur au bien ainsi que tous les frais avancés par l'EPF bonifiant le stock.

  La durée de portage peut toutefois être prolongée, par avenant à la convention.
- Paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année, à la date anniversaire de la signature de chaque acte de vente, des frais de portage correspondant à 1,50 % H.T. l'an, du capital restant dû.
- Remboursement immédiat de tous les frais supportés par l'EPF de l'Ain au titre des frais annexes non stockés tels que des charges de propriété, impôts fonciers, assurances, menus travaux.
- Revente des biens, au profit de la Communauté de Communes ou de tout organisme désigné par ses soins, avant affectation définitive au projet de ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay.

La convention vaut également promesse d'achat et de vente entre les parties.

Elle prend effet, de manière spécifique et pour chaque acquisition réalisée par l'EPF dans le cadre du programme global d'acquisition défini dans la convention, sans qu'il soit nécessaire de signer une convention de portage foncier particulière.

Par la ***convention de mise à disposition***, l'EPF de l'Ain met à disposition de la Communauté de Communes de la Dombes, à titre gratuit, les biens faisant l'objet de la convention de portage foncier, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien des tènements et à en assurer toutes les charges induites.
La Communauté de Communes s'engage à n'entreprendre aucuns travaux autres que ceux nécessaires à la préservation des biens mis à disposition, sauf à avoir recueilli l'accord express et préalable de l'EPF de L'Ain.

La durée comme la date d'entrée en vigueur sont identiques à celles de la convention de portage foncier.

M. Gérard BRANCHY ne prenant pas part au vote,

le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain pour les tènements identifiés dans les conventions, nécessaires à la Communauté de Communes de la Dombes pour constituer les réserves foncières en vue de la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay,

- **D'approuver** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés dans les conventions de portage et de mise à disposition,
- **D'accepter** les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
- **D'approuver** les conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain, selon les modalités présentées ci-dessus,
- **D'autoriser** M. le Président à les signer ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,
- **De constater** que les terrains dont l'acquisition a été décidée par délibération du Conseil communautaire de la Dombes en date du 18 mai 2017 sont inclus dans la convention de portage foncier avec l'EPF de l'Ain, lequel se substituera donc à la Communauté de Commune pour leur acquisition.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-297-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017
Publication : 05/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_298

Signature d'un contrat de mise à disposition d'un agent entre l'ESAT et la Communauté de Communes de la Dombes

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

informe le Conseil communautaire que la mise à disposition d'un poste de travail à l'ESAT LES DOMBES (Adapei de l'Ain) au camping de la Nizière, pour un travail en binôme avec l'agent communautaire en charge de l'entretien extérieur du site, a été reconduite en 2017, sur la base de 500 heures annuelles.
Les tâches afférentes au poste sont les suivantes :

- Taille de haies, massifs, tonte,
- Montage, démontage de marabout,
- Débroussaillage au rotofil,
- Désherbage,
- Petits travaux d'entretien du camping,
- Arrosage des plantes,

- Aide à la gestion des poubelles.

Un premier contrat de mise à disposition a été signé pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017, pour un volume estimatif de 20 heures par semaine, au tarif horaire de 7,09 € H.T. soit 8,51 € T.T.C.

Monsieur le Président propose de signer un second contrat de mise à disposition avec l'ESAT LES DOMBES (Adapei de l'Ain) pour la Base de la Nizière pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017, pour effectuer les mêmes tâches, selon les mêmes conditions tarifaires, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer un second contrat de mise à disposition avec l'ESAT LES DOMBES (Adapei de l'Ain) pour la Base de la Nizière pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017, pour effectuer les mêmes tâches, selon les mêmes conditions tarifaires,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-298-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	**46**	**59 (13 pouvoirs)**

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_299

Reprise des aménagements réalisés dans le snack de « la Nizière »

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés **:**

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Monsieur F. CHEVREL qui informe le conseil communautaire que sur la base de loisirs « La Nizière » existe un snack destiné à la restauration, qui était exploité jusqu'au 30 avril 2017 par la SARL « Le Caméléon » et son gérant, M. Serge ALEXANDRE.

Le 23 décembre 2015, M. ALEXANDRE a envoyé un courrier à la Communauté de Communes du Canton de Chalamont afin que les aménagements réalisés par ses soins dans le SNACK et l'installation de certains équipements fassent l'objet d'une reprise au terme du contrat.

Le 2 décembre 2016, le Président de la Communauté de Communes du Canton de Chalamont a répondu que « le conseil de communauté a validé le montant de la reprise

des aménagements immobiliers liés au local d'exploitation du snack de la Nizière pour un montant de 11.000€ (comprenant les travaux électriques et l'aménagement du bar). Concernant le matériel d'exploitation et l'installation extérieure, le conseil a estimé pouvoir vous proposer la somme de 4.000€ pour l'ensemble. Dans l'attente de votre accord [...] ».
Ce courrier fait référence à une délibération du Conseil Communautaire du 30 novembre 2016, qui comporte une mention « copie affichée, télétransmise en Préfecture et certifiée exécutoire le 6 décembre 2016 ».
Les services préfectoraux n'ont pas reçu cette délibération, qui n'est donc pas exécutoire.
Le Président de la Communauté de Communes de la Dombes ne peut donc pas ordonner le paiement des sommes évoquées dans le courrier du 2 décembre 2016.
Par ailleurs, M. ALEXANDRE a préféré récupérer le matériel d'exploitation plutôt que les 4.000€ proposés pour leur reprise et engagé une action auprès de la Communauté de Communes de la Dombes, par voie d'avocat le 11 avril 2017 pour obtenir le versement de la somme de 13.200€ correspondant aux 11.000€ + la TVA.
Le 4 mai 2017, M. ALEXANDRE a quitté les lieux, qu'il a laissés en bon état d'entretien et reste dans l'attente du versement des sommes qui lui ont été promises.

Considérant la situation de M. ALEXANDRE et les engagements pris par la Communauté de Communes du Canton de Chalamont,
Considérant le principe de transmission des droits et obligations entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et l'EPCI au sein duquel ils ont fusionné,
Constatant l'absence d'acte administratif réglementaire autorisant le Président de la Communauté de Communes de la Dombes à verser quelque somme que ce soit au gérant du snack dans le cadre de sa reprise,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se rapprocher de Monsieur ALEXANDRE pour discuter et constater la validité de sa demande afin qu'au prochain conseil communautaire les conseillers puissent voter une délibération.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à engager des négociations avec Monsieur ALEXANDRE afin d'en présenter le contenu au prochain Conseil Communautaire.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-299-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/09/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-299-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/09/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres en exercice	Présents	Ont pris part à la délibération
61	45	58 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_300

Modification du contrat de concession contracté avec la régie départementale NaturAin - Camping « le Nid du Parc »

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Cède la parole à Monsieur F. CHEVREL qui rappelle au Conseil communautaire que le 1er avril 2010 a été conclue entre la Communauté de Communes Centre Dombes et la régie départementale NaturAin une convention de Délégation de Service Public pour une durée de 11 ans et 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021.
Aux termes de cette convention, la piscine n'entre pas dans le périmètre de la DSP ; cependant, l'accès à la piscine est expressément évoqué comme un élément important de cette convention. Il est notamment stipulé dans l'article 3 qu'il existe un lien fort entre la piscine et le camping. Cette relation a été confirmée par les faits, dans la mesure où la fermeture inopinée de la piscine a engendré une très nette réduction de la fréquentation

du camping occasionnant une diminution de l'ordre de 50.000 € du chiffre d'affaires entre 2015 et 2016.
De plus, sur la même période, le délégataire a réalisé d'importants travaux d'amélioration du camping (investissements pour 128.000 € environ) sans lesquels les pertes de recettes auraient été encore supérieures.
Anticipant le même niveau de recettes en 2017 qu'en 2016 et donc de perte financière objective, la régie départementale NaturAin et la Communauté de Communes de la Dombes souhaitent convenir d'une modification du contrat initial.
Sans compenser intégralement lesdites pertes, il s'agit de les prendre en compte à hauteur de 75.000 € sur 3 années.

Monsieur F. MARECHAL ne prend pas part au vote.

Monsieur le Président propose donc aux conseillers communautaires d'approuver la modification du contrat de concession initial liant la communauté de communes à la Régie Départementale NaturAin, d'approuver une partie de la perte financière à hauteur de 75 000 € sur 3 ans, soit 25 000 € par an, et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de Délégation de Service Public et tout document s'y rapportant

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à 55 voix pour et 3 abstentions (Monsieur J.M.GAUTHIER et Monsieur J. PAPILLON avec pouvoir de Monsieur A. JAYR) :

- **D'approuver** la modification du contrat de concession initial liant la communauté de communes à la Régie Départementale NaturAin,

- **D'approuver** une partie de la perte financière à hauteur de 75 000 € sur 3 ans, soit 25 000 € par an,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de Délégation de Service Public et tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-300-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_301

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et l'association du Musée Louis Jourdan

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, Monsieur BERNARD, de l'Association du Musée Louis Jourdan, située à St Paul-de-Varax.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre de personnes minimum pour la visite du Musée est de 4 et le nombre maximum est 20. Le tarif est de 4,50 € par personne, sachant que l'entrée est gratuite pour les moins de 12 ans. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme à l'association Musée Louis Jourdan sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme à l'association Musée Louis Jourdan,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_302

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et l'abbaye Notre-Dame-des-Dombes

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, la Communauté du chemin Neuf, à l'abbaye Notre-Dame-des-Dombes, située au Plantay.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre de personnes minimum pour la visite de l'abbaye est de 2 et le nombre maximum est 30. Le tarif est de 4,50 € par personne, sachant que l'entrée est gratuite pour les moins de 12 ans. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme à la Communauté du Chemin Neuf sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme à la Communauté du Chemin Neuf,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_303

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et les « Attelages de la Dombes »

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, Monsieur DRUGUET, des Attelages de la Dombes, à Sandrans.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le tarif est de 8 à 9 € par enfant de 2 à 8 ans et de 12 à 13 € pour les plus de 8 ans. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme aux « Attelages de la Dombes », représentés par Monsieur DRUGUET sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme aux Attelages de la Dombes,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_304

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et ARTIS

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, ARTIS, représentée par Madame MEIGNE, à Châtillon-sur-Chalaronne.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes est 5 et 30 au maximum, pour des ateliers de 10 personnes.Le tarif est de 5 €. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme à ARTIS représentée par Madame MEIGNE sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme à ARTIS,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-304-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-304-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_305

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Château de Bouligneux

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, le Château de Bouligneux, représenté par Monsieur de Villeneuve.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes est 4 et son maximum est 20. Le tarif est de 4,5 € sachant que la visite est gratuite pour les moins de 12 ans. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme au Château de Bouligneux représenté par Monsieur de Villeneuve, sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme au Château de Bouligneux représenté par Monsieur de Villeneuve,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-305-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-305-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_306

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et la chocolaterie Richard

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, la chocolaterie Richard, représentée par Monsieur RICHARD, à St André-de-Corcy.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 5 et le maximum est de 20 personnes.
Ces visites sont gratuites.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme à la chocolaterie RICHARD représentée par Monsieur RICHARD, sur le territoire de la Communauté de Communes, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme à la chocolaterie RICHARD représentée par Monsieur RICHARD,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-306-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-306-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_307

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le domaine de Polain

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, le domaine de Polain.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 5 et le maximum est de 20 personnes.
Le tarif est de 17€. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme au domaine de Polain, sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme au Domaine de Polain,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-307-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-307-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_308

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et la Ferme aux Enfants

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, la Ferme aux Enfants, représentée par Monsieur SEGUIN à la Chapelle-du-Chatelard.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 4 et le maximum est de 20 personnes. Le tarif est de 5,50 € avec un goûter et de 4,50 € sans goûter. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme à la Ferme aux Enfants, sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme à la Ferme aux Enfants, représentée par Monsieur SEGUIN,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_309

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le GAEC des Clougères

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, le GAEC des Clougères, représentée par Monsieur CHAMBEAUD à Marlieux.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 5 et le maximum est de 20 personnes.
Le tarif est de 3 €, sachant que la visite est gratuite pour les moins de 2 ans. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme au GAEC des Clougères, à Marlieux, représentée par Monsieur CHAMBEAUD sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme au GAEC des Clougères, représentée par Monsieur CHAMBEAUD,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_310

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Château des Creusettes

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, le Château des Creusettes, représenté par Monsieur PROST à la Chapelle-du-Chatelard.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le tarif est de 8 € et la commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme au Château des Creusettes, à la Chapelle-du-Chatelard, représenté par Monsieur PROST sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme au Château des Creusettes, représenté par Monsieur PROST,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres	Présents	Qui ont pris part à la délibération
61	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_311

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et l'association Come on Fish

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, l'association Come on Fish, représentée par Monsieur BEAUVEY à Villeurbanne.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 5 et le maximum est de 10 personnes.
Le tarif est de 11 €, et la commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme à l'association Come on Fish, représentée par Monsieur BEAUVEY sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme à l'association Come on Fish, représentée par Monsieur BEAUVEY,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_312

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Château de Varax

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_312

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Château de Varax

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme au Château de Varax, représenté par la famille VARAX sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme au Château de Varax représenté par la famille VARAX,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-312-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_313

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le musée Traditions et Vie, et l'ancien Hôpital

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, le musée Tradition et Vie et l'Ancien Hôpital, représentés par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 4 et le maximum est de 20 personnes.
Le tarif est de 3 à 4 €, et la commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme au musée Traditions et Vie et à l'Ancien Hôpital, représentés par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme au musée Traditions et Vie et à l'Ancien Hôpital, représentés par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-313-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-313-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SAINT-TRIVIER

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_314

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Rucher Pédagogique

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-314-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, le Rucher Pédagogique, représenté par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 4 et le maximum est de 20 personnes.
Le tarif est de 9,50 € pour les adultes et de 7 € pour les enfants. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme au Rucher Pédagogique, représenté par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme au Rucher Pédagogique, représenté par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170622-DELIB-17-314-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	46	59 (13 pouvoirs)

Séance du 22 juin 2017

Date de la convocation
16 juin 2017
Date d'affichage
16 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, **le vingt-deux juin, à 20 heures 30 minutes**, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 16 juin 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Villars-les-Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean-Paul	GRANDJEAN	MARLIEU
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_315

Convention d'animation entre la Communauté de Communes de la Dombes et la Ferme des Cabretons

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme S. BIAJOUX
Guy	MONTRADE	Pouvoir à M. M. JACQUARD
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à Mme Emily FLEURY
Roland	BERNIGAUD	Pouvoir à M. J.P. GRANDJEAN
Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. JOLIVET
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. D.BOULON
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M.F. CHEVREL
Alain	JAYR	Pouvoir à M. J. PAPILLON
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme M. MOREL-PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme I. DUBOIS
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à M. F. MARECHAL
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à C. MENA
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à G. FORAY
Jean-Pierre	HUMBERT	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Le Président,

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que l'animation permettant la découverte du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est liée à une convention entre les partenaires que sont l'Office de Tourisme de Villars-les-Dombes (sous le service Dombes Tourisme) et le prestataire, la Ferme des Cabretons, représentée par la famille BROYER, à St Trivier-sur-Moignans.
La Communauté de Communes de la Dombes, au travers de Dombes Tourisme, reste le référent du dispositif.
Le nombre minimum de personnes par visite est de 4 et le maximum est de 20 personnes.
Le tarif est de 2 € pour la dégustation. La commission revenant à Dombes Tourisme s'élève à 1 € par billet vendu.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver la convention liant Dombes Tourisme à la Ferme des Cabretons, représentée par la famille BROYER sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme, et de l'autoriser à signer tout document relatif à la présente convention.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention liant Dombes Tourisme à la Ferme des Cabretons, représentée par la famille BROYER, à St Trivier-sur-Moignans,

- **D'approuver** le tarif appliqué et la commission revenant à Dombes Tourisme,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, le 22 juin 2017
Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-315-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170622-DELIB-17-315-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2017

Récapitulatif des délibérations 2017

BUREAUX

Numéro	Date bureau	Objet
2017-53	16/02/2017	Transfert des zones d'activités communales à la CCD
2017-54	16/02/2017	Accompagnement financier de la CCD en vue de la révision du SCOT
2017-55	16/02/2017	Accompagnement financier de la CCD en vue de réaliser un diagnostic agricole du SCOT
2017-133	30/03/2017	Demande de subvention fonctionnement 2017 MSAP
2017-134	30/03/2017	Approbation facturation des badges en déchèteries
2017-135	30/03/2017	Approbation des autres dispositions financières du SPANC
2017-136	30/03/2017	Approbation grille tarifaire office de tourisme
2017-225	11/05/2017	Signature marché public pour travaux de sécurisation des déchèteries de Chalamont et Châtillon sur Chalaronne
2017-226	11/05/2017	Atttribution de subvention fonctionnement AFOCG01 Ain de ferme en ferme
2017-227	11/05/2017	Attribution de subvention Patrimoine des Pays de l'Ain
2017-228	11/05/2017	Attribution de subvention Académie de Cuivres en Dombes
2017-229	11/05/2017	Attribution de subvention Centre Local d'Information et e Coordination des trois cantons
2017-230	11/05/2017	Attribution de subvention Théâtre Contemporain en Dombes
2017-231	11/05/2017	Attribution de subvention centre social La Passerelle
2017-232	11/05/2017	Attribution de subvention Tom'Pouce
2017-233	11/05/2017	Attribution de subvention l'Arche des Bambins
2017-234	11/05/2017	Attribution de subvention office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre
2017-235	11/05/2017	Attribution de subvention association Saint Vincent Depaul
2017-236	11/05/2017	Attribution de subvention Festival "Rêves de cirque"
2017-237	11/05/2017	Attribution de subvention centre social "Mosaïque"
2017-238	11/05/2017	Attribution de subvention Centre Musical de Chalamont
2017-239	11/05/2017	Attribution de subvention Mairie de Saint Nizier le Désert
2017-240	11/05/2017	Attribution de subvention La Boule Chalamontaise
2017-241	11/05/2017	Attribution de subvention "Sur les Pas de Louis Jourdan"
2017-242	11/05/2017	Attribution de subvention "Les Amis des Fleurs"
2017-243	11/05/2017	Attibution de subvention "Un'Thé'Rieur"
2017-277	01/06/2017	Refus d'attribution de subvention UDFADSBA
2017-278	01/06/2017	Attribution de subvention au Judo Club de Villars
2017-279	01/06/2017	Demandes admission en non valeur
2017-280	01/06/2017	Approbation des tarifs Cyclo Dombes
2017-281	01/06/2017	Approbation de la modification du forfait saisonnier au Camping la Nizière

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

PREFECTURE DE L'AIN
24 FEV. 2017
SERVICE COURRIER

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	**17**	**17**

Séance du 16 février 2017

Date de la convocation
09 février 2017
Date d'affichage
09 février 2017

L'an deux mille dix-sept, **le seize février, à 8 heures 30 minutes,** le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 février 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_02_03_53

Transfert des zones d'activités économiques communales à la CCD

Secrétaire de séance élu : **Isabelle DUBOIS.**

Le Président,

Rappelle que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n° 2015-995 du 7 août 2015 a renforcé les compétences des communautés de communes en matière de développement économique.
En effet, depuis le 1er janvier 2017, les communautés de communes deviennent compétentes de plein droit pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités économiques.

En conséquence, toute zone d'activités économiques communales (zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires) située sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes est désormais de compétence communautaire.

Transmission en Préfecture le
24/02/2017
Réception en Préfecture le
24/02/2017
Et publication ou notification
du 24/02/2017
Le Président,

Aussi, il est proposé de lancer une consultation pour réaliser le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de Communes de la Dombes.

Monsieur le Président propose d'approuver le lancement d'une consultation pour le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de Communes de la Dombes.

Le Bureau
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement d'une consultation pour le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 16 février 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

PREFECTURE DE L'AIN
24 FEV. 2017
SERVICE COURRIER

[redacted]

Séance du 16 février 2017

Date de la convocation
09 février 2017
Date d'affichage
09 février 2017

L'an deux mille dix-sept, **le seize février, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 février 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_02_03_54

Accompagnement financier de la CCD en vue de la révision du SCOT de la Dombes

Secrétaire de séance élu : **Isabelle DUBOIS.**

Le Président,

Rappelle que les structures porteuses des SCoT de la Dombes et du Val de Saône-Dombes ont mis en place un groupement de commande pour recruter conjointement un bureau d'études en vue de la révision de leur document respectif. Elles ont retenu la proposition du groupement Citadia, Even Conseil et Aire Publique pour les accompagner dans cette procédure à laquelle les services du conseil départemental seront associés.

Cette démarche de mutualisation doit permettre d'enrichir les réflexions, optimiser la méthodologie de travail et réaliser des économies d'échelles. En effet, les élus souhaitent affirmer plus fortement et collectivement une stratégie globale pour la Dombes et le Val de Saône. Si les projets des territoires sont pensés dans leurs synergies et leurs complémentarités, il s'agit bien de produire deux SCoT distincts prenant en compte les spécificités de chacun.

Transmission en Préfecture le
24/02/2017
Réception en Préfecture le
24/02/2017
Et publication ou notification
du 24/02/2017

Le Président,

Le financement global de cette étude d'un montant de **229 985 € HT** est prévu selon une clé de répartition inspirée de la population respective du territoire de chaque structure :

- 60% des dépenses engagées seront supportées par le syndicat mixte Val de Saône-Dombes, coordonnateur, soit un montant de **137 991 € HT** ;
- 40% des dépenses engagées seront supportées par la communauté de communes de la Dombes, soit un montant de **91 994 € HT**.

Le Conseil Départemental de l'Ain s'est doté d'un dispositif d'aide aux structures porteuses de SCoT en accompagnant les maitres d'ouvrage dans le cadre de la révision de leur document. Par conséquent, Monsieur le Président sollicite l'autorisation du bureau pour demander un accompagnement financier à cette structure en vue de la révision du SCoT de la Dombes.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De mandater** Monsieur Le Président pour solliciter une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain pour la révision du SCoT de la Dombes,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à constituer les dossiers de demande de subventions et à signer toutes les pièces s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 16 février 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	**17**	**17**

Séance du 16 février 2017

Date de la convocation
09 février 2017
Date d'affichage
09 février 2017

L'an deux mille dix-sept, **le seize février, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 février 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_02_03_55

Accompagnement financier de la CCD en vue de réaliser un diagnostic agricole du SCOT de la Dombes

Secrétaire de séance élu : **Isabelle DUBOIS.**

Le Président,

Rappelle que les élus de la Dombes ont engagé un diagnostic agricole et un état de l'urbanisation actualisé en 2016 sur le périmètre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Cette démarche doit mettre en évidence les enjeux économiques et spatiaux du devenir de l'agriculture sur le territoire et ainsi répondre aux attentes réglementaires définies dans la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) promulguée le 13 octobre 2014.

La mission, confiée à la chambre d'agriculture, a fait l'objet d'une convention.

Transmission en Préfecture le
24/02/2017

Réception en Préfecture le
24/02/2017

Et publication ou notification
du 24/02/2017

Le Président,

Le financement global de cette étude d'un montant de **60 014 € HT** est prévu selon une clé de répartition inspirée de la population respective du territoire de chaque structure :

- 60% des dépenses engagées sont supportées par le syndicat mixte Val de Saône-Dombes, coordonnateur, soit un montant de **36 008,40 € HT** ;
- 40% des dépenses engagées sont supportées par la communauté de communes de la Dombes, soit un montant de **24 005,60 € HT**.

Monsieur le Président demande au bureau de l'autoriser à solliciter le Conseil Départemental de l'Ain pour un accompagnement financier dans le cadre du dispositif départemental d'aide aux SCOT.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De mandater** Monsieur Le Président pour solliciter une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain pour un accompagnement financier en vue de réaliser le diagnostic agricole du SCoT de la Dombes,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à constituer les dossiers de demande de subventions et à signer toutes les pièces s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 16 février 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Michel GIRER.

PREFECTURE DE L'AIN
24 FEV. 2017
SERVICE COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **François CHRISTOLHOMME.**

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_133

Demande de subvention de fonctionnement 2017 pour la maison de service au public de la Communauté de Communes de la Dombes

Le Président,

Rappelle que l'ex-Communauté de Communes Chalaronne Centre avait signé, le 2 juin 2008, une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, l'ANPE et le Département de l'Ain, lui permettant d'obtenir la labellisation « Relais Services Publics ». Un agent a été recruté à compter du 1er septembre 2008 et assurait une mission d'accueil pour le Relais 24 heures par semaine. Un élargissement du partenariat avec d'autres organismes a été validé en Conseil communautaire le 16 septembre 2010 et une convention renouvelée a été signée avec Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, le Conseil général de l'Ain, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

de l'Ain et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes (ex-CRAM Rhône-Alpes), convention à nouveau renouvelée pour la période du 23 décembre 2013 au 31 décembre 2016.

Cette dernière convention vient elle-même d'être renouvelée pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, intégrant un partenaire supplémentaire, la MSA Ain-Rhône. A compter du 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes de la Dombes, issue de la fusion des Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont se substitue à la Communauté de Communes Chalaronne Centre qui était précédemment signataire de la convention.

Le Relais Services Publics Chalaronne Centre a été labellisé Maison de services au public par un courrier de Monsieur le Préfet de l'Ain en date du 1er juin 2016. Afin de réduire au plus vite les inégalités d'accès aux services, les services de l'Etat ont décidé, avec les opérateurs, d'accélérer le plan de déploiement des Maisons de services au public sur l'ensemble du territoire, donc de labelliser les Relais Services Publics existants (363 Relais au niveau national fin 2014) en Maisons de services au public et d'accompagner de nouvelles ouvertures, en créant, d'ici fin 2016, un réseau de mille Maisons de services au public. Cette politique publique est pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Le programme national "Maison de services au public" s'inscrit dans la politique gouvernementale d'accessibilité des services au public et les Maisons de services au public sont inscrites dans l'article 100 de la La loi NOTRe, n°2015-991 du 7 août 2015.

Un réel partenariat s'est mis en place avec Pôle Emploi. Dans les locaux du Pôle Emploi Economie, adjacents aux services administratifs de la Communauté, deux conseillers sont présents plusieurs jours par semaine et assurent sur place la réalisation d'entretiens avec les demandeurs d'emplois et la réception des usagers sur le flux. Ils assurent également l'animation d'ateliers et l'accompagnement de certains demandeurs d'emplois dans le cadre d'un Club de Chercheurs d'Emploi. Ils gèrent aussi toute la relation avec les entreprises du canton. Le partenariat est également très développé avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain qui traitent très rapidement les demandes urgentes des usagers qui sont transmises par l'agent de la Maison de services au public via une adresse électronique dédiée.

Les locaux du Pôle Emploi Economie sont également utilisés par des organismes non signataires de la convention. Ainsi, le C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles) et l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) assurent une permanence mensuelle.

Ce regroupement de différents organismes contribue à l'amélioration et au développement de services rendus au public. Ces organismes adressent aisément le public, lorsque sa situation administrative le nécessite, à l'agent d'accueil Maison de services au public, les oriente et les assiste dans leurs diverses démarches, y compris celles effectuées sur internet, et réciproquement.

La Maison de services au public offre un réel service de proximité et un véritable soutien aux usagers rencontrant d'importantes difficultés dans leurs démarches administratives, certaines personnes ne maîtrisant ni la lecture, ni l'écriture, et n'identifiant pas les différentes administrations.

Depuis le 1er janvier 2017, l'agent d'accueil assure désormais sa mission pour la totalité de son temps de travail, soit 35 heures par semaine.

Une réflexion est en cours pour l'animation par la Maison de services au public d'un réseau territorial à l'échelle du nouveau périmètre communautaire, en coopération avec les mairies et la Maison de services au public de Chalamont.

Le Relais Services Publics a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de l'Etat, pour les années 2008, 2009 et 2010, au titre du FNADT. Cette subvention avait été annoncée pour cinq années mais elle a été versée jusqu'en 2010 seulement. En effet, en raison d'une baisse importante des crédits affectés au Contrat de Projet Etat Région, le Préfet de Région a réduit le nombre de dossiers programmés.

Le Relais a également perçu une subvention de fonctionnement de la Région Rhône-Alpes au titre du CDRA pour les années 2008 et 2009, puis du CDDRA de 2010 à 2015. Pour l'année 2016, la Maison de services au public a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de l'Etat, au titre du FNADT, et une émanant du fonds inter-opérateurs nationaux (La Poste, l'Assurance Maladie, GrDF, l'Assurance Retraite, Pôle Emploi, la MSA et la CAF).

Le fonctionnement de la Maison de services au public pour l'année 2017 pourrait donc être subventionné à hauteur de 50%, selon la répartition suivante : 25 % par l'Etat au titre du FNADT et 25% par le fonds inter-opérateurs nationaux. Le montant de la subvention-plancher est fixé à 15 000 €.

Une demande de subvention de fonctionnement sera donc effectuée pour l'année 2017 sur la base du plan de financement suivant :

Maison de services au public - Budget prévisionnel 2017

Dépenses prévisionnelles 2017	
Libellé (sur la base de 115 m²)	**Montant Maison de services au public**
Chauffage	1 227,00 €
Eau	125,00 €
Electricité	640,00 €
Entretien (extérieur et vitrerie)	691,00 €
Maintenance copieur	859,00 €
Téléphone -internet	516,00 €
Fournitures - documentation - publication	640,00 €
Formation	202,00 €
Total 1	**4 900,00 €**
Agent de la Maison de services au public	100 % du temps de travail
	38 154,00 €
Agent technique entretien	9 % du temps de travail
	2 357,00 €
Total 2	**40 511,00 €**
TOTAL DEPENSES	**45 411,00 €**

Recettes prévisionnelles 2017	
Libellé	**Montant Maison de services au public**
Subvention Etat (FNADT) et fonds inter-opérateurs nationaux	22 705,50 €
Fonds propres	22 705,50 €
TOTAL RECETTES	**45 411,00 €**

Calcul de la subvention de l'Etat et du fonds inter-opérateurs nationaux	
Dépense totale	45 411,00 €
Dépense subventionnable	45 411,00 €
Taux d'intervention de l'Etat et du fonds inter-opérateurs nationaux	50%
Subvention demandée	22 705,50 €

Monsieur le Président demande au bureau d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et à autoriser le Président à solliciter une subvention de fonctionnement de 22 705,50 €, pour l'année 2017, auprès de l'Etat, au titre du FNADT, et auprès du fonds inter-opérateurs nationaux.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement présenté ci-dessus,

- **De solliciter** une subvention de fonctionnement de 22 705,50 €, pour l'année 2017, auprès de l'Etat, au titre du FNADT, et auprès du fonds inter-opérateurs nationaux,

- **D'autoriser** Monsieur le Président à constituer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-DELIB-17-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **François CHRISTOLHOMME.**

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_134

Approbation facturation des badges en déchèteries

Le Président,

Rappelle que la présentation obligatoire d'un badge est nécessaire pour l'accès aux déchèteries de Villars les Dombes et Saint André de Corcy.

Ce badge est remis à chaque foyer qui en fait la demande auprès de la Communauté de Communes de la Dombes dans la limite d'un badge par foyer.

Tout badge qui devra être remplacé (casse, perte, vol…), fera l'objet d'une déclaration auprès des services de la Communauté de Communes de la Dombes et sera facturé à l'unité selon les tarifs en vigueur, soit 5 euros.

Monsieur le Président demande au bureau d'approuver le tarif de 5 euros en cas de remplacement du badge.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le tarif de 5 euros en cas de remplacement du badge pour l'accès aux déchèteries de Villars les Dombes et Saint André de Corcy.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-DELIB-17-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **François CHRISTOLHOMME.**

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_135

Approbation des autres dispositions financières du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Président,

Rappelle que la compétence assainissement non collectif ayant été transférée à la Communauté de Communes au titre de compétence facultative, le Conseil Communautaire du 16 février 2017 a approuvé le règlement de service du SPANC ainsi que l'instauration de la redevance annuelle à 24 €.

Pour les installations associées à des constructions neuves, dans la mesure où elles n'auront pas encore contribué au financement du service, le contrôle de conception et de réalisation donnera lieu à une facturation spécifique, dont le montant est précisé dans l'annexe 3 (dispositions financières autres que la redevance).

Considérant la spécificité du contrôle dans le cadre d'une vente, obligatoire si le diagnostic précédent date de plus de trois ans, cette prestation impose au SPANC une organisation particulière pour programmer une visite dans des délais contraints, indépendamment des visites périodiques de bon fonctionnement (qui sont organisées géographiquement pour minimiser les frais). Ces interventions dédiées engendrent des charges supplémentaires, non couvertes par la redevance assainissement non collectif définie à l'annexe 2 du présent règlement.

Monsieur le Président demande au bureau d'approuver l'annexe 3 pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'annexe 3 au règlement du SPANC telle que jointe à la présente,

- **De préciser** que l'annexe 3 sera mise à disposition des usagers en téléchargement libre sur le site internet,

- **De préciser** que cette annexe 3 sera transmise à chaque commune adhérente et sera disponible en mairie ou au siège de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-DELIB-17-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

LA DOMBES
communauté de communes

REGLEMENT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Annexe n° 3 : Détail des autres dispositions financières

Communauté de Communes de la Dombes
100 Avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Sommaire

Article 1 - Objet de l'annexe 3

Article 2 – Tarifs 3

Article 3 – Facturation et recouvrement 4

Article 4 - Majoration en cas d'impayé 4

Article 1 - Objet de l'annexe

La présente annexe au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Dombes fixe les conditions d'établissement des différents forfaits devant financer les prestations qui ne sont pas couvertes par la redevance d'assainissement non collectif (cf. article R2224-19-5 du CGCT).

Comme le précise l'annexe 2 au règlement du SPANC, la redevance d'assainissement non collectif couvre uniquement les frais liés au contrôle périodique des installations, ainsi que les charges liées au contrôle de conception et de réalisation pour les installations en voie de réhabilitation.

La redevance ne couvre donc pas les frais afférents aux contrôles d'installations neuves dans le cadre de constructions nouvelles, ni les contrôles en cas de vente. Ceux-ci sont précisés dans la présente annexe.

Ce document pourra être réactualisé annuellement par délibération du Conseil communautaire en fonction des évolutions et besoins du service.

Article 2 – Tarifs

2.1 –Contrôle de Conception et de Réalisation pour des constructions neuves

L'installation de toute nouvelle filière d'assainissement non collectif doit obtenir, avant toute mise en œuvre, l'autorisation du SPANC, via le formulaire « Demande d'autorisation d'installation d'un assainissement non collectif ». Le SPANC étudie le projet, le commente (le modifie le cas échéant), et le valide lorsque le projet est jugé conforme et pertinent. Cette phase s'appelle ***le contrôle de conception***.

Une fois seulement que l'autorisation a été délivrée, le pétitionnaire peut engager les travaux. Avant le commencement de ces travaux, le SPANC doit être prévenu, de préférence par écrit (mail, courrier), pour que le contrôle de la bonne réalisation des travaux puisse être programmé. A l'issue de la réalisation des travaux, le SPANC délivre au pétitionnaire un rapport de contrôle de réalisation. Cette phase s'appelle le ***contrôle de réalisation***.

Les constructions neuves n'ayant jamais contribué au financement du service par le biais de la redevance ANC sur facture d'eau (cf. annexe 2 du règlement), ces contrôles donnent lieu à une facturation forfaitaire spécifique.

La facturation des contrôles de conception et de réalisation se fera de paire, une fois le rapport de contrôle de réalisation adressé à l'usager. Le montant de cette facture est le suivant :

- **installations desservant une seule habitation : 120 €**
- **installations desservant plusieurs habitations : 120 € par unité d'habitation**

Par exemple, dans le cas de mise en œuvre d'un dispositif d'ANC commun pour le traitement des eaux usées des 3 habitations indépendantes (pavillons, logements, gites), le contrôle de conception et de réalisation sera facturé 3*120 €.

ATTENTION : le montant de ces contrôles sera majoré de 100 % si le SPANC n'a pas été tenu informé du lancement des travaux, l'empêchant d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions (c'est à dire avant remblaiement).

2.2 –Diagnostic ANC dans le cadre d'une vente immobilière.

Considérant la spécificité du contrôle dans le cadre d'une vente, obligatoire si le diagnostic précédent date de plus de trois ans, cette prestation impose au SPANC une organisation particulière pour programmer une visite dans des délais contraints, indépendamment des visites périodiques de bon fonctionnement (qui sont organisées géographiquement pour minimiser les frais).

Ces interventions dédiées engendrent des charges supplémentaires, non couvertes par la redevance assainissement non collectif définie à l'annexe 2 du présent règlement.

Chaque diagnostic vente sera ainsi facturé à hauteur de **120€ par intervention.**

Les tarifs indiqués au présent article pourront être actualisés et l'annexe modifiée par décision du Bureau communautaire, conformément aux délégations qui lui ont été accordées par délibération du 26 janvier 2017 du Conseil Communautaire.

Article 3 – Facturation et recouvrement

Les forfaits définis à l'article 2 sont facturés au demandeur. Il s'agit généralement du propriétaire de l'immeuble (particulier, SCI) ou de l'aménageur (dans le cadre de programmes immobiliers) mais ces frais peuvent aussi être facturés à un office notarial ou une agence immobilière.

Le recouvrement de ces forfaits se fait par le biais de factures nominatives, adressées par le SPANC de Communauté de Commune de la Dombes. Le règlement s'effectue auprès du Centre des Finances Publiques de Châtillon sur Chalaronne.

Pour rappel, la redevance d'assainissement non collectif est facturée au titulaire de l'abonnement à l'eau potable, c'est à dire à l'usager du dispositif d'assainissement, propriétaire occupant ou locataire (cf. annexe 2 du règlement).

Article 4 - Majoration en cas d'impayé

Conformément à l'article R.2224-19-9 du CGCT, à défaut de paiement dans un délai de trois mois à compter de la présentation de la quittance et dans les quinze jours d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le montant de ces forfaits sera majoré de 25 %.

Approuvé par le Bureau Communautaire	**Délibération 2017-135** **En date du 30 mars 2017**
Reçu à la Préfecture de l'Ain	**Le 04 avril 2017**

Châtillon-sur-Chalaronne, le 04 avril 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23 mars 2017
Date d'affichage
23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, **le trente mars, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 23 mars 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_03_05_136

Approbation grille tarifaire office de tourisme

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **François CHRISTOLHOMME.**

Le Président,

Rappelle qu'afin de promouvoir le territoire et de valoriser l'offre touristique, l'Office de tourisme de Villars les Dombes organise des visites commentées à destination de la clientèle, et suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Dombes, une harmonisation des tarifs s'impose sur l'ensemble du territoire.

Il convient donc de soumettre au Bureau, la grille tarifaire des prestations de service :

Visite Individuelle commentée par l'OT	4.50 € Adulte
	Gratuit – 12 ans
Tarif préférentiel visite spécial « Cuivres »	4.00 € Adulte

L'office de tourisme assure également la promotion de ses prestataires par l'organisation de sorties commentées, de réservation de paniers pique-nique, et de vente de billets de spectacle.
Ce service est facturé aux prestataires sur présentation d'une facture.

Il convient donc de voter le tarif de la commission tel que présenté dans le tableau :

Frais de commission	**Prestataires**
1€/billet 2€/pass de + 3 concerts	Reflets de la Dombes Cuivres en Dombes Areb ….
1,50€/panier pique-nique	Fermiers de la Dombes
1€/ pers par visite	Abbaye CCN Attelages … Come on Fish Attelages de la Dombes …. …….

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la grille tarifaire des prestations de service et les tarifs des commissions de l'office de tourisme de Villars les Dombes, comme énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mars 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170330-DELIB-17-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_225

Signature marché public pour travaux de sécurisation des déchèteries de Chalamont et Châtillon sur Chalaronne

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle qu'une consultation a été lancée afin de réaliser des travaux de sécurisation sur les déchèteries de Chalamont et de Châtillon-sur-Chalaronne.

Ce marché a été lancé selon la procédure dite adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatifs aux marchés publics.

La consultation portait plus précisément sur deux lots :
- Lot n°1 : fourniture et pose de dispositifs antichute,
- Lot n°2 : conception, fourniture et pose de panneaux signalétiques.

Concernant le lot 1 :
Six offres ont été reçues.
Les offres ont été jugées sur les critères suivant :

1. Prix : 40%
2. Valeur technique : 40%
3. Délai : 20%

Après analyse, l'offre qui s'est révélée économiquement la plus avantageuse est l'offre de : B.S.M. (Villars les Dombes) pour un montant de 26 294 € HT.

Concernant le lot 2 :
Aucune offre n'ayant été reçue, le marché est déclaré infructueux. Une nouvelle consultation sera lancée et concernera uniquement le lot 2.

Monsieur le Président propose au bureau communautaire de l'autoriser à signer le marché avec B.S.M. (Villars les Dombes) pour un montant de 26 294 € HT.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** à signer le marché avec B.S.M. (Villars les Dombes) pour un montant de 26 294 € HT.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_226

Attribution de subvention AFOCG01 Ain de Ferme en Ferme

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'association AFOCG01 (Association de Formation Collective à la Gestion) lui a adressé un courrier de demande de subvention d'un montant de 1 000 € pour l'opération « l'Ain de ferme en ferme 2017 ».

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier pour la dixième édition de « l'Ain de ferme en ferme », qui s'est déroulée du 29 au 30 avril 2017, par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'association AFOCG01 (Association de Formation Collective à la Gestion) une subvention de 1 000 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 18/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_227

Attribution de subvention Patrimoine des Pays de l'Ain

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'association Patrimoine des Pays de l'Ain lui a adressé un courrier de demande de subvention d'un montant de 2 000 € pour l'opération « l'Ain de château en château 2017 ».

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier pour la deuxième édition de « l'Ain de château en château », qui se déroulera les 24 et 25 juin 2017, par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'association Patrimoine des Pays de l'Ain une subvention de 1 000 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 18/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_228

Attribution de subvention
Académie de Cuivres en Dombes

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'Académie de Cuivres en Dombes lui a adressé un courrier de demande de subvention sur l'exercice 2017 d'un montant de 13 000 € pour le 21ème festival « Cuivres en Dombes».

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier pour le 21ème festival « Cuivres en Dombes », qui se déroulera du 30 juin au 29 juillet 2017, par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'Académie de Cuivres en Dombes une subvention de 13 000 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 18/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_229

Attribution de subvention Centre Local d'Information et de Coordination des trois cantons

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le Centre Local d'Information et de Coordination des trois cantons lui a adressé un courrier de demande de subvention sur l'exercice 2017 d'un montant de 7 635 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier au C.L.I.C., par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au C.L.I.C une subvention de 7 635 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_230

Attribution de subvention Théâtre Contemporain en Dombes

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le Théâtre Contemporain en Dombes lui a adressé un courrier de demande de subvention sur l'exercice 2017 d'un montant de 9 000 € pour le « 31ème Festival National de Théâtre Contemporain Amateur » qui se déroulera du 24 au 28 mai 2017.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier au Théâtre Contemporain en Dombes par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au Théâtre Contemporain en Dombes une subvention de 9 000 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_231

Attribution de subvention Centre Social « La Passerelle »

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le Centre Social « La Passerelle » lui a adressé un courrier de demande de subvention de fonctionnement sur l'exercice 2017 d'un montant de 12 000 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier au Centre Social « La Passerelle » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au Centre Social « La Passerelle » une subvention de 12 000 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_232

Attribution de subvention Multi-accueil « Tom'Pouce »

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le multi-accueil « Tom'Pouce » lui a adressé un courrier de demande de subvention de fonctionnement sur l'exercice 2017 d'un montant de 180 000 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier au multi-accueil « Tom'Pouce » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au multi-accueil « Tom'Pouce » une subvention de 180 000 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_233

Attribution de subvention Multi-accueil « l'Arche des Bambins »

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le multi-accueil « l'Arche des Bambins » lui a adressé un courrier de demande de subvention de fonctionnement sur l'exercice 2017 d'un montant de 120 000 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier au multi-accueil « l'Arche des Bambins » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au multi-accueil « l'Arche des Bambins » une subvention de 120 000 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_234

Attribution de subvention Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre lui a adressé un courrier de demande de subvention de fonctionnement sur l'exercice 2017 d'un montant de 167 080 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien à l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre une subvention de 167 080 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 18/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_235

Attribution de subvention
Association Saint Vincent Depaul

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'association Saint Vincent Depaul lui a adressé un courrier de demande de subvention sur l'exercice 2017 d'un montant de 30 000 € pour le spectacle son et lumière « Sur les Pas de Vincent Depaul ».

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien à l'association Saint Vincent Depaul par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'association Saint Vincent Depaul une subvention de 30 000 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 18/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_236

Attribution de subvention Festival « Rêves de cirque »

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le Centre Social « La Passerelle » lui a adressé un courrier de demande de subvention sur l'exercice 2017 d'un montant de 5 000 € pour le festival des arts de la rue « Rêves de cirque ».

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au Centre Social « La Passerelle » pour le festival « Rêves de cirque » une subvention de 5 000 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-236-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_237

Attribution de subvention Centre Social « Mosaïque »

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le Centre Social « Mosaïque » lui a adressé un courrier de demande de subvention de fonctionnement sur l'exercice 2017 d'un montant de 140 000 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien au Centre Social « Mosaïque » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au Centre Social « Mosaïque» une subvention de 140 000 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_238

Attribution de subvention Centre Musical de Chalamont

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le Centre Musical de Chalamont lui a adressé un courrier de demande de subvention de fonctionnement sur l'exercice 2017 d'un montant de 11 000 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien au Centre Musical de Chalamont par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au Centre Musical de Chalamont une subvention de 11 000 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017

Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_239

Attribution de subvention
Mairie de Saint Nizier le Désert

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que la mairie de Saint Nizier le Désert lui a adressé un courrier de demande de subvention pour l'organisation de la fête d'été du 17 juin 2017 sur le site de la Nizière, d'un montant de 750 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien à la mairie de Saint Nizier le Désert par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à la mairie de Saint Nizier le Désert une subvention de 750 €,
- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_240

Attribution de subvention
La Boule Chalamontaise

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'association La Boule Chalamontaise lui a adressé un courrier de demande de subvention pour l'organisation de deux manifestations « le Grand Prix des Commerçants » les 8 et 9 avril 2017 et « les Championnats de l'Ain » les 20 et 21 mai 2017 d'un montant de 1 000 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien à l'association « La Boule Chalamontaise » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'association « La Boule Chalamontaise » une subvention de 1 000 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_241

Attribution de subvention Sur les Pas de Louis Jourdan

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'association « Sur les Pas de Louis Jourdan » lui a adressé un courrier de demande de subvention pour la promotion du musée Louis Jourdan à Saint Paul de Varax d'un montant de 1 270 € pour l'année 2017.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien à l'association « Sur les Pas de Louis Jourdan » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'association « Sur les Pas de Louis Jourdan » une subvention de 300 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

Michel GIRER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_242

Attribution de subvention
Les Amis des Fleurs

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'association « Les Amis des Fleurs » de Villars-les-Dombes lui a adressé un courrier de demande de subvention pour la participation aux Floralies Internationales de Bourg-en-Bresse du 15 au 24 septembre d'un montant de 1 500 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien à l'association « Les Amis des Fleurs » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'association « Les Amis des Fleurs » une subvention de 1 500 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	12	12

Séance du 11 mai 2017

Date de la convocation
04 mai 2017
Date d'affichage
04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le onze mai, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 04 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_05_07_243

Attribution de subvention Un'thé'rieur

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'association « Un'thé'rieur » lui a adressé un courrier de demande de subvention pour l'organisation d'un spectacle « être parent, mieux vaut en rire » le 1er juillet 2017 d'un montant de 833,30 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien à l'association « Un'thé'rieur » par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** à l'association « Un'thé'rieur » une subvention de 850 €,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 11 mai 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Michel GIRER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170511-DELIB-17-243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2017
Publication : 23/05/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 1er juin 2017

Date de la convocation
24 mai 2017
Date d'affichage
24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le premier juin, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 24 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_277

Refus d'attribution de subvention Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don du Sang Bénévole de l'Ain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que l'UDFADSBA lui a adressé un courrier de demande de subvention sur l'exercice 2017 d'un montant de 1 500 € pour la caravane publicitaire du Tour de l'Ain cycliste 2017 qui se déroulera du 08 au 12 août 2017.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier à l'UDFADSBA par l'octroi d'une subvention.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De refuser** à l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don du Sang Bénévole de l'Ain une subvention de 1 500 €.

Ainsi fait et délibéré, le 1er juin 2017

Le Président,

Michel GRIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170601-DELIB-17-277-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017
Publication : 14/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 1er juin 2017

Date de la convocation
24 mai 2017
Date d'affichage
24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le premier juin, à 8 heures 30 minutes,** le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 24 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_278

Attribution de subvention Judo Club de Villars les Dombes

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le Judo Club de Villars les Dombes lui a adressé un courrier de demande de subvention pour l'année 2017 d'un montant de 1 200 € pour la réalisation d'une fresque.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte en 2017 son soutien financier au Judo Club de Villars les Dombes par l'octroi d'une subvention de 1 200 €.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au Judo Club de Villars les Dombes, pour la réalisation de la fresque, une subvention de 500 € à titre exceptionnel,

- **De rappeler** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 1er juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170601-DELIB-17-278-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 14/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 1er juin 2017

Date de la convocation
24 mai 2017
Date d'affichage
24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le premier juin, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 24 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_279

Admission en non-valeur des titres de recettes des années 2013, 2014, 2015 et 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Monsieur le Président propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

NOM Prénom	Date de jugement	Objet	Montant à effacer	Nature du produit
DECOURT Régine	27/04/2017	RI S1 2013	46,99 €	Redevance incitative
		RI S2 2013	74,40 €	
		RI S1 2014	60,70 €	
		RI S2 2014	73,50 €	
		RI S1 2015	73,40 €	
		TOTAL	**328,99 €**	
TALLEC Cécile	17/01/2017	RI S1 2013	87,40 €	Redevance incitative
		RI S2 2013	98,60 €	
		RI S1 2014	73,00 €	
		RI S2 2014	74,60 €	
		RI S1 2015	69,93 €	
		RI S2 2015	51,45 €	
		RI S1 2016	105,55 €	
		TOTAL	**560,53 €**	
ROLLET Stéphanie	01/03/2017	FAC 50-79-87 2013	57,60 €	Facturation halte-garderie
		TOTAL	**57,60 €**	
SARL CODEME	28/04/2015	2013	309,90 €	Insuffisance d'actif
		2014	220,65 €	
		2015	16,52 €	
		TOTAL	**547,07 €**	
		TOTAL	**1 494,19 €**	

Le Bureau
après en avoir délibéré décide,
par 16voix pour et 1voix contre (Gisèle BACONNIER) :

- **De statuer** sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants, comme énoncé ci-dessus,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 889,52 € et que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget annexe déchets,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 57,60 € et que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6541 du budget général,

- **Dit** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 547,07 € et que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6542 du budget annexe Créathèque.

Ainsi fait et délibéré, le 1er juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170601-DELIB-17-279-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 14/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 1er juin 2017

Date de la convocation
24 mai 2017
Date d'affichage
24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le premier juin, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 24 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_280

Approbation des tarifs Cyclo'Dombes pour l'année 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que le conseil communautaire, lors de sa séance du 18 mai 2017, a approuvé la nouvelle convention de partenariat pour le dispositif de location de vélos « Cyclo Dombes » pour une durée de trois ans entre la Communauté de Communes de la Dombes et le Parc des Oiseaux.

La Communauté de Communes de la Dombes reste le référent du dispositif.

Les tarifs suivants doivent être fixés dans le cadre du dispositif Cyclo'Dombes, pour l'année 2017 :

- Tarifs de location,
- Tarifs des pièces et équipements perdus, cassés ou volés,
- Tarifs des cautions.

Il est proposé de modifier les tarifs pour l'année 2017 comme énoncé ci-dessous :

1) Tarifs de location

Désignation du matériel	Adulte	Enfant
Vélo ½ journée	7 €	5 €
Vélo 1 journée	10 €	7 €
Vélo 2 jours	17 €	11 €
Vélo journée supplémentaire	6 €/jour	5 €/jour
Siège enfant	/	3 €
Remorque	/	6 €/jour
3ème roue	/	5 €/jour
Sacoche arrière	2 €/jour	/
Forfait dépannage	25 €	25 €
TANDEM CLASSIQUE		
½ journée	16 €	
1 jour	32 €	
2 jours	48 €	
Journée supplémentaire	12 €	
VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (Sur réservation 48h à l'avance)		
½ journée	15 €	
1 jour	20 €	
Journée supplémentaire	12 €	

La location inclut la remise d'un casque, d'une pompe, d'une sacoche avant, d'un kit de réparation et d'un gilet de sécurité.

Remises

- - 20 % sur un vélo classique adulte à partir de 5 vélos loués,
- Groupe : 1 gratuit pour 20 locations (réservation obligatoire 48 h mini. à l'avance),
- Une location enfant gratuite pour les porteurs de l'aventure-jeu Fifrelin,
- - 20 % sur la location d'un vélo classique pour les porteurs d'un abonnement annuel au Parc des Oiseaux.

2) Tarifs des pièces et équipements perdus, cassés ou volés

Désignation	VTC - VTT - Tandem - 3ème roue - Remorque
Remorque	144,00 €
Siège enfant	24,00 €
Antivol à clé	15,00 €
Clé antivol	5,00 €
Kit de réparation	7,00 €
Pompe	4,00 €
Casque	8,00 €
Selle	14,00 €
Poignée de guidon	15,00 €
Porte bagages	30,00 €
Sacoche avant	14,00 €
Sacoche arrière	39,00 €
Pneu avant ou arrière	24,00 €
Roue avant	32,00 €
Roue arrière	45,00 €
Manette vitesses gauche ou droite	20,00 €
Pédales (paires)	18,00 €
Sacoche de selle	4,50 €
Gilet de signalisation	4,00 €

3) Tarifs des cautions

Désignation	Tarif de la caution
VTC adulte	300 €
VTT enfant	150 €
Tandem et Vélo à assistance électrique	500 €
3ème roue	100 €
Groupes à partir de 10 personnes	2 000 €/10 pers.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la** grille tarifaire pour le dispositif Cyclo'Dombes, pour l'année 2017, comme énoncé ci-dessus,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 1er juin 2017

Le Président,

Michel GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES * AIN *

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170601-DELIB-17-280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017
Publication : 14/06/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
17	16	17 (1 pouvoir)

Séance du 1er juin 2017

Date de la convocation
24 mai 2017
Date d'affichage
24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, **le premier juin, à 8 heures 30 minutes**, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 24 mai 2017 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes, à Villars les Dombes, sous la présidence de Monsieur Michel GIRER.

Présents :

François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Cyril	CHAFFARD	CHATENAY
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Jean Marie	CHENOT	CRANS
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

François	MARECHAL	Pouvoir à Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Objet de la délibération
n° D2017_06_08_281

Approbation de la modification du forfait saisonnier au camping La Nizière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération 2017-14 du 26 janvier 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

Le Président,

Rappelle au Bureau que lors du conseil communautaire du 26 janvier 2017, les tarifs 2017 du camping La Nizière ont été approuvés par la délibération 2017-36.

À la suite de sa fermeture provisoire due aux travaux de mise aux normes du site, il convient de modifier le forfait saisonnier pour les résidents du camping, en proposant une baisse de 15%, comme énoncé dans le tableau ci-dessous :

FORFAIT	ANCIEN PRIX	PRIX PROPOSE
Forfait emplacement 1 personne + électricité + voiture moins de 100 m²	878.00 €	746.00 €
Forfait emplacement 2 personnes + électricité + voiture moins de 100 m²	1098.00 €	933.00 €
Forfait emplacement 2 personnes + électricité + voiture plus de 100 m²	1223.00 €	1039.00 €

Ces prix s'entendent hors taxe de séjour.

Le Bureau
après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la modification du forfait saisonnier pour les résidents du camping La Nizière pour l'année 2017, comme énoncé ci-dessus,

- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 1er juin 2017

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMBES ★ AIN ★

M. Michel GIRER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170601-DELIB-17-281-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017
Publication : 14/06/2017

Récapitulatif des décisions 2017

DECISIONS

Numéro	Date	Objet
D17-001	09/03/2017	Résiliation amiable du bail de Michel MOREL à Créathèque
D17-002	13/04/2017	Attribution du marché " Transfert à la Communauté de Communes de la Dombes de l'ensemble des zones d'activités communales" au cabinet ESPELIA (32 666,25 € HT)
D17-003	16/05/2017	Attribution du marché " Réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles " à la société SCE (20 800 € HT)
D17-004	09/06/2017	Attribution du marché " Travaux de désamiantage et de déconstruction du centre aquatique de Villars les Dombes " lot 1 à FONTENAT SOLUTIONS (16 250 € HT) et lot 2 BAJAT DECONSTRUCTION (24 972,50 € HT)

ARRETES

Numéro	Date	Objet
A17-116	20/06/2017	Réouverture de la déchèterie de Chalamont au 1er juillet 2017
A17-002	26/06/2017	Renoncement au transfert de pouvoirs de police spéciaux des maires de la Commuanuté de Communes de la Dombes au Président de l'EPCI

LA DOMBES
communauté de communes

DECISION PORTANT SUR LA RESILIATION AMIABLE DU BAIL DE MICHEL MOREL A CREATHEQUE

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,

VU l'Article L.5211-10 du même code,

VU la Délibération 2017-13 du 26 janvier 2017 portant sur la délégation de pouvoirs du conseil communautaire à M. Le Président,

VU l'Avis favorable de la Commission du Développement économique du 27 février 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter la résiliation à l'amiable du bail commercial, signé le 30 juin 2012, avec l'entreprise Michel MOREL (activité de montage de roue de vélo), pour le local situé à Créathèque 1 à St Trivier sur Moignans, pour des difficultés professionnelles.

ARTICLE 2 : De valider la résiliation du bail commercial à compter du 09 mars 2017 par l'acte de résiliation signé par les 2 parties.

ARTICLE 3 : La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon sur Chalaronne,
le jeudi 09 mars 2017,

Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

LA DOMBES
communauté de communes

DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA DOMBES DE L'ENSEMBLE DES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES

Une consultation a été lancée pour une mission d'assistance relative au transfert à la Communauté de Communes de la Dombes de l'ensemble des zones d'activités communales, le 3 mars 2017 sous la forme d'un marché public mettant en œuvre une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sur la plateforme marché sécurisé.

La date limite de remise des offres était fixée au Lundi 27 mars 2017, à 14h00. Douze offres ont été reçues.

Le service de la commande publique a procédé à l'examen des candidatures le 27 mars 2017.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :
- ✓ valeur technique jugée sur la base du mémoire technique (pondération 60).
- ✓ le prix (pondération 40),

Une négociation a été organisé le 10 avril 2017 avec les 3 candidats les mieux placés et l'analyse des offres a été présentée le 12 avril 2017 à la commission développement économique.

L'offre économiquement la plus avantageuses est l'offre du cabinet ESPELIA pour un montant de 32 666,25 € H.T. soit 39 199, 50 € T.T.C..

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,

VU l'Article L.5211-10 du même code,

VU la Délibération 2017-13 du 26 janvier 2017 portant sur la délégation de pouvoirs du conseil communautaire à M. Le Président,

VU l'Avis favorable de la Commission du Développement économique du 12 avril 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché d'assistance relative au transfert à la Communauté de Commune de la Dombes de l'ensemble des zones d'activités communales au Cabinet ESPELIA pour un montant de 32 666,25 € H.T. soit 39 199, 50 € T.T.C..

ARTICLE 3 : La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon sur Chalaronne,
le jeudi 13 avril 2017,

Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. GIRER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES ★AIN★

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

LA DOMBES
communauté de communes

DECISION PORTANT SUR LA CONSULTATION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Une consultation a été lancée pour la réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles le 15 mars 2017 sous la forme d'un marché public mettant en œuvre une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sur la plateforme : www.marches-sécurises.fr

La date limite de remise des offres était fixée au Jeudi 6 avril 2017 à 14h00. Quatre offres ont été reçues.

Une offre a été déclarée inappropriée au sens de l'article 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- ✓ Qualité de la proposition technique basée sur l'analyse du mémoire technique (pondération 60).
- ✓ Prix des prestations sur la base du DQE (pondération 40),

L'offre économiquement la plus avantageuses est l'offre de SCE dont le montant du DQE est de 20 800 € H.T. soit 24 950 € T.T.C.

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,

VU l'Article L.5211-10 du même code,

VU la Délibération 2017-13 du 26 janvier 2017 portant sur la délégation de pouvoirs du conseil communautaire à M. Le Président,

VU le tableau d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché de réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles à la société SCE pour un montant de 20 800 € H.T. soit 24 950 € T.T.C ;

ARTICLE 2 : La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon sur Chalaronne,
le mardi 16 mai 2017,

Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. GIRER

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

LA DOMBES
communauté de communes

DECISION PORTANT SUR LES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DECONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DE VILLARS-LES-DOMBES

Une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de désamiantage et de déconstruction du centre aquatique de Villars-les-Dombes le 12 avril 2017 sous la forme d'un marché public mettant en œuvre une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sur la plateforme : www.marches-sécurises.fr

La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 27 avril 2017 à 12h00.
La consultation est répartie en 2 lot(s) :

- Lot n°1 : Désamiantage, où quatre offres ont été reçues.
- Lot n°2: Déconstruction du centre aquatique de Villars- les Dombes, où trois offres ont été reçues.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants (pour les deux lots):

- ✓ Délai (40%)
- ✓ Prix des prestations (60%),

Pour le lot 1 :
L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de FONTENAT SOLUTIONS, dont le montant des prestations est de 16 250 H.T. soit 19 500 € T.T.C.
Pour le lot 2 :
L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de BAJAT DECONSTRUCTION, dont le montant des prestations est de 24 972.5 H.T. soit 29 967 € T.T.C.

Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-2 concernant les dispositions du chapitre II du titre II du livre I,

VU l'Article L.5211-10 du même code,

VU la Délibération 2017-13 du 26 janvier 2017 portant sur la délégation de pouvoirs du conseil communautaire à M. Le Président,

VU le tableau d'analyse des offres

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché pour les travaux de désamiantage et de déconstruction du centre aquatique de Villars-les-Dombes, lot 1 à FONTENAT SOLUTIONS pour un montant de 16250€ HT et d'attribuer le lot 2 à BAJAT DECONSTRUCTION pour un montant de 24 972.5€ HT ;

ARTICLE 2 : La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon sur Chalaronne,
le vendredi 9 juin 2017,

Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. GIRER

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

LA DOMBES
communauté de communes

ARRETE DU PRESIDENT

PRESCRIVANT LA REOUVERTURE DE LA DECHETERIE DE CHALAMONT AU 1er JUILLET 2017

La Président de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-13 à L2224-17 et R2224-23 à R2224-29,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L512-1 à L512-21 et R512-1 à R512-81,

Vu le décret du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées,

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial),

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-2 (Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial),

Vu l'arrêté du 1er décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont et inscrivant la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés comme compétence obligatoire de la nouvelle communauté de communes de la Dombes,

Vu les non conformités, notamment sur les dispositifs antichute, relevées lors de l'état des lieux effectué le 17 février 2017,

Vu l'arrêté de fermeture de la déchèterie de Chalamont en date du 8 mars 2017 pour la durée des travaux de mise en sécurité,

Considérant la mise en place de systèmes antichute sur l'ensemble des bennes à quai de la déchèterie de Chalamont,

ARRETE

Article 1
La déchèterie, située au lieu-dit « Le Petit Moulin » à Chalamont (01320), est ouverte au public à compter du samedi 1er juillet 2017, les dispositifs antichute, conformes à la norme NF P 01-012, ayant été mis en place durant la période de fermeture du site.

Article 2
Le Président de la Communauté de Communes de la Dombes est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 20 juin 2017

Le Président,
Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069193-20170623-ARRETE17-02-AR

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2017

ARRETE PORTANT RENONCEMENT AU TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE SPECIAUX DES MAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES AU PRÉSIDENT DE L'EPCI

Le président de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 ; L.2212-2 et L.5211-9-2,

Vu l'article L 5211-9-2 du CGCT précisant les dispositions du dit transfert et permettant :

· D'une part aux maires des EPCI de s'opposer à ces transferts dans un délai de six mois à compter de la date de l'élection du Président de l'EPCI,

· D'autre part, au Président de l'EPCI de renoncer au transfert des pouvoirs de police dans les domaines concernés sur l'ensemble du territoire, en cas de refus d'un ou plusieurs maires.

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-2016-12-01-019 en date du 1er décembre 2016, portant fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes de la Dombes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés de refus de transfert de pouvoirs de police :

· Arrêté du Maire de Bouligneux en date du 6 mars 2017
· Arrêté du Maire de Chalamont en date du 7 mars 2017
· Arrêté du Maire de Crans en date du 13 mars 2017
· Arrêté du Maire de Lapeyrouse en date du 17 février 2017
· Arrêté du Maire de Mionnay en date du 18 janvier 2017
· Arrêté du Maire de Monthieux en date du 11 mai 2017
· Arrêté du Maire de Saint André de Corcy en date du 31 mars 2017
· Arrêté du Maire de Saint Germain sur Renon en date du 15 mars 2017
· Arrêté du Maire de Saint Nizier le Désert en date du 6 mars 2017
· Arrêté du Maire de Sandrans en date du 13 mars 2017
· Arrêté du Maire de Villette sur Ain en date du 6 avril 2017

Considérant que le Président de la Communauté de Communes de la Dombes a été élu le 11 janvier 2017, à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion des communautés Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont ;

Considérant que les communes de l'Abergement-Clemenciat, Baneins, Birieux, Bouligneux, Chalamont, Chaneins, Chatenay, Châtillon La Palud, Chatillon-Sur-Chalaronne, Condeissiat, Crans, Dompierre-Sur-Chalaronne, La Chapelle Du Chatelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Neuville-Les-Dames, Relevant, Romans, Saint André De Corcy, Saint André-Le-Bouchoux, Saint-Georges-Sur-Renon, Saint Germain Sur Renon, Saint Marcel en Dombes, Saint Nizier Le Desert, Sainte Olive, Saint Paul De Varax, Saint-Trivier-Sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins, Versailleux, Villars Les Dombes et Villette Sur Ain sont membres de la Communauté de Communes de la Dombes, compétentes en matière d'assainissement, collecte des déchets ménagers, voirie, aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage et habitat ;

ARRETE :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200069183-20170626-ARRETE17116AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2017
Publication : 28/06/2017

ARTICLE 1 : Renoncer à l'exercice du pouvoir de police administrative spéciale en matière de **collecte des déchets** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

ARTICLE 2 : Renoncer à l'exercice du pouvoir de police administrative spéciale en matière **d'assainissement** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

ARTICLE 3 : Renoncer à l'exercice du pouvoir de police administrative spéciale en matière **d'aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

ARTICLE 4 : Renoncer à l'exercice du pouvoir de police administrative spéciale en matière **d'habitat** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du département de l'Ain ainsi qu'une copie du présent arrêté sera notifié à l'ensemble des communes membres du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon sur Chalaronne, le **26 juin 2017**

Le Président,
Maire adjoint de Mionnay,

Michel GIRER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES (Ain)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170626-ARRETE17-116-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017
Publication : 28/06/2017

L'autorité territoriale, Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20170626-ARRETE17-116-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017
Publication : 28/06/2017